

HEC MONTRÉAL

**Responsabilité sociale de l'entreprise, associations industrielles et
cohésion sociale : deux essais**

par

Emmanuelle Jobidon

**Sciences de la gestion
(Management)**

*Mémoire présenté en vue de l'obtention
du grade de Maîtrise ès sciences de la
gestion (M.Sc.)*

Avril 2013
© Emmanuelle Jobidon, 2013

*I do not know whether I was then a man
dreaming I was a butterfly, or whether I
am now a butterfly dreaming I am a man.*

- Chuang Tzu (4^{ième} siècle avant JC)

REMERCIEMENTS

We can only be said to be alive in those moments when our hearts are conscious of our treasures.

- Thornton Wilder

Avant de commencer, il y a une liste de personnes chères à mes yeux que j'aimerais remercier pour leur temps, amour et encouragements tout au long de la réalisation de ce rêve qu'était pour moi la maîtrise.

Merci à mon conjoint, meilleur ami et amour de ma vie, William, qui m'a épaulée tout au long de mes études supérieures. Ton dévouement a été un véritable réconfort et une marque d'amour profond.

Merci à mes parents, inconditionnels admirateurs, qui m'ont encouragée dans mes désirs et ambitions. Vous êtes pour moi de formidables modèles d'amour et de dévotion.

Merci à Emmanuel Raufflet, mon directeur de mémoire, qui m'a encadrée dans le sentier périlleux que peut être le mémoire et m'a offert une incroyable expérience de travail sur les rapports pour l'Évaluation Environnementale Stratégique sur le gaz de schiste.

Merci à Sophie Spitzer, témoin, équipière et confidente dans mes aventures dans le monde des études supérieures. Ta présence a embellie mes journées.

Merci à Florence Morin-Laurin et Khalil Guliwala, amis qui ont le cœur sur la main. À de nombreuses reprises vous m'avez supportée et aimée.

Merci à Amélie Fréchette qui, même à distance, m'a écoutée, conseillée, divertie, réconfortée et aimée.

Merci à Marie-Pier Gauthier, camarade de mémoire sur la responsabilité sociale et bonne amie. Que la force soit avec toi.

Merci à Amane Djennane qui m'a donné sans compter son temps.

Merci aux généreuses personnes que j'ai rencontrées lors de mon périple au nord de la Pennsylvanie. Votre altruisme est désormais pour moi source éternelle d'inspiration.

Finalement, merci à mon frère, ma sœur, mes amis, famille et belle-famille qui ont été de précieux partisans les deux dernières années. Vous avez illuminé mon quotidien.

RÉSUMÉ

La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) est un sujet de plus en plus populaire au cœur des sciences de la gestion. Le gestionnaire d'aujourd'hui ne s'interroge plus seulement sur la façon de générer du profit mais bien sur la *meilleure* façon de le faire, tant du point de vue social qu'environnemental. De nos jours, plusieurs débats secouent le courant de la RSE. Dans ce mémoire, deux seront directement discutés. Le premier consiste en la provenance des principes de RSE ; celle-ci doit-elle être volontaire de la part des entreprises ou prescrite par l'État ? Le second consiste en une vision critique de la RSE elle-même ; quelles sont les intentions des entreprises qui se disent socialement responsables ?

Pour répondre à ces deux débats, le mémoire suivant est présenté sous la forme de deux articles.

Le premier, intitulé *Entre autorégulation et réglementation : le rôle peu connu des associations industrielles*, explore l'interface entre entreprises et État au niveau des pratiques de responsabilité sociale, s'interrogeant sur le rôle des associations industrielles dans ce débat entre régulation et autorégulation.

Le second, intitulé *Les stratégies des entreprises menant à l'érosion de la cohésion sociale: le cas de l'industrie du gaz de schiste dans le nord de la Pennsylvanie*, répond au besoin d'études de cas critiques en matière de relations avec les communautés. Pour ce faire, il se penche sur l'arrivée des entreprises gazières dans le nord de la Pennsylvanie, plus précisément dans les comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna, et les stratégies que les entreprises ont mises en place pour en détruire la cohésion sociale.

TABLE DES MATIERES

Remerciements	i
Résumé	ii
Table des matières.....	iii
Liste des tableaux.....	vi
Liste des figures	vii
Acronymes	xi
 Avant-propos	xii

ARTICLE 1 - ENTRE AUTORÉGULATION ET RÉGLEMENTATION : LE RÔLE PEU CONNU DES ASSOCIATIONS INDUSTRIELLES

Introduction	1
 1. Revue de littérature	3
1.1 Un débat idéologique	3
1.2 Interface entre entreprises et État en matière de RSE	6
1.2.1 La responsabilité sociale autonome	10
1.2.2 La responsabilité sociale endossée par le gouvernement	13
1.2.3 La responsabilité sociale facilitée par le gouvernement	15
1.2.4 La responsabilité sociale en partenariat avec le gouvernement.....	18
1.2.5 La responsabilité sociale mandatée par le gouvernement.....	21
1.2.6 La responsabilité sociale comme forme de gouvernement.....	23
1.3 Limites de la littérature	25
 2. Apport de l'article	26
 3. Littérature sur les associations industrielles	27
3.1 Revue de littérature	27
3.1.1 Définition et processus.....	27
3.1.2 Motivation des entreprises à se joindre aux associations industrielles ..	31
3.1.3 Type de responsabilité sociale encouragée par les associations industrielles.....	33
3.2 Limites de la littérature et pistes de recherches futures.....	36
 Conclusion	37

Bibliographie 39

ARTICLE 2 - LES STRATÉGIES DES ENTREPRISES MENANT À L'EFFRITEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE: LE CAS DE L'INDUSTRIE DU GAZ DE SCHISTE DANS LE NORD DE LA PENNSYLVANIE

Introduction 46

1. Littérature 48

1.1 Critique de la vision fonctionnaliste de la théorie sur les relations avec les communautés 48
1.1.1 La communauté 48
1.1.2 Les relations entreprise-communauté selon une vision fonctionnaliste 48
1.1.3 Critique de la vision fonctionnaliste des relations entreprises communautés 49
1.1.4 Études critiques en management 51
1.2 Observation empirique des conflits dans les secteurs extractifs 52
1.3 Cohésion sociale 55
1.3.1 Évaluation d'une situation de cohésion sociale 56
1.3.2 Indicateurs de la cohésion sociale 58
1.4 Limites de la littérature et apport de l'article 59

2. Présentation de l'étude de cas et méthodologie de recherche 60

2.1 Phénomène observé en Pennsylvanie 60
2.1.1 Avant l'industrie gazière : des comtés essentiellement agricoles au tissu social serré 61
2.1.2 Depuis l'arrivée de l'industrie gazière : des comtés divisés où règne le conflit 64
2.2 Comment expliquer ce changement de dynamique sociale 65
2.3 Description des différents groupes de la communauté du nord de la Pennsylvanie 66
2.4 Méthodologie 67
2.1.1 Critères de sélection du cas 67
2.1.2 Processus de recherche 69
2.1.3 Réalisation de la recherche sur le terrain 69
2.1.4 Analyse des données 70

3. Étude de cas des comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna 71

3.1 Démarrage et expansion du gaz de schiste 71
3.2 L'approche des compagnies gazières 72
3.3 Gaz de schiste et autorités locales : premiers regroupements citoyens et collusion 72
3.4 Non-stratégie économique 74
3.2.1 L'inquiétude liée à la fluctuation du marché immobilier 75

3.5 Non-stratégies environnementales	76
3.5.1 Violations environnementales	76
3.3.2 Contamination des puits par les activités de l'industrie du gaz de schiste	78
3.6 Non-stratégie sociale.....	79
3.6.1 Enjeux sur la santé	79
3.7 Gaz de schiste et gouvernement d'État et fédéral : priorité nationale et collusion	81
3.7.1 Collusion entre le gouvernement et les entreprises gazières	81
3.7.2 Priorité énergétique : stratégie nationale	83
3.7.3 Corruption : le double chapeau	84
3.8 Le rôle des médias.....	85
3.9 Les stratégies utilisées par les entreprises	86
3.9.1 Manque de transparence, lacune d'information publique, organisation d'événements et financement de structures de santé	86
3.9.2 Bâillon.....	87
3.9.3 Intimidation	88
3.4.4 Destruction de la cohésion sociale et polarisation des clans.....	89
4. Discussion	90
4.1 Destruction de la cohésion sociale	90
4.1.1 Évaluation de la cohésion sociale	90
4.1.2 Indicateurs du déclin de la cohésion sociale.....	92
4.2 Stratégies de destruction de la cohésion sociale de la part des entreprises.....	96
4.2.1 Stratégies directes	97
4.2.2 Stratégies indirectes	102
4.2.2.1 Stratégies indirectes : autorités locales	104
4.2.2.2 Stratégies indirectes : gouvernement	105
4.3 Non-stratégies de destruction de la cohésion sociale	110
4.4 Stratégies et non-stratégies de destruction de la cohésion sociale dans le temps.....	113
4.5 Retour sur la notion de communauté.....	116
4.6 Apport de l'article	118
Conclusion	121
Annexes	123
Annexe I : Liste des entrevues réalisées	123
Bibliographie	125

LISTE DES TABLEAUX

ARTICLE 1 - ENTRE AUTORÉGULATION ET RÉGLEMENTATION : LE RÔLE PEU CONNU DES ASSOCIATIONS INDUSTRIELLES

Aucun tableau.

ARTICLE 2 - LES STRATÉGIES DES ENTREPRISES MENANT À L'ÉROSION DE LA COHÉSION SOCIALE: LE CAS DE L'INDUSTRIE DU GAZ DE SCHISTE DANS LE NORD DE LA PENNSYLVANIE

Tableau 1.1	Limites de la littérature fonctionnaliste de la RSE selon El Akremi, Dhaouadi et Igalems (2008)	p. 50
Tableau 1.2	Conflits impliquant des entreprises canadiennes dans le secteur extractif en 2012	p. 53
Tableau 2.1	Mise en contexte	p. 62
Tableau 2.2	Différents groupes de la communauté des comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna au nord de la Pennsylvanie	p. 67
Tableau 2.3	Évolution de la situation de cohésion sociale selon les indicateurs de Peace <i>et al.</i> et Peace et Spoonley (2005)	p. 68
Tableau 2.4	Douze catégories de répondants rencontrés	p. 70
Tableau 3.1	Évolution du nombre de puits dans les comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna	p. 75
Tableau 3.2	Violations faites par les cinq compagnies de l'industrie du gaz de schiste en Pennsylvanie ayant eu un impact direct sur l'environnement entre 2008 et 2011	p. 78
Tableau 4.1	Stratégies directes mises en place par les entreprises gazières	p. 100
Tableau 4.2	Stratégies indirectes mises en place par les entreprises gazières et les autorités locales	p. 105
Tableau 4.3	Stratégies indirectes mises en place par les entreprises gazières et le gouvernement	p. 107
Tableau 4.4	Rationalisation de la corruption selon Anand, Ashford et Joshi	p. 109
Tableau 4.5	Non-stratégies mises en place par les entreprises gazières	p. 112

LISTE DES FIGURES

ARTICLE 1 - ENTRE AUTORÉGULATION ET RÉGLEMENTATION : LE RÔLE PEU CONNU DES ASSOCIATIONS INDUSTRIELLES

Figure 1.1	Construction de la revue de littérature	p. 3
Figure 1.2	Les principaux débats sur le rôle de l'État dans l'interface entreprise/société et ses acteurs	p. 6
Figure 1.3	Les six relations entre gouvernement et responsabilité sociale de l'entreprise	p. 8
Figure 1.4	Définitions de la RSE en ordre d'interventionnisme	p. 9
Figure 1.5	La responsabilité sociale autonome selon le niveau d'interventionnisme	p. 10
Figure 1.6	La responsabilité sociale autonome	p. 10
Figure 1.7	La responsabilité sociale endossée par le gouvernement selon le niveau d'interventionnisme	p. 13
Figure 1.8	La responsabilité sociale endossée par le gouvernement	p. 14
Figure 1.9	La responsabilité sociale facilitée par le gouvernement selon le niveau d'interventionnisme	p. 15
Figure 1.10	La responsabilité sociale facilitée par le gouvernement	p. 16
Figure 1.11	La responsabilité sociale en partenariat avec le gouvernement selon le niveau d'interventionnisme	p. 18
Figure 1.12	La responsabilité sociale en partenariat avec le gouvernement	p. 18
Figure 1.13	La responsabilité sociale mandatée par le gouvernement selon le niveau d'interventionnisme	p. 21

Figure 1.14	La responsabilité sociale mandatée par le gouvernement	p. 22
Figure 1.15	La responsabilité sociale comme forme de gouvernement selon le niveau d'interventionnisme	p. 23
Figure 1.16	La responsabilité sociale comme forme de gouvernement	p. 24
Figure 3.1	Rôles des associations industrielles	p. 28
Figure 3.2	Processus d'application des mesures de RSE auprès des membres des associations industrielles	p. 30
Figure 3.3	Motivations des entreprises à participer aux associations industrielles	p. 31
Figure 3.4	La responsabilité sociale et les associations industrielles selon le niveau d'interventionnisme	p. 34

ARTICLE 2 - LES STRATÉGIES DES ENTREPRISES MENANT À L'EFFRITEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE: LEAS DE L'INDUSTRIE DU GAZ DE SCHISTE DANS LE NORD DE LA PENNSYLVANIE

Figure 1.1 Échelle de signification transversale des indicateurs de progrès selon Thirion (2010) p. 57

Figure 1.2 5 indicateurs de la cohésion sociale selon Peace et al. (2005) et Spoonley et Peace (2005) p. 58

Figure 1.3 Apports du présent article p. 60

Figure 3.1 Pourcentage du nombre de violations par comté en Pennsylvanie p. 77

Figure 4.1 Les comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna sur l'échelle de signification transversale des indicateurs de progrès selon Thirion (2010) p. 91

Figure 4.2 Relations altérées dans les comtés de Bradford, de Sullivan et de Susquehanna p. 92

Figure 4.3 Les indicateurs de la cohésion sociale selon Peace et Spoonley observés dans les comtés de Bradford, de Sullivan et de Susquehanna p. 94

Figure 4.4 Stratégies de destruction de la cohésion sociale de la part des entreprises gazières p. 97

Figure 4.5 Stratégies directes mises en place par les entreprises gazières p. 98

Figure 4.6 Trois catégories de stratégies directes mises en place par les compagnies gazières p. 99

Figure 4.7 Trois catégories de stratégies indirectes mises en place par les compagnies gazières p. 103

Figure 4.8 Deux types de stratégies indirectes mises en place par les compagnies gazières p. 103

Figure 4.9 Stratégies indirectes mises en place par les entreprises gazières et les autorités locales p. 104

Figure 4.10 Stratégies indirectes mises en place par les entreprises gazières et le gouvernement p. 106

Figure 4.11 Trois catégories de non-stratégies mises en place par les entreprises gazières p. 111

Figure 4.12 Répartition des stratégies et non-stratégies des entreprises gazières dans le temps p. 114

Figure 4.13 Illustration de la communauté selon une vision fonctionnaliste p. 116

Figure 4.14 Illustration de la communauté des comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna p. 117

Figure 4.15 Apports de l'article p. 119

Figure 4.16 Ensemble des stratégies et des non-stratégies mises en place par les entreprises gazières menant à l'effritement de la cohésion sociale p. 120

ACRONYMES

ARTICLE 1 - ENTRE AUTORÉGULATION ET RÉGLEMENTATION : LE RÔLE PEU CONNU DES ASSOCIATIONS INDUSTRIELLES

ABCD - *Assets Based Community Development*

CCSRC - *Canadian Centre for the Study of Resource Conflict*

ONG - Organisations Non Gouvernementales

RSE – Responsabilité Sociale de l'Entreprise

ARTICLE 2 - LES STRATÉGIES DES ENTREPRISES MENANT À L'EFFRITEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE: LE CAS DE L'INDUSTRIE DU GAZ DE SCHISTE DANS LE NORD DE LA PENNSYLVANIE

DEP - *Pennsylvania Department of Environmental Protection*

DRBC - *Delaware River Bassin Commission*

EPA - *US Environmental Protection Agency*

ITRR - *Institute of Terrorism Research and Response*

RSE – Responsabilité Sociale de l'Entreprise

AVANT-PROPOS

*Did you ever expect a corporation to have a conscience,
when it has no soul to be damned and no body
to be kicked? (And by God, it ought to have both!)*

- The First
Baron Thurlow [1731–1806],
Lord Chancellor of England.
(Cité par Banerjee, 2008)

Le concept de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) est apparu il y a déjà quelques dizaines d'années dans le monde de la gestion. Aujourd'hui largement théorisée et étudiée, cette notion n'a cependant toujours pas de définition universelle : on l'apparente souvent à l'éthique, au développement durable, au contrat social ou à la théorie des parties prenantes. Décrise par Gond et Igalels (2008) comme étant « *à la fois à l'intégration des dimensions marchandes et non marchandes dans la gestion et à la prise en compte des effets externes positifs et négatifs des entreprises sur la société* » (Gond et Igalels, 2008 : 3), la RSE peut alors se définir selon différents points de vue. Le présent mémoire s'attachera à aborder le concept de responsabilité sociétale des entreprises selon deux axes principaux à savoir la vision fonctionnaliste et la vision critique.

La vision fonctionnaliste de la RSE la plus populaire en termes de publications, d'analyses et de rapports, est décrite comme celle qui « pose la question de la définition de la RSE et s'attache à préciser la nature et les niveaux de responsabilité sociale des entreprises » (Gond et Igalels, 2008 : 37). Elle est basée sur la « description des orientations éthiques de l'activité organisationnelle ou l'étude empirique des liens entre performance sociétale et performance financière de l'entreprise » (El Akremi, Dhaouadi et Igalels, 2008 : 66) et considère que, dans une optique de participation à

la création d'une société plus équitable, l'entreprise, en tant qu'organisation, a un rôle important à jouer. Pour Bhattacharya, Korschun et Sen, la responsabilité sociale de l'entreprise « *fournit aux intervenants individuels de nombreux avantages (fonctionnels, psychosociaux et de valeur) et la façon dont le type et la mesure dans laquelle une partie prenante tire ces avantages des initiatives de RSE influent sur la qualité de la relation entre l'intervenant et la société* » (Bhattacharya, Korschun et Sen, 2009 : 264, traduction libre).

La vision critique de la RSE pose les limites de celle-ci. Elle « *s'efforce d'analyser envers qui les entreprises sont (ou devraient être) socialement responsables* » (Gond et Igale, 2008 : 37), accusant les recherches fonctionnalistes de « *[verser] dans une interprétation instrumentale de la RSE* » (Acquier, 2007 selon El Akremi et al., 2008 : 66). Les auteurs des textes s'inscrivant dans cette lignée de contestation estiment que malgré les décennies de pratiques philanthropiques, de nombreux effets pervers tels que l'assistanat, le clientélisme ou encore la corruption (Blowfield et Fynas, 2005) ont été clairement identifiés. Banerjee (2008) critique entre autres le discours associé à la RSE et ses déclinaisons, en prenant pour exemple les relations avec les communautés qu'il qualifie de « *mouvements idéologiques visant à légitimer et consolider le pouvoir des grandes entreprises* » (Banerjee, 2008 : 51, traduction libre).

Le présent mémoire est constitué de deux articles s'intéressant à ces visions opposées de la RSE. Le premier fait état de la vision fonctionnaliste et le deuxième aborde la vision critique. Il explore dans un premier temps une nouvelle voie en matière de gouvernance des entreprises grâce aux associations industrielles qui jouent un rôle d'intermédiaire pour la création et la diffusion de droits souples (*soft law*) en matière de responsabilité des entreprises. Il répond ensuite au besoin de littérature et de cas critiques en matière de responsabilité sociale (Muthuri, Chapple et Moon, 2008) grâce à une étude de cas explorant l'effritement de la cohésion

sociale dû au comportement des entreprises gazières au nord de la Pennsylvanie.

Les deux articles constituant le mémoire sont les suivants :

1. **Entre autorégulation et réglementation : le rôle peu connu des associations industrielles, et**
2. **Les stratégies des entreprises menant à l'effritement de la cohésion sociale: le cas de l'industrie du gaz de schiste dans le nord de la Pennsylvanie.**

ARTICLE 1 -ENTRE AUTORÉGULATION ET RÉGLEMENTATION : LE RÔLE PEU CONNU DES ASSOCIATIONS INDUSTRIELLES

Le premier article se présente sous forme de revue de littérature entourant un enjeu d'actualité dans le domaine de la RSE en soulevant la question de la pertinence de réglementer ou non les activités de responsabilité sociale. Il se penche sur la relation entre l'entreprise et l'État en matière de responsabilité sociale de l'entreprise et présente le débat à la fois théorique et pratique de l'autorégulation de la part des entreprises et de la réglementation de la part de l'État. Pour ce faire, une revue de littérature portant sur les théories fonctionnalistes de la RSE est faite et classée grâce à une échelle d'interventionnisme développée par Moon, Kang et Gond (2009).

Après l'exploration et la classification de la littérature, l'article explore une dimension encore peu étudiée de la réglementation gouvernementale par rapport aux démarches volontaires des entreprises, à savoir les démarches d'associations industrielles résultant des interactions des entreprises entre elles. Ainsi, en guise d'ouverture, le premier article examine le rôle des associations industrielles en tant qu'intermédiaire pour la mise en place et

la diffusion de droits souples (*soft law*) en matière de responsabilité des entreprises, ainsi que le type de RSE découlant de leurs politiques.

L'article n'a pas encore été soumis pour publication et les démarches de publication commenceront au cours de l'été 2013. La composition de l'article, les recherches et la rédaction ont été faites par l'étudiante.

ARTICLE 2 - LES STRATÉGIES DES ENTREPRISES MENANT À L'EFFRITEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE: LE CAS DE L'INDUSTRIE DU GAZ DE SCHISTE DANS LE NORD DE LA PENNSYLVANIE

Le deuxième article présente dans un premier temps une critique de la littérature fonctionnaliste entourant la responsabilité sociale de l'entreprise et ses relations avec les communautés. Elle ouvre ce faisant la discussion sur les études critiques en management (*critical management studies*).

Dans un deuxième temps, l'article se penche sur la question de l'effritement de la cohésion sociale au sein d'une communauté, et s'interroge sur les stratégies mises en place par les entreprises pouvant mener à cet effritement. L'article présente une étude de cas portant sur l'implantation des entreprises de gaz de schiste au nord de la Pennsylvanie, dans les comtés de Bradford, de Sullivan et de Susquehanna.

L'article n'a pas encore été soumis pour publication et les démarches de publication commenceront au cours de l'été 2013. La composition de l'article, les recherches théoriques, le travail sur le terrain et la rédaction ont été faits par l'étudiante.

RÉFÉRENCES

Banerjee, S. B. (2008). Corporate social responsibility: The good, the bad and the ugly. *Critical Sociology*, 34(1), 51-79.

Bhattacharya, C. B., Korschun, D., & Sen, S. (2009). Strengthening stakeholder company relationships through mutually beneficial corporate social responsibility initiatives. *Journal of Business Ethics*, 85(2), 257-272.

Blowfield, M., & Frynas, J. G. (2005). Editorial Setting new agendas: critical perspectives on Corporate Social Responsibility in the developing world. *International Affairs*, 81(3), 499-513.

El Akremi, A., Dhaouadi, I., & Igalems, J. (2008). La responsabilité sociale de l'entreprise sous l'éclairage des critical management studies: vers un nouveau cadre d'analyse de la relation entreprise-société. *Finance Contrôle Stratégie*, 11(3), 65-94.

Gond, J. P., & Igalems, J. (2008). *La responsabilité sociale de l'entreprise*. Presses universitaires de France.

Gond, J. P., Kang, N., & Moon, J. (2011). The government of self-regulation: On the comparative dynamics of corporate social responsibility. *Economy and Society*, 40(4), 640-671.

Moon, Jeremy, Nahee Kang et Jean-Pascal Gond (2009). *Corporate Social responsibility and government*. The Oxford Handbook of Business and Government, p. 512-544.

Muthuri, J., W. Chapple et J. Moon (2008). « An Integrated Approach to Implementing 'Community Participation' in Corporate Community Involvement: Lessons from Magadi Soda Company in Kenya », *Journal of Business Ethics*, vol. 85, p. 431-444.

ARTICLE 1 - ENTRE AUTORÉGULATION ET RÉGLEMENTATION : LE RÔLE PEU CONNU DES ASSOCIATIONS INDUSTRIELLES

par Emmanuelle Jobidon

Résumé : *Cet article présente une analyse de la littérature portant sur l'interface entre l'entreprise et l'État en matière de responsabilité sociale de l'entreprise. Il présente le débat à la fois théorique et pratique entre l'autorégulation de la part des entreprises et la réglementation de la part de l'État, en ce qui a trait à la responsabilité sociale de l'entreprise. Il vise à faire ressortir le rôle des associations industrielles dans la gradation des possibilités entre ces deux pôles.*

Mots-clés : Responsabilité sociale des entreprises, autorégulation, réglementation, État, associations industrielles

Introduction

Le mouvement de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) est apparu au cours des dernières décennies. Ce mouvement comprend une « infrastructure » (Waddock, 2008) très diverse incluant une multitude d'acteurs (entreprises, gouvernements, organisations non gouvernementales, groupes de citoyens), à divers niveaux d'intervention (intra-entreprises, inter-entreprises, locales, nationales, internationales et mondiales) et ce, dans différentes industries ou sphères d'activités (notamment dans le domaine du textile, des mines, du pétrole et de la chimie). De plus, il atteint des champs d'action ou d'intervention, notamment, l'éthique et la gestion, les relations avec les communautés, ou encore la santé et la sécurité. Une des principales interrogations du domaine de la RSE porte sur son impulsion. Serait-il de la responsabilité de l'entreprise d'opter pour une forme d'autorégulation, en mettant en place

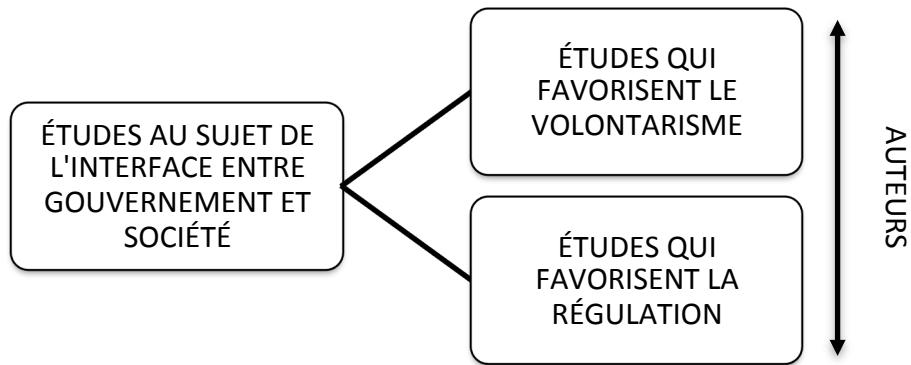
une démarche de responsabilité sociale ou bien incomberait-il au législateur de mettre en place une réglementation à ce propos? Le débat entourant cette question fondamentale dans le champ de la responsabilité sociale est profondément ancré au sein de la littérature, faisant couler beaucoup d'encre.

Le présent article a pour principal objectif de déterminer la dynamique interactive et sa variation entre entreprise et État, quant à la question de la responsabilité sociale de l'entreprise et vise à contribuer au débat entre autorégulation et réglementation qui anime le domaine. Pour ce faire, il se base sur une revue de littérature présentant l'interface de la RSE entre entreprise et société qui oscille, à degrés divers, entre autorégulation et réglementation. Par ailleurs, nous avons décelé dans la littérature une voie peu étudiée entre la réglementation gouvernementale et les démarches volontaires individuelles des entreprises. Il s'agit des démarches des associations industrielles qui résultent des interactions entre entreprises. Par conséquent, en guise d'ouverture, cet article examine le rôle des associations industrielles comme lieu intermédiaire pour la création et la diffusion de droits souples (*soft law*) en matière de responsabilité des entreprises.

1. Revue de littérature

Figure 1.1

Construction de la revue de littérature



Il existe actuellement un profond débat entourant la responsabilité sociale de l'entreprise et le rôle qui incomberait au législateur dans ce domaine. En effet, l'interface entre ce dernier et la société demeure floue et non régie ni par un consensus scientifique, ni par l'application dans laquelle il existe des dilemmes. Bon nombre de questions sont soulevées au cœur même des écrits. Par exemple, est-ce que le gouvernement doit imposer des standards à l'industrie ou celle-ci devrait-elle s'autoréguler? Et si nous laissons l'industrie se concurrencer elle-même en ce qui a trait aux pratiques de responsabilité sociale, n'aurions-nous pas plus de chances qu'elle développe des pratiques exemplaires?

1.1 Un débat idéologique

Parallèlement à l'apparition dans les années 1950 du concept de RSE – aussi apparenté à l'éthique en affaires, à la citoyenneté corporative, au développement durable (Moon, 2004), à la gestion des parties prenantes, etc. – dans la littérature et dans la gestion, un débat idéologique voit le jour. En effet, les avis divergent sur le rôle que l'entreprise a, ou devrait avoir, dans l'élaboration et la mise en pratique de mesures sociales et

environnementales au sein de la société. Conséquemment, deux grands courants s'opposent; certains considèrent que l'entreprise a un rôle à jouer en ce qui a trait à ces mesures sociales et environnementales, et d'autres non.

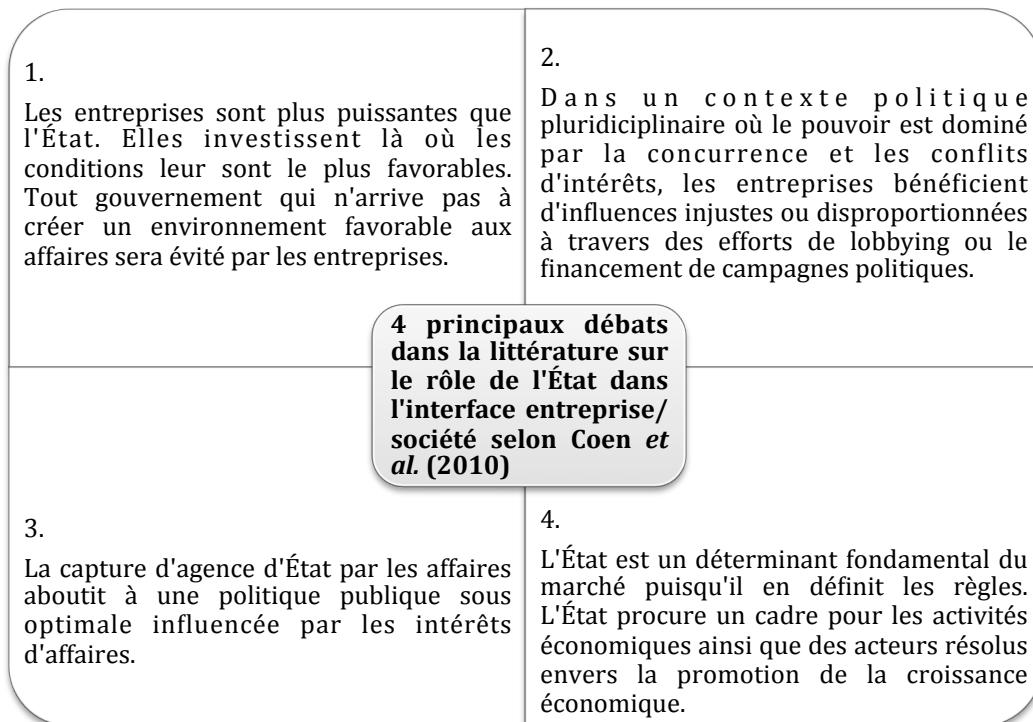
D'un côté, Bowen écrit, en 1953, que l'entreprise a un rôle à jouer qui va au-delà de son intérêt propre. L'organisation doit ainsi prendre en compte l'ensemble de ses parties prenantes dans son processus de décision. Freeman (1984) définit une partie prenante comme « *tout groupe identifiable ou individu qui peut affecter la réalisation des objectifs de l'organisation ou qui sont affectés par la réalisation des objectifs de l'organisation* » (traduction libre). Ainsi, l'entreprise doit considérer les intérêts non seulement de ses actionnaires, mais aussi de ses employés, ses fournisseurs, ses clients, ses partenaires, les communautés locales, etc.

À l'opposé, Friedman (1970) considère que l'unique responsabilité de l'entreprise est de générer des profits. Pour cela, il s'appuie sur la théorie de l'agence selon laquelle les actionnaires sont les « mandants » et les gestionnaires sont les « mandataires ». Le rôle du mandataire est de satisfaire le mandant en maximisant les profits. Friedman va même jusqu'à affirmer que la mise en place de mesures sociales serait irresponsable, car elle signifierait utiliser l'argent d'autrui (les employés, les consommateurs) sans leur consentement. Selon l'auteur, c'est le rôle du gouvernement qui a été élu pour assurer le bien-être de tous. Paradoxalement, Friedman est un ultralibéral qui ne voudrait donner quasiment aucun pouvoir de régulation économique à l'État. En effet, les seuls rôles que ce dernier doit avoir sont le prélèvement de l'impôt et son usage en tant que revenus. Ainsi, selon lui :

« *Les problèmes sont trop urgents pour attendre le long cheminement des processus politiques [...] l'exercice de la responsabilité sociétale par les hommes d'affaires est un moyen plus rapide et plus sûr de résoudre les pressants problèmes actuels.* » (Friedman, 1970, source électronique)

Ainsi, depuis nombre d'années le débat entourant la gouvernance des politiques RSE sévit au sein de la communauté scientifique et praticienne. De nos jours, le débat a pris de l'ampleur et quatre principaux débats sur le rôle de l'État dans l'interface entreprise/société et ses acteurs ont lieu (Coen, Grant et Wilson, 2010.) Le premier débat s'articule autour de l'idée que les entreprises sont plus puissantes que l'État et n'investissent que là où les conditions leur sont le plus favorables. Si bien que, tout gouvernement incapable de créer un environnement favorable aux affaires sera évité par les entreprises. Le deuxième débat se situe dans un contexte politique pluridisciplinaire où le pouvoir est dominé par la concurrence et les conflits d'intérêts. De ce fait, les entreprises bénéficient d'influences injustes ou disproportionnées à travers des efforts de lobbying ou de financement de campagnes politiques. Quant au troisième débat, il soutient que la capture d'agence d'État par les affaires aboutit à une politique publique sous-optimale influencée par les intérêts d'affaires. Finalement, le quatrième débat présente l'idée que l'État est un déterminant fondamental du marché puisqu'il en définit ses règles. Autrement dit, l'État procure un cadre pour les activités économiques ainsi que pour les acteurs résolus envers la promotion de la croissance économique.

Figure 1.2
Les principaux débats sur le rôle de l'État
dans l'interface entreprise/société et ses acteurs



1.2 Interface entre entreprises et État en matière de RSE

L'analyse suivante se base sur l'étude d'un corpus littéraire portant sur l'interface entreprise/société. Cette classification est fondée sur les écrits de Moon, Kang et Gond (2009), et plus particulièrement sur les six relations entre le législateur et l'entreprise au niveau de la responsabilité sociale de l'entreprise qu'ils ont établies et qui servent de point d'ancrage.

Une vingtaine d'articles ont été lus et rapportés à l'une des six visions de Moon *et al.* (2009), soit la responsabilité sociale : autonome; endossée par le gouvernement; facilitée par le gouvernement; en partenariat avec le gouvernement; mandatée par le gouvernement et; comme forme de gouvernement. Suite à l'étude de ces écrits, une gradation entre les différentes visions de la responsabilité sociale de l'entreprise et le rôle du

gouvernement a été créée. La figure 1.3 présente les six visions de Moon *et al.* (2009) ainsi que leur définition.

La figure 1.4 présente une classification par ordre d'interventionnisme des définitions de la RSE fournies par les divers auteurs étudiés, allant de la plus volontariste à la plus prescriptive. Elle se veut une introduction aux diverses visions de la RSE par rapport à l'interface entre entreprises et État en matière de RSE.

Figure 1.3
Les six relations entre gouvernement et responsabilité sociale de l'entreprise

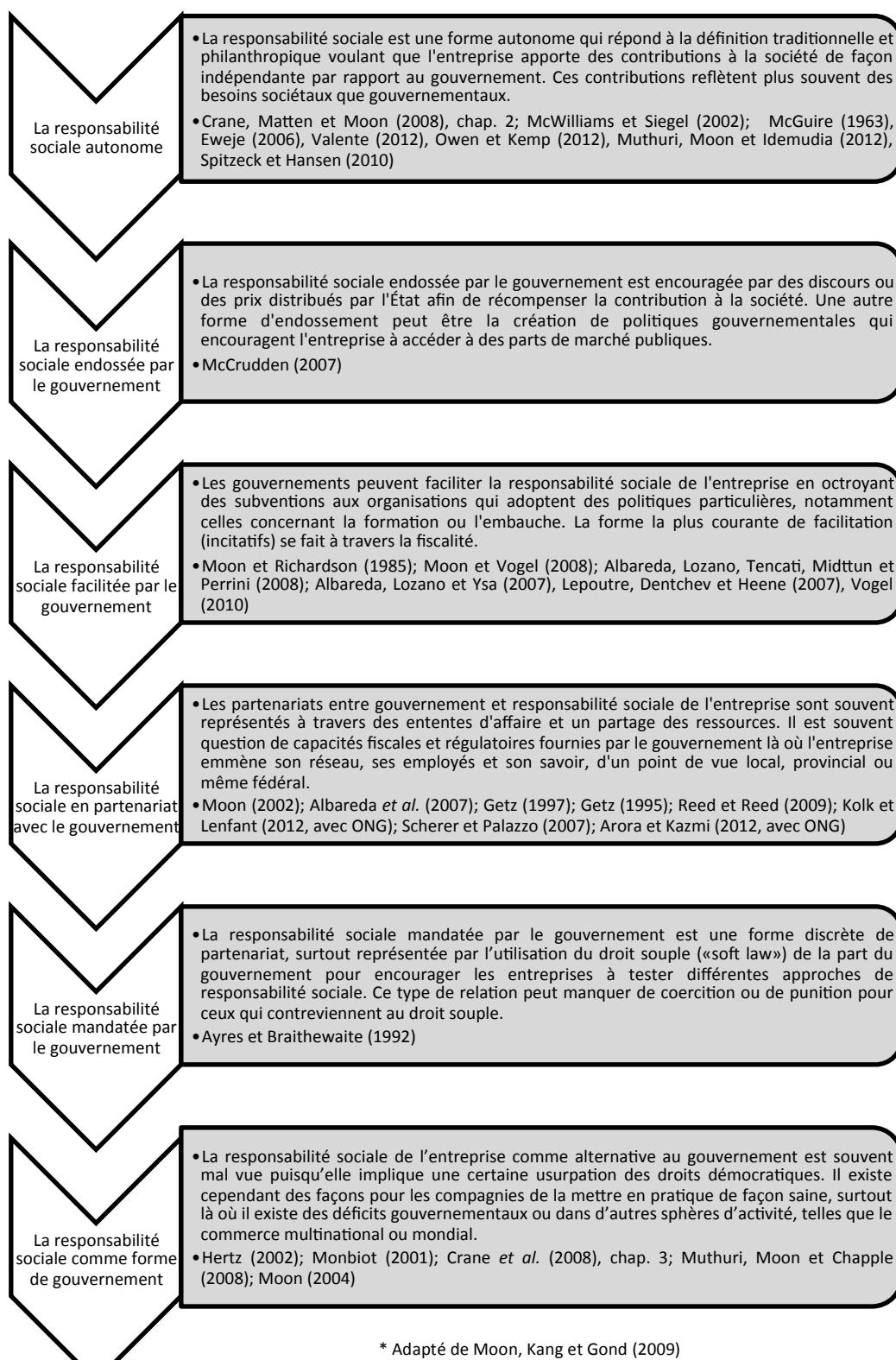
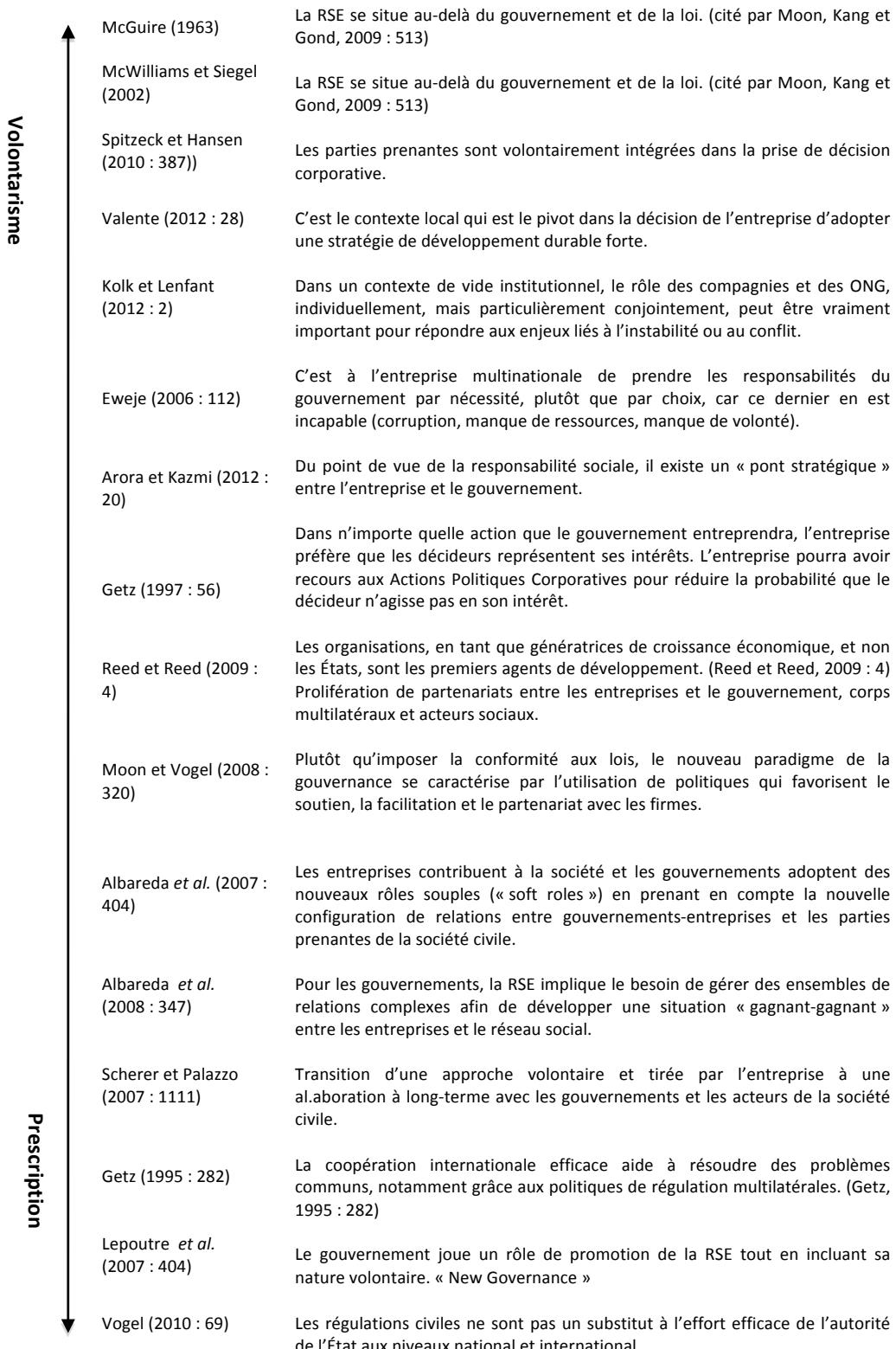
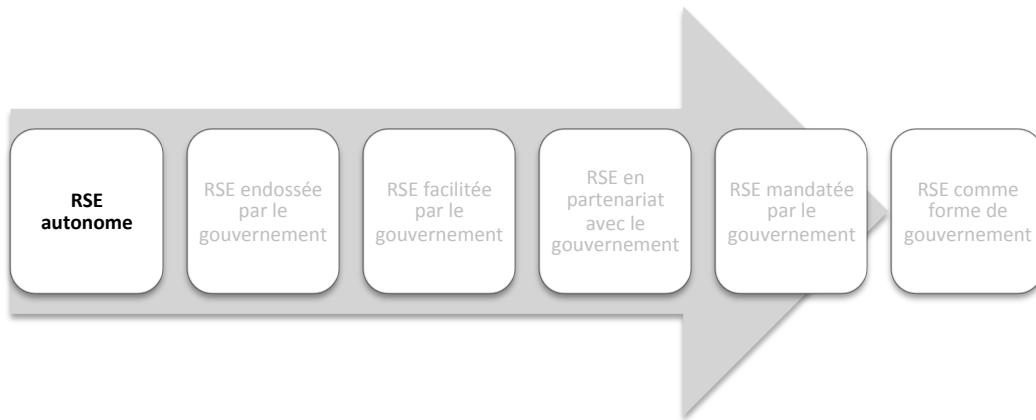


Figure 1.4
Définitions de la RSE en ordre d'interventionnisme



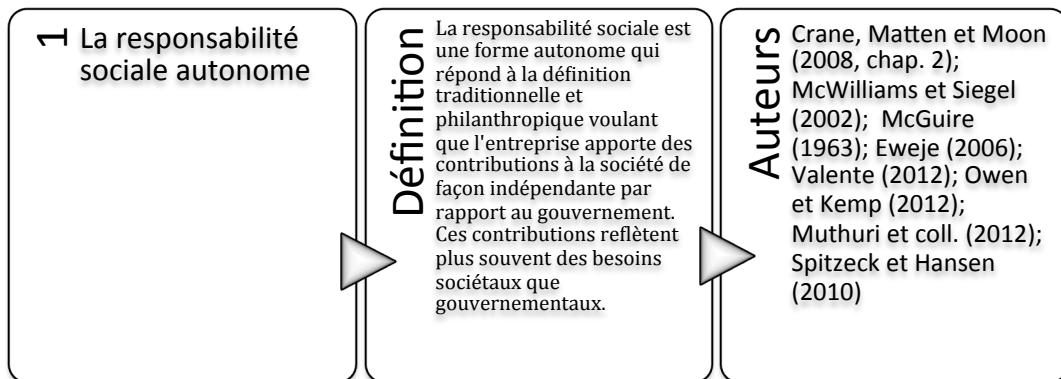
1.2.1 La responsabilité sociale autonome

Figure 1.5
La responsabilité sociale autonome selon le niveau d'interventionnisme



La première relation entre gouvernement et responsabilité sociale de l'entreprise, selon Moon, Kang et Gond (2009), est la responsabilité sociale autonome. Elle souligne le caractère traditionnel et philanthropique de la RSE à la forme autonome, qui apporte des contributions à la société de façon indépendante par rapport au gouvernement. Ces contributions reflètent souvent des besoins plus sociaux que gouvernementaux.

Figure 1.6
La responsabilité sociale autonome



Les auteurs dont la philosophie de RSE volontaire s'apparente à cette catégorie sont nombreux. On retrouve d'abord McGuire (1963) et McWilliams et Siegel (2002) dont la définition de la responsabilité sociale se situe au-delà du gouvernement et de la loi (cité par Moon, Kang et Gond, 2009 : 513).

La littérature estimant que la responsabilité sociale de l'entreprise est autonome, traite majoritairement des pays pauvres, en développement, où règne une instabilité politique et sociale, bien que quelques auteurs tels que Matten et Moon (2008) soulignent que quelques secteurs dans les pays développés ne sont pas régulés et de ce fait font ce qu'elles croient pertinent. Or, pour la majorité des auteurs, c'est dans les contextes de développement que les entreprises doivent, par elles-mêmes, mettre en place des pratiques sociales pour aider à la croissance ainsi qu'au développement des communautés.

Valente (2012) estime que dans les pays en développement, notamment dans certains pays d'Afrique, c'est le contexte local qui déterminera le niveau et la force de la stratégie de développement durable mise en place par l'entreprise. Les éléments à prendre en compte sont le capital ressource, tangible et intangible, ainsi que le capital institutionnel de l'entreprise elle-même (sa culture et sa vision). Ainsi, les formes intangibles des ressources aideront à la formulation de la stratégie, alors que les ressources tangibles faciliteront l'implantation de cette dernière. Pour sa part, Eweje (2006) étudie le rôle des multinationales dans le développement des communautés locales. Il prend l'exemple des pays les moins avancés en Afrique, et estime que les initiatives sont nombreuses de la part de ces grandes entreprises en raison du manque de volonté, de l'absence de ressources, ou de la corruption du gouvernement. Ces actions concernent les domaines de l'éducation, du développement d'infrastructures et le bien-être social. L'auteur soulève un paradoxe selon lequel ces multinationales sont vues comme « méchantes » dans ce pays, alors que c'est vers elles que les

populations se tournent, car elles seules ont les capacités de les aider. Muthuri *et al.* (2012) vont dans ce sens, en affirmant que les entreprises sont tenues pour responsables des problèmes sociaux tels que la corruption, l'exploitation et le déplacement des populations, et qu'il relève de leur responsabilité d'y remédier. Pour cela, elles doivent repenser la définition de la « communauté » et intégrer le développement des collectivités dans leur stratégie corporative. De leur côté, Owen et Kemp (2012) proposent un modèle qui rompt le cercle vicieux de la dépendance entre communautés et multinationales. En effet, selon leur modèle ABCD (*Assets Based Community Development*), l'entreprise aide la communauté à concevoir et à développer ses compétences collectives. Ainsi, les communautés bénéficient de cette découverte de leur *leadership* et la multinationale en tire profit. Cette situation « gagnant-gagnant » est atteinte grâce à une initiative volontaire de la part de l'entreprise : on passe d'une logique de philanthropie et de dons sans actions, à une logique d'entreprise en tant qu'agent de développement.

Selon un tout autre registre, Spitzeck et Hansen (2010) s'interrogent sur les raisons qui poussent une entreprise à accorder de l'importance et à donner de l'influence à ses différentes parties prenantes. Dans le cas du présent débat, il s'agit de s'interroger sur l'importance à donner à l'État et à sa vision de la RSE. Pour les auteurs, l'entreprise peut faire appel à certaines parties prenantes selon les enjeux qu'elle rencontre. Ils indiquent que l'organisation accordera volontairement de l'influence aux parties prenantes pour les enjeux opérationnels, stratégiques et de gestion. Ainsi, pour ce qui touche les enjeux de gouvernance et plus particulièrement de RSE, l'entreprise agit de façon autonome.

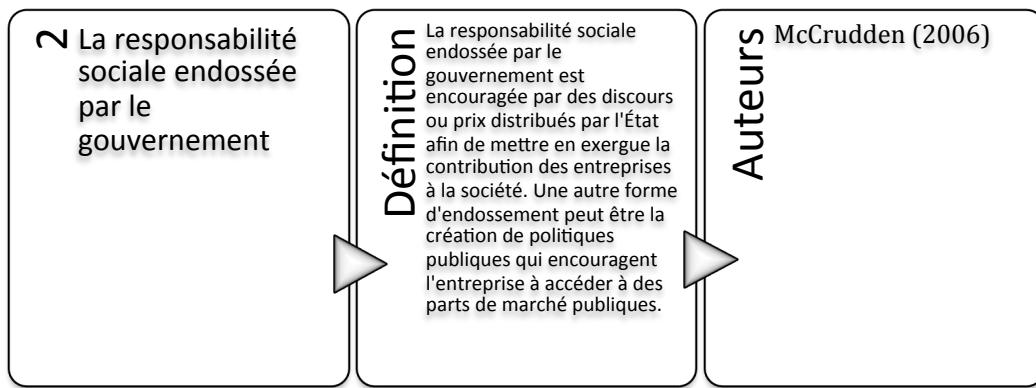
1.2.2 La responsabilité sociale endossée par le gouvernement

Figure 1.7
La responsabilité sociale endossée par le gouvernement selon le niveau d'interventionnisme



La deuxième relation entre gouvernement et responsabilité sociale de l'entreprise selon Moon, Kang et Gond (2009) est la responsabilité sociale endossée par le gouvernement. Celle-ci est encouragée par des discours ou par des prix distribués par l'État, afin de mettre en exergue la contribution des entreprises à la société. Une autre forme d'endossement peut être la création de politiques publiques qui encouragent l'entreprise à accéder à des parts de marché publiques.

Figure 1.8
La responsabilité sociale endossée par le gouvernement



Un seul auteur possède une vision qui s'apparente à celle de la responsabilité sociale endossée par le gouvernement. Il s'agit de McCrudden, qui rédigea en 2006 un article intitulé *Corporate Social Responsibility and Public Procurement*, dans lequel il décrit la responsabilité sociale comme étant volontaire. Les gouvernements n'ont donc pas de réel pouvoir sur les entreprises. Malgré certaines mesures mises en place, la plus efficace serait de pousser les entreprises à être responsables par l'achat public (*public procurement*) responsable. En effet, l'auteur indique que les achats publics suivent les tendances politiques des gouvernements en place (McCradden, 2006). Avec la montée de la conscientisation à la RSE, le gouvernement se doit de donner l'exemple aux entreprises :

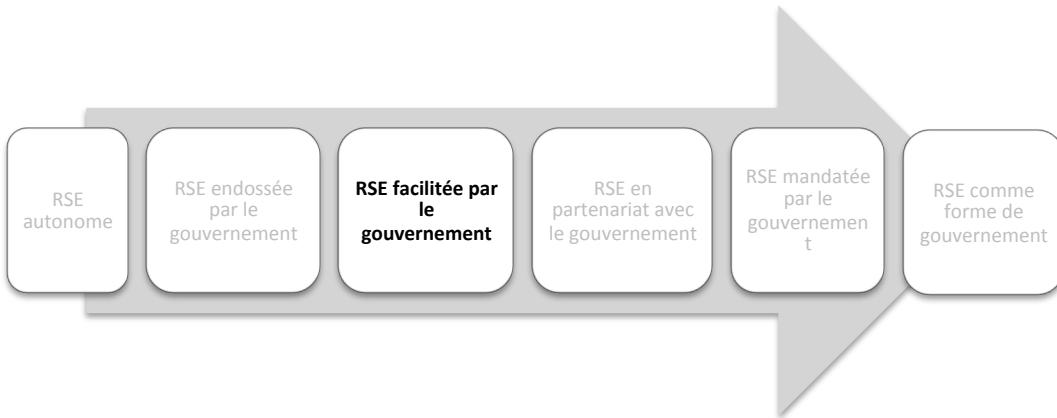
« [...] if government expected firms to ensure that their supply chains are clean, then the least government can do is to ensure that its own house is in order too. » (McCradden, 2006 : 13)

Cependant, l'auteur apporte deux limites à cette idée. Premièrement, si le gouvernement impose que les entreprises avec lesquelles il aura un contrat observent des principes responsables, cela remet fondamentalement en cause la notion « volontaire » de la RSE. Deuxièmement, imposer un achat public responsable peut être très coûteux et donc non « social », et pourrait de plus inciter à la corruption et à une plus grande bureaucratisation.

1.2.3 La responsabilité sociale facilitée par le gouvernement

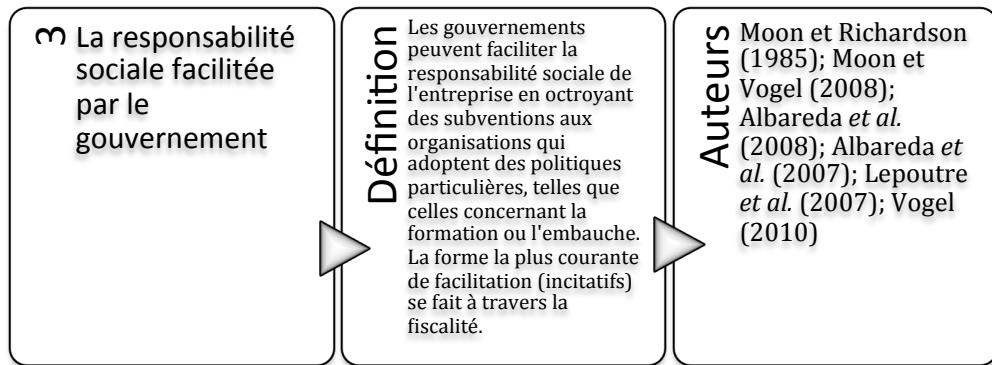
Figure 1.9

La responsabilité sociale facilitée par le gouvernement selon le niveau d'interventionnisme



La troisième relation entre gouvernement et responsabilité sociale de l'entreprise dépeinte par Moon, Kang et Gond (2009) est celle d'une responsabilité sociale facilitée par le gouvernement. Selon cette dernière, les gouvernements peuvent faciliter la RSE en octroyant des subventions aux organisations qui adoptent des politiques particulières, notamment, celles concernant la formation ou l'embauche. La forme la plus courante de facilitation (ou encore incitatifs) se fait à travers la fiscalité (par exemple, les exemptions fiscales pour dons de charité).

Figure 1.10
La responsabilité sociale facilitée par le gouvernement



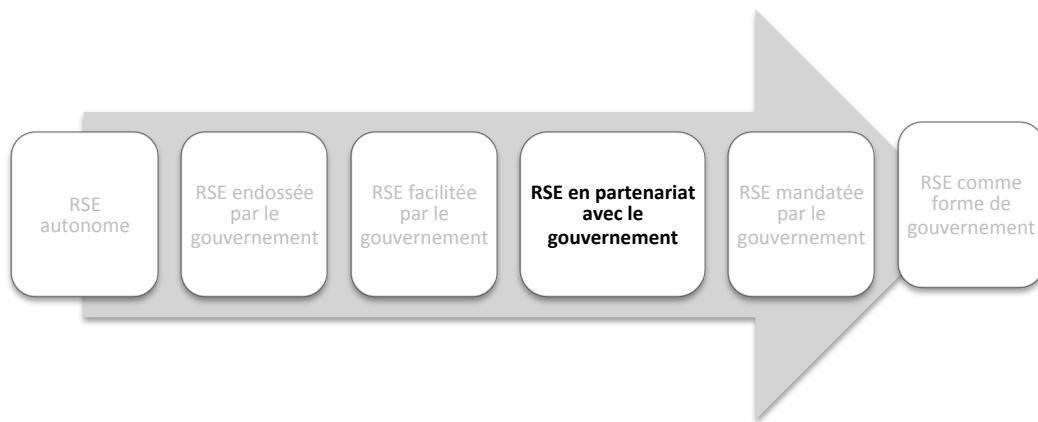
Les auteurs endossant cette définition de la responsabilité sociale sont nombreux. Lepoutre Dentchev et Heene (2007) rappellent que la RSE est volontaire, et qu'elle va au-delà de la « conformité » aux lois : les gouvernements ne peuvent pas adopter les mécanismes traditionnels d'« ordonner et contrôler », ils doivent donc se lancer dans une « nouvelle gouvernance » (Lepoutre *et al.*, 2007). Cette nouvelle forme se caractérise par un système plus participatif, plus démocratique et surtout flexible. Leur vision de du débat RSE est la suivante : le gouvernement joue un rôle de promotion de la RSE tout en incluant sa nature volontaire. « New Governance » Cependant, les auteurs soulèvent le paradoxe lié à la réglementation et la RSE : comment réglementer un concept censé être volontaire?

Vogel (2010), quant à lui, présente les avantages de la régulation privée, mais rappelle qu'elle doit être intégrée et renforcée par des politiques étatiques efficaces, notamment sur le plan national et international. Ainsi, selon Moon et Vogel (2008), la RSE et le gouvernement ne peuvent être définis de manière mutuellement exclusive. En effet, la RSE représente la relation qui existe entre les acteurs du marché et le gouvernement; elle ne peut donc être vue comme étant isolée de ce dernier. Les auteurs indiquent que le gouvernement est présent pour aider les entreprises, sans leur imposer de règles. Ils rappellent l'idée de Fox, Ward et Howard (2002) dans

Public Sector Roles in Strengthening Corporate Social Responsibility, selon laquelle les gouvernements nationaux ont trois moyens de promouvoir et encourager la RSE : par l'encouragement et le soutien, par la facilitation, et par le partenariat. Moon et Vogel (2008) ajoutent que les gouvernements, les ONG et autres organisations internationales, notamment l'ONU ou l'OCDE, ont participé à l'élaboration de normes et de standards internationaux qui sont non coercitifs, et qui encouragent l'implantation de mesures responsables. Ainsi, Albareda *et al.* (2007) développent une typologie du modèle de l'action gouvernementale en Europe. Le gouvernement peut jouer un rôle dans l'élaboration d'un partenariat; il peut inciter l'entreprise à s'impliquer dans la communauté, à promouvoir la durabilité ou à agir selon le concept de l'*Agora*. Puis, en 2008, Albareda, accompagné d'autres auteurs, approfondit les stratégies adoptées par les gouvernements en vue de promouvoir et d'encourager les entreprises à adopter les valeurs et à mettre en place des stratégies de RSE. Les auteurs reprennent l'idée présentée dans l'article d'Albareda un an plus tôt sur l'approche relationnelle entre les différentes parties prenantes de la Société : entre le gouvernement, les entreprises et la société civile. Le gouvernement met en place de nombreuses politiques pour « lui-même » afin de donner l'exemple. Il y a notamment le nombre le plus significatif de politiques en ce qui a trait à la relation gouvernement-entreprise. La relation qui paraît la plus complexe est celle triangulaire entre les trois parties. En effet, les auteurs n'indiquent pas comment le gouvernement peut faciliter cette relation, ni les outils qui sont à sa disposition ou le partage de pouvoir entre les différentes parties de cette « triade ».

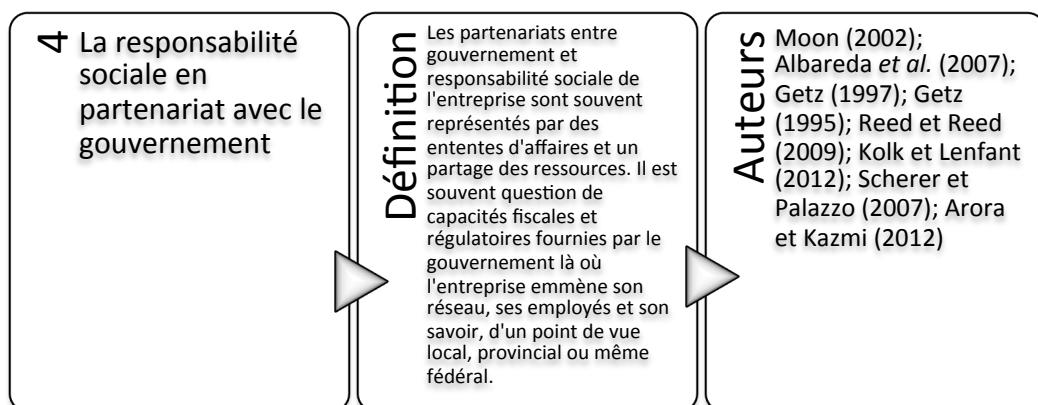
1.2.4 La responsabilité sociale en partenariat avec le gouvernement

Figure 1.11
**La responsabilité sociale en partenariat avec le gouvernement
selon le niveau d'interventionnisme**



La quatrième relation entre gouvernement et responsabilité sociale de l'entreprise selon Moon, Kang et Gond (2009) est la responsabilité sociale en partenariat avec le gouvernement. Ces partenariats sont souvent représentés par des ententes d'affaires et un partage des ressources. Il est souvent question de capacités fiscales et régulatrices fournies par le gouvernement là où l'entreprise amène son réseau, ses employés et son savoir, d'un point de vue local, provincial ou même fédéral.

Figure 1.12
La responsabilité sociale en partenariat avec le gouvernement



Si la littérature à propos de la responsabilité sociale abordant l'importance de la notion de partenariat est abondante, elle se sépare cependant en deux branches. D'une part, les partenariats avec le gouvernement, et d'autre part, les partenariats avec des organisations non gouvernementales (ONG). Si Moon, Kang et Gond (2009) n'abordent pas le deuxième phénomène, c'est précisément parce que ces organisations n'ont pas de liens avec le gouvernement. Néanmoins, ces dernières seront mentionnées ici afin de rendre justice à la littérature portant sur le sujet.

La première branche de la responsabilité sociale en partenariat avec le gouvernement repose sur les relations État-Entreprises. Comme vu précédemment, Albareda *et al.* (2007) proposent que l'un des types de relation entre le gouvernement et les entreprises soit le partenariat. Ainsi, tous les acteurs sont impliqués dans la RSE et doivent se sentir responsables de sa construction. Scherer et Palazzo (2007) présentent une démocratie délibérative où les domaines économiques et politiques ne sont plus opposés : l'entreprise est donc un acteur politique dans une société globalisée.

Getz (1995) présente une théorie d'implantation de régulation multilatérale avec quatre types d'acteurs principaux qui sont : les organisations internationales, les États, les ONG et les associations d'affaires. L'auteur indique que la création de ce type de régulation est complexe du fait même des rôles et des pouvoirs de chacun. Les organisations internationales ne sont pas souveraines ; elles ont peu d'autorité et ne peuvent forcer les entreprises à les appliquer. Les ONG n'ont pas d'autorité non plus, mais ont le pouvoir d'influencer la réglementation par l'intermédiaire de stratégies non marchandes. Il en est de même pour les associations d'entreprises qui, de plus, utilisent fréquemment l'autorégulation. Cependant, l'auteur ne propose aucun moyen de faire face à ces intérêts divergents.

La deuxième branche de cette vision de la responsabilité sociale correspond à une collaboration entre les entreprises et les ONG. Kolk et Lenfant (2012) présentent un continuum de ce partenariat potentiel, allant de la philanthropie à la transformation, en passant par l'engagement. Les auteurs indiquent que dans des contextes instables ou de conflit (comme au Congo), ces relations permettraient de créer des conditions de paix et de réhabilitation. La philanthropie concerne les dons qui répondent à des enjeux sociétaux, mais ne donnent pas lieu à une interaction réelle entre l'entreprise et la communauté. L'engagement est, à cet effet, le niveau supérieur et représente un échange d'informations et de savoirs. Enfin, la transformation est plutôt rare et permet un développement durable des communautés et un potentiel de résolution des conflits. L'entreprise et l'ONG apprennent l'une de l'autre : l'une connaît le contexte local alors que l'autre possède les ressources pour changer la situation.

Arora et Kazmi (2012) présentent un cas original de pont stratégique entre une entreprise commerciale et sa consœur OBNL dans le domaine du microcrédit en Inde. Ensemble, elles ont réussi à créer des changements institutionnels et culturels dans la société. Cette relation entre entreprise et ONG a permis la réalisation d'un modèle d'affaires innovant, durable et profitable.

Reed et Reed (2009) établissent une distinction entre la RSE et la responsabilité d'entreprise. Selon eux, la responsabilité d'entreprise inclut le concept d'imputabilité de l'entreprise dans l'éventualité où ses objectifs ne seraient pas respectés ou atteints. Enfin, les auteurs présentent l'économie sociale. Ces partenariats entre entreprise et société sont facilités par les ONG.

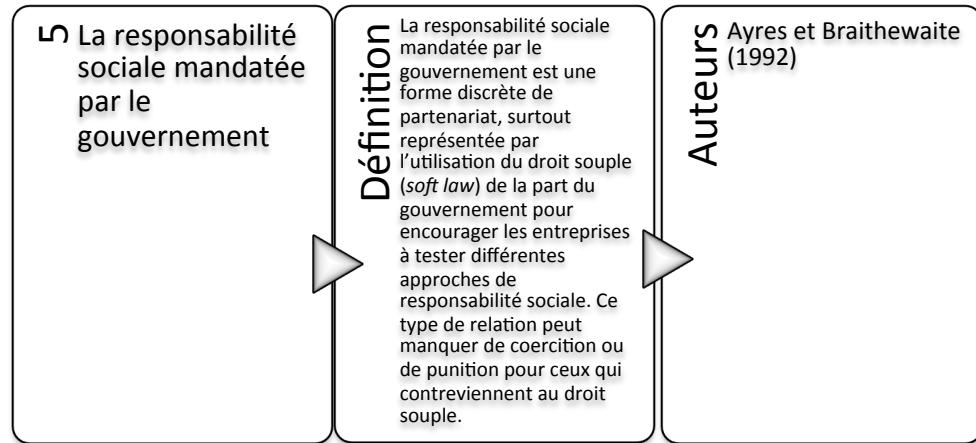
1.2.5 La responsabilité sociale mandatée par le gouvernement

Figure 1.13
La responsabilité sociale mandatée par le gouvernement selon le niveau d'interventionnisme



La cinquième relation entre gouvernement et responsabilité sociale de l'entreprise selon Gond, Kang et Moon (2009) est la responsabilité sociale mandatée par le gouvernement. Celle-ci est une forme discrète de partenariat, surtout représentée par l'utilisation du droit souple (*soft law*) de la part du gouvernement pour encourager les entreprises à tester différentes approches de responsabilité sociale. Ce type de relation peut manquer de coercition ou de sanction pour ceux qui contreviennent à cette forme de droit souple.

Figure 1.14
La responsabilité sociale mandatée par le gouvernement



Peu d'auteurs possèdent une vision qui s'apparente à celle de la responsabilité sociale mandatée par le gouvernement selon Moon, Kang et Gond (2009). Ayres et Braithwaite abordent la question dans leur article *Transcending the Deregulation debate*, rédigé en 1992. À l'époque, ils ont écrit : « *If we accept that sound policy analysis is about understanding private regulation - by industry associations, by firms, by peers, and by individual consciences - and how it is interdependent with state regulation, then interesting possibilities open up to steer the mix of private and public regulation.* » Leur vision de la responsabilité sociale reposait, alors, sur un travail créatif entre les entreprises et le gouvernement, soit les régulations privées et publiques, afin que le gouvernement et les citoyens puissent créer de meilleures politiques publiques.

Selon Scherrer et Palazzo (2007), l'absence de popularité de cette vision peut être expliquée par le fait que ce modèle d'intégration peut bien fonctionner dans un monde où l'État est véritablement capable de prédire les problèmes et les conflits dans la société, et de les régir avec la législation. Les auteurs avancent cependant que, dans les sociétés modernes, les

conditions sont trop complexes et variables pour que les actions liées aux entreprises soient mandatées en fonction des soucis sociaux.

1.2.6 La responsabilité sociale comme forme de gouvernement

Figure 1.15

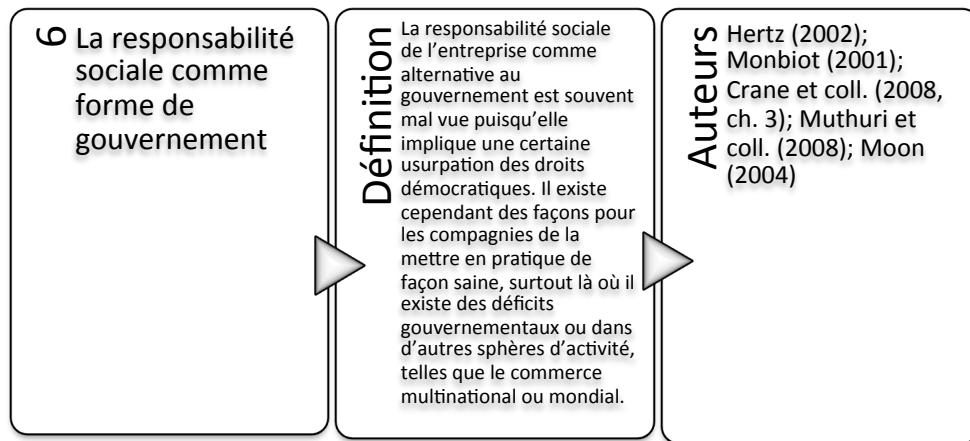
La responsabilité sociale comme forme de gouvernement selon le niveau d'interventionnisme



La sixième et dernière forme de relation entre gouvernement et responsabilité sociale de l'entreprise selon Moon, Kang et Gond (2009) est la responsabilité sociale comme forme de gouvernement. Or, la RSE comme alternative au gouvernement est souvent mal perçue puisqu'elle implique une certaine usurpation des droits démocratiques. Selon les auteurs, il existe cependant des façons pour les compagnies de la mettre en pratique de façon saine, surtout là où il existe des déficits gouvernementaux ou dans d'autres sphères d'activité, telles que le commerce multinational ou mondial.

Figure 1.16

La responsabilité sociale comme forme de gouvernement



Malgré la mauvaise image de cette relation entre gouvernement et responsabilité sociale de l'entreprise invoquée par Moon, Kang et Gond (2009), les auteurs endossant cette définition sont nombreux. En effet, Hertz (2002) estime que les gouvernements sont impuissants en ce qui concerne la dérégulation des marchés, la mondialisation et le pouvoir des multinationales. Les victimes de ce phénomène sont la démocratie et les citoyens en général. Monbiot (2001) abonde en ce sens en indiquant que le pouvoir croissant des grandes entreprises menace les fondements mêmes du gouvernement démocratique. Moon (2004) reprend l'exemple des gouvernements de Thatcher et de Blair au Royaume-Uni, qui ont réussi à renforcer et à encourager la pratique de la RSE par les entreprises. Les gouvernements ont, en effet, renforcé les systèmes de gouvernance des entreprises (Moon, 2004). Ceci passe par la création de ministères pour soutenir les efforts de RSE des entreprises, par la subvention des activités et par l'encouragement des associations d'affaires. Enfin, le gouvernement peut agir en développant des réglementations dites souples.

Muthuri *et al.* (2009) analysent l'évolution de l'engagement d'une entreprise au Kenya dans le développement des communautés. Selon les auteurs, l'entreprise doit faire participer l'ensemble de ses parties

prenantes, notamment le gouvernement, dans l'analyse de son SWOT en tant qu'outil de participation, d'évaluation et d'information. Cela permettra de trouver des solutions et des occasions de développement des communautés.

1.3 Limites de la littérature

La typologie des relations entre gouvernement et entreprise dans le cadre de la responsabilité sociale de l'entreprise ayant maintenant été liées aux auteurs qui abondent envers chacune d'elles, voici les deux principales limites de cette littérature.

La première limite que l'on retrouve dans ce corpus littéraire portant sur l'interface entre autorégulation et réglementation des pratiques de responsabilité sociale concerne la lacune d'études qui contrastent les deux écoles de pensée, soit celle de l'autorégulation et celle de la réglementation. En effet, même si certains auteurs font récemment le décompte des écoles de pensées en la matière (Moon, Kang et Gond, 2009; Coen *et al.*, 2010), peu d'articles les confrontent dans la pratique et font la démonstration des différences que ces approches auraient sur le terrain. Si une entreprise veut être la plus socialement responsable possible, vers qui doit-elle se tourner ? Les communautés locales qui expriment elles-mêmes leurs attentes et désirs, vers le gouvernement élu par ces mêmes communautés ou encore vers des experts en la matière, spécialistes en autoréglementation ? L'article répond à cette limite en proposant une classification de littérature portant sur l'interface entre autorégulation et réglementation des pratiques de RSE. Il manque cependant encore quelques études de cas démontrant ces interrogations au cœur de la pratique afin de compléter le débat.

Par ailleurs, la littérature étudiée considère que l'entreprise est surtout vue comme une entité abstraite et considère son rôle dans sa relation avec le gouvernement et les ONG. En effet, certains auteurs parlent de la relation triangulaire entre ces trois entités (Albareda *et al.*, 2008), mais l'entreprise

est généralement vue comme une entité uniforme et simple, peu ancrée dans la pratique et son contexte. Il semble qu'autour d'enjeux de société, la théorie s'avère étanche. Dans la pratique, l'entreprise n'est pas seule à négocier avec le gouvernement; elle adhère à des associations, industrielles ou non dépendant du secteur, pour représenter et donner du poids à ses intérêts (Raufflet *et al.*, 2012). Ces associations industrielles servent potentiellement de lieu d'élaboration et de diffusion de pratiques de régulation (Webb, 2004) et permettent d'inclure l'ensemble des partis prenantes de l'industrie dans la mise en place de principes de régulation volontaire (Sarker, 2013). La notion de regroupement associatif n'étant pas abordée dans la littérature portant sur le débat entre réglementation et autorégulation, la section suivant tentera de répondre à cette deuxième limite, en explorant la littérature traitant de ce genre de regroupement. On observe que peu de textes traitent de ce genre de regroupement dans l'élaboration de normes et de standards de RSE.

2 Apport de l'article

L'apport du présent article est tout d'abord la classification d'une littérature fournie abordant la question des relations entre l'État et l'entreprise. Il vise à répondre à la question suivante : comment les entreprises, du point de vue de la responsabilité sociale, se situent-elles par rapport à l'interface entre entreprises et État? Plus particulièrement, l'article examine le débat entre réglementation et autorégulation en matière de responsabilité sociale au cœur de la littérature. Cette réponse à la première limite de la littérature permettra certainement à bon nombre de chercheurs d'approfondir les connaissances en ce qui a trait à la RSE et son lien avec le gouvernement dans lequel elle opère.

L'article tient également à répondre à la deuxième limite identifiée au sein de la littérature, soit l'absence de liens entre État et entreprise au niveau de la responsabilité sociale et le rôle des regroupements associatifs dans la

mise en place de mesures de responsabilité sociale. En effet, la littérature tend à laisser de côté le rôle des associations industrielles à ce sujet. La section suivante explore la littérature traitant des associations industrielles.

3 Littérature sur les associations industrielles

L'importance des associations industrielles en matière d'application des pratiques de RSE est apparue clairement lors de recherches auxquelles j'ai participées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste du Québec¹. L'objectif premier de ce comité est de combler le manque d'information sur les impacts appréhendés résultant de l'implantation de cette industrie au Québec. La découverte de l'importance du rôle des associations industrielles dans les industries chimiques, pétrolières et minières m'a mené vers cette recherche poussée de la vision de ces mêmes associations en ce qui a trait à l'interface entre entreprises et État en matière de RSE. La section suivante décrit les découvertes que j'ai faites.

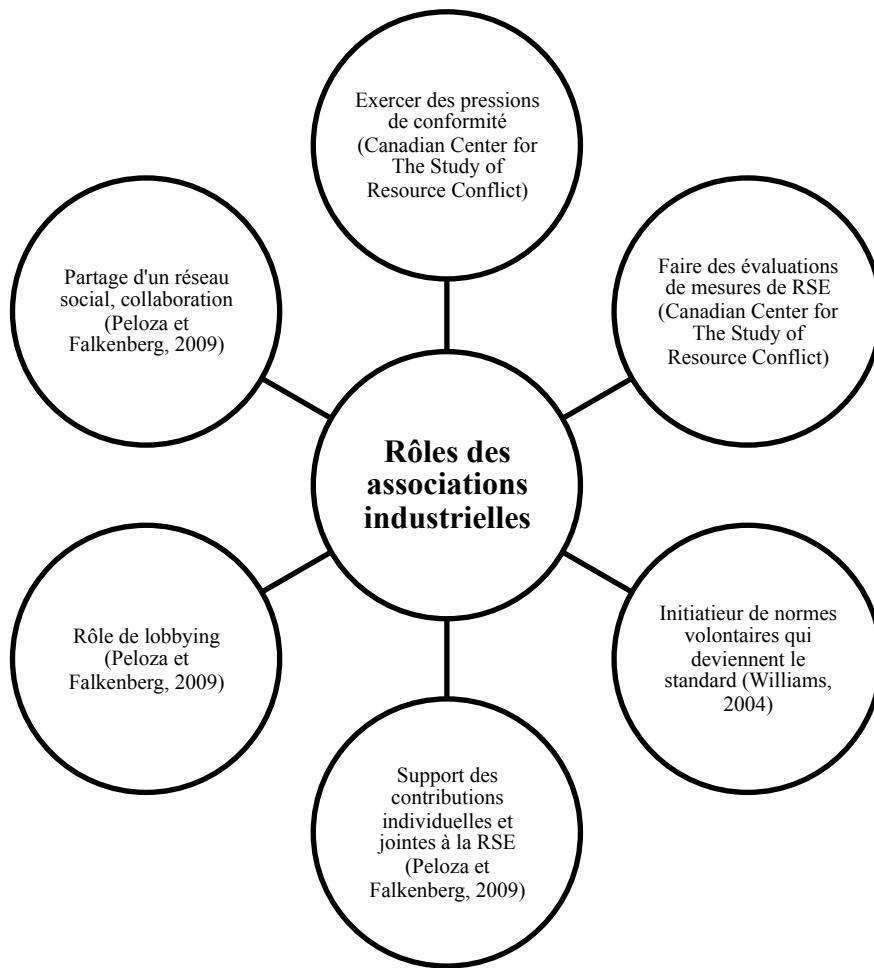
3.1 Revue de littérature

3.1.1 Définition et processus

Les associations industrielles sont définies par Xavier Vives (1990) comme des institutions au sein desquelles l'information est collectée, organisée et transmise au sein des firmes. Pour leur part, Lenox et Nash (2003) les décrivent comme des programmes associatifs de régulation volontaire de la part de l'industrie.

¹ Raufflet *et al.*, (2012). *Analyse du comportement actuel et passé de l'industrie du gaz de schiste au Québec et à l'étranger, ainsi que des pratiques de responsabilité sociale dans les*

Figure 3.1
Rôles des associations industrielles



À travers la littérature, six principaux rôles des associations industrielles apparaissent et viennent compléter les rares définitions des associations industrielles existantes. Ainsi, le premier rôle des associations industrielles, identifié par Peloza et Falkenberg (2009), est de permettre à l'ensemble des entreprises, œuvrant dans la même industrie et faisant partie de la dite association industrielle, de partager un réseau social. De ce fait, le rassemblement des organisations permet la mise en place de comportements collaboratifs au sein de l'industrie.

Le deuxième rôle des associations industrielles identifié par Peloza et Falkenberg (2009) est celui de lobbying. En entretenant des relations auprès du gouvernement au nom de toutes les organisations qu'elle représente, l'association industrielle se veut le porte-parole des objectifs et besoins de l'industrie.

Le troisième rôle des associations industrielles, identifié par Williams (2004), est d'initier des normes industrielles volontaires en matière de responsabilité sociale de l'entreprise qui ouvrent la voie à de nouvelles pratiques. Pour ce faire, l'ensemble des partis prenantes de l'industrie sont concertées afin de mettre en place des principes de régulation volontaire répondant à l'ensemble de leurs attentes (Sarker, 2013). Une fois les mécanismes de RSE identifiés de la part de l'industrie et de ses partis prenantes, les entreprises alliées aux associations industrielles les mettent en place et les améliorent au fil des expériences.

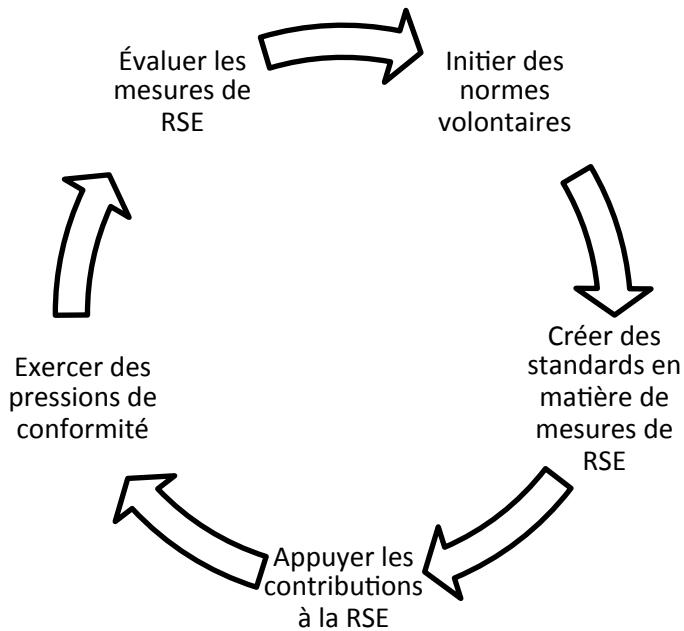
Le quatrième rôle des associations industrielles identifié par Peloza et Falkenberg (2009) est celui de support des contributions individuelles et conjointes à la responsabilité sociale de l'entreprise. En effet, en plus d'initier et de faire la promotion de comportements de RSE, les associations industrielles servent de support à leur membre dans l'application de ces mesures.

Le cinquième rôle des associations industrielles est présenté par le *Canadian Centre for the Study of Resource Conflict* (CCSRC). Il s'agit d'exercer des pressions de conformité auprès de ses membres pour promouvoir le succès de l'industrie.

Le sixième et dernier rôle des associations industrielles, également mis de l'avant par le CCSRC, est celui d'évaluer les pratiques de RSE mis en place par ses membres. Les associations industrielles ont un rôle à jouer dans le respect des pratiques volontaires et doivent s'assurer que les contrôles, évaluations et rapports sont effectués correctement. Ainsi, les associations

industrielles ont le contrôle total du cycle d'application des mesures de responsabilité sociale de l'industrie, tel que le démontre la figure suivante.

Figure 3.2
Processus d'application des mesures de RSE auprès des membres des associations industrielles²



Cependant, le CCSRC met un bémol sur le processus d'application des mesures de RSE des associations industrielles auprès de leurs membres, en soulignant que l'adhésion à une association industrielle, tout comme à des normes volontaires, n'est généralement pas coercitive. En effet, il y a peu de processus de vérification et les sanctions sont rarement appliquées, voire inexistantes. De plus, le CCSRC indique :

« simple adherence to a formal, recognized CSR policy (or even multiple policies) does not preclude whether or not a company becomes involved in ethical, environmental and human rights

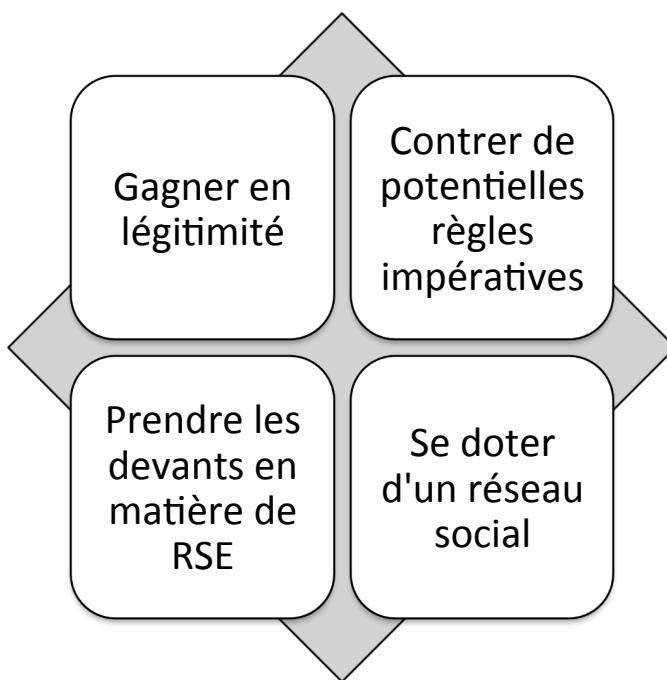
² Figure créée par l'auteur selon l'information publique du *Canadian Centre for the Study of Resource Conflict*, l'article de Peloza et Falkenberg (2009), celui de Sarker (2013) et celui de Williams (2004).

incidents » (Canadian Centre for the Study of Resource Conflict, 2009 : 14)

3.1.2 Motivations des entreprises à se joindre aux associations industrielles

Selon la littérature traitant des associations industrielles, les motivations des entreprises à se joindre à ces dernières sont au nombre de quatre.

Figure 3.3
Motivations des entreprises à participer aux associations industrielles³



La première motivation concerne un gain en légitimité. En effet, pour Sarker (2013), l'industrie, à travers ses associations, incite à l'élaboration de normes de RSE pour gagner ou regagner sa légitimité :

³ Figure créée par l'auteur selon l'article de Sarker (2013), celui de Peloza et Falkenberg (2009), celui de Lévy *et al.* (2010) et celui de Williams (2004).

« *CSR initiatives [are] no longer enough: what [is] needed [is] an industry-wide initiative that restore[s] legitimacy to a whole industry.* »
 (Gunningham *et al.*, 1998 dans Sarker, 2013 : 15)

Lévy *et al.* (2010) soulignent également que la légitimité des associations industrielles offre un cadre global institutionnalisé de rapport volontaire en RSE, élaboré par des « entrepreneurs institutionnels ». Les auteurs indiquent que cette initiative volontaire de se joindre à des associations industrielles de la part des entreprises est, de nos jours, devenue la norme et atteint un niveau de légitimité très élevé.

La deuxième motivation est celle de prévenir la réglementation (Sarker, 2013). Williams (2004) explique que l'industrie doit prendre les devants au sujet de l'enjeu qu'est la RSE en multipliant les dialogues avec les gouvernements et les ONG dans une optique bien précise, soit celle de développer des standards souples. Selon elle, ces principes plus souples mis en place par les associations industrielles ont un pouvoir aussi efficace qu'une loi dans le sens où le risque de voir sa réputation entachée est perçu comme plus « grave » qu'une menace de poursuite judiciaire. Ainsi, les organisations se rassemblent au sein d'associations industrielles avec la motivation, qu'en ensemble, elles arriveront à contrer de potentielles règles impératives.

La troisième motivation est de prendre les devants en matière de RSE, selon Williams (2004), car l'adhésion aux associations industrielles ouvre la voie à de nouvelles pratiques en matière de responsabilité sociale et augmente les chances de faire d'elles des chefs de file en la matière. Elle souligne également que la mise en œuvre rapide de ces principes est évidente puisque l'initiative provient des entreprises elle-même.

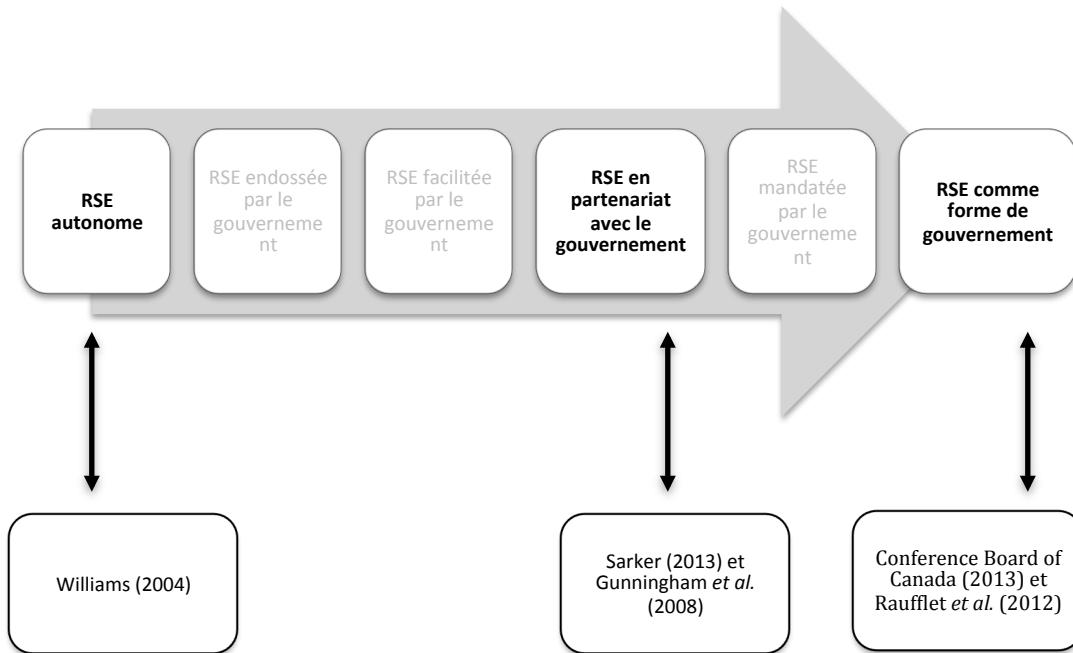
La quatrième et dernière motivation est celle de se créer un réseau social. Selon Peloza et Falkenberg (2009), les associations industrielles permettent de tirer avantage d'un réseau social qui facilite la collaboration entre les

entreprises. Les auteurs ajoutent que les « solides » associations d'entreprises sont plus efficaces grâce à leur infrastructure existante et leur niveau de connexion entre elles.

3.1.3 Type de responsabilité sociale encouragé par les associations industrielles

Le penchant de la responsabilité sociale des entreprises provenant de la part des associations industrielles est clairement du côté de l'autorégulation plutôt que de la réglementation. En effet, cette appellation d'autorégulation siège dans leur définition première telle que celle de Lenox et Nash (2003), qui les décrivent comme des programmes associatifs de régulation volontaire de la part de l'industrie, ce qui démontre clairement une vision autonome de la RSE. Cependant, à travers cette démarche d'autonomisation, les associations industrielles font la promotion de différents niveaux d'interventionnisme au niveau de la RSE, comme le démontre la figure suivante.

Figure 3.4
La responsabilité sociale et les associations industrielles selon le niveau d'interventionnisme⁴



Le type de responsabilité sociale encouragé par les associations industrielles varie selon l'auteur étudié. Le recensement de la littérature permet de constater que trois types de RSE peuvent s'affilier à la philosophie des associations industrielles, soit la RSE autonome, la RSE en partenariat avec le gouvernement et la RSE comme forme de gouvernement.

La RSE autonome est le premier type encouragé par les associations industrielles qui, selon Moon, Kang et Gond (2009), veut que l'entreprise apporte des contributions à la société de façon indépendante par rapport au gouvernement. Cette forme de RSE au sein des associations industrielles s'appuie sur l'idée de « réactance psychologique » de Williams (2004); un concept selon lequel un individu a tendance à refuser toute solution qui

⁴ Figure créée par l'auteur selon l'information publique du *Canadian Centre for the Study of Resource Conflict*, l'article de Sarker (2013), celui de Gunningham *et al.* (2009), celui de Williams (2004) et celui de Raufflet *et al.* (2012).

provient de l'extérieur de son groupe social. L'élaboration de normes par une association d'entreprises paraît donc adaptée pour affronter ce type de réaction et du fait de la « familiarité » de son origine, ils parlent le même langage. Ainsi, refusant les solutions externes, la responsabilité sociale se fait autonome.

La responsabilité sociale de l'entreprise sous forme de partenariat avec le gouvernement, ou avec une ONG est la deuxième forme encouragée par les associations industrielles. Selon la définition de Moon, Kang et Gond (2009), ces partenariats sont souvent représentés à travers des ententes d'affaires et un partage des ressources. Sarker (2013) est adepte de ce type de mise en place de la RSE. Selon lui, les entreprises n'ont généralement pas d'incitatifs à se conformer aux initiatives volontaires. C'est pour cette raison qu'il est important que ces initiatives soient le fruit de collaboration avec les ONG et, si possible, les gouvernements. Gunningham *et al.* (2008) parlent également d'un type de RSE qu'ils définissent comme une « corégulation », étant située entre le volontariat et la reconnaissance/approbation par le gouvernement et les ONG. De son côté, Dashwood (2012) parle de partenariat en matière de RSE des associations industrielles. Selon elle, le fait que les gouvernements ne soient plus les seuls à fournir des biens publics explique l'arrivée de nouveaux processus de gouvernance plus complexes avec l'apparition d'acteurs non étatiques, notamment les multinationales et les ONG. L'auteur évoque ainsi le concept de « pouvoir privé » (*private authority*) détenu par les grandes entreprises d'un secteur : les entreprises ont donc un rôle politique actif.

La responsabilité sociale de l'entreprise comme forme de gouvernement est la troisième forme encouragée par les associations industrielles. Moon (2004) décrit cette forme de RSE comme celle qui se trouve renforcée par les gouvernements, car ceux-ci peuvent renforcer les systèmes de gouvernance des entreprises. Bien qu'elle ne repose pas uniquement sur la régulation gouvernementale, le Conference Board du Canada (2013)

introduit la notion de « règle impérative » (*hard law*) dans sa description de la RSE des associations industrielles. En effet, elle fait la promotion d'une responsabilité sociale dans laquelle les gouvernements et l'industrie travaillent de concert dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de RSE concernant l'environnement et les relations avec les communautés. Pour cela, ils ont recours aussi bien à des programmes législatifs et réglementés, qu'à des initiatives volontaires venant de l'industrie. Ainsi, l'apparition de lois venant réglementer l'industrie démontre une volonté de régulation de la responsabilité sociale de l'entreprise. Raufflet *et al.* sont arrivés au même constat en 2012, après l'étude des pratiques de RSE des secteurs chimiques, miniers et pétroliers et gaziers. Mettant en œuvre de nombreuses pratiques mises en place par leurs associations industrielles respectives, les industries étudiées ne répondaient effectivement pas à l'ensemble des pratiques souhaitées par le gouvernement du Québec. Les chercheurs concluent donc que « les pratiques de responsabilité sociale des entreprises ne peuvent se substituer à un cadre réglementaire encadrant des pratiques RSE minimales attendues » (Raufflet *et al.*, 2012, p. 2).

3.2 Limite de la littérature et pistes de recherches futures

Le constat premier de cette revue de littérature portant sur les associations industrielles est d'abord celui d'un cruel manque de données scientifiques en ce qui a trait à ces associations à tous les niveaux. Bien que les données publiques existent, surtout au cœur des sites web des associations et des regroupements d'entreprises, peu de compilation de celles-ci ont été faites et, de la même façon, peu d'analyses en ont été tirées. Un grand besoin de textes qui identifient précisément l'origine, le rôle et surtout le pouvoir des associations industrielles en matière de responsabilité sociale se fait ressentir.

La section de la littérature portant sur les associations industrielles du présent article contribue à la littérature sur le sujet, ouvrant la porte à des

recherches futures. Ces recherches pourraient s'articuler sur l'application dans la pratique des visions de la RSE encouragées par les associations industrielles, poussant le sujet jusque dans la comparaison des types d'industries selon leurs produits ou leur cycle de vie. D'autres articles pourraient se pencher sur l'interface entre l'autorégulation et la régulation impérative, précisant quelles sont les conditions pour que l'une soit plus effective que l'autre. Un autre article pourrait répondre à la question suivante : quelles sont les conditions pour que la loi fonctionne pour appuyer l'autorégulation des associations industrielles ? Comme Boiral (2007) le souligne, peu d'études de cas présentent une véritable intégration des cadres volontaires en matière de RSE. Le présent article ne représente que les débuts d'une voie, où encore énormément de recherches restent possible.

4 Conclusion

Le présent article a d'abord contribué au débat entre autorégulation et réglementation en ce qui concerne la responsabilité sociale de l'entreprise et ce, en fournissant une vue d'ensemble de l'interface entre entreprise et État sur le plan de la RSE. Ensuite, il s'est penché sur le rôle des associations industrielles ainsi que sur les motivations poussant les entreprises à y adhérer. Ces études de la littérature ont permis de déterminer que les associations industrielles, au sein du débat entre réglementation et autorégulation, ont différentes visions. En effet, bien que la définition même d'une association industrielle démontre le désir volontaire de mettre en place des pratiques de responsabilité sociale de la part des entreprises, une fois celles-ci regroupées, différents types de responsabilité sociale sont encouragés par ces mêmes associations, passant de la RSE autonome à la RSE en partenariat avec le gouvernement pour finalement aborder la question de la RSE comme forme de gouvernement.

Les réflexions sur les différents types de pratiques de responsabilité sociale autour de l'interface entre État et société entraînent des questions plus profondes que celles que le présent article a permis d'aborder. Par exemple, la mise en place d'un cadre réglementaire gouvernemental encadrant les pratiques RSE minimales attendues limiterait-il les actions des entreprises, au détriment des besoins de la population et des communautés? Une autre recherche permettra peut-être de répondre à cette question tout aussi fondamentale dans le débat entre autorégulation et réglementation en ce qui a trait aux pratiques de responsabilité sociale de l'entreprise.

BIBLIOGRAPHIE

Albareda, Laura, Joseph M. Lozano et T. Ysa (2007). « Public policies on corporate social responsibility: the role of governments in Europe », *Journal of Business Ethics*, vol. 74, p. 391-407.

Albareda, Laura, Josep M. Lozano, Antonio Tencati, Atle Midttun et Francesco Perrini (2008). « The changing role of governments in corporate social responsibility: drivers and responses », *Journal of Business Ethics*, vol. 17, n° 4, p. 347-363.

Arnstein, Sherry R. (1969). « A Ladder of Citizen Participation », *JAIP*, vol. 35, n° 4 (juin), p. 216-224.

Arora, Bimal et Syed Bahar Ali Kazmi (2012). « Performing Citizenship: An Innovative Model of Financial Services for Rural Poor in India », *Business & Society*, vol. 51, n° 3 (juillet), p. 450-477.

Ayres, I. et J. Braithwaite (1992). *Transcending the Deregulation debate*. New York, Oxford University Press.

Banks, G. (2009). « Markets how free? », discours du président au symposium *Whitlam institute's governing the economy* [en ligne], Sydney, <<http://www.pc.gov.au/speeches/20091130-markets-how-free>>.

Barrios, Paula (2012). *International Energy Agency releases "Golden Rules" to mitigate ESG risks from unconventional gas production* [en ligne], [réf. du 14 mars 2013]. <http://www.share.ca/files/12-06_Bugle_art IEA_Shale_Gas_Golden_Rules.pdf>.

Boiral, O. (2002). Tacit knowledge and environmental management. *Long Range Planning*, 35(3), 291-317.

Boiral, O. (2007). Corporate greening through ISO 14001: a rational myth?. *Organization Science*, 18(1), 127-146.

Brown Szejnowald, Halina, Martin de Jong et David L. Levy (2010). « The Contested Politices of Corporate Governance: The Case if the Global Reporting Initiative », *Business & Society*, vol. 49, p. 49-88.

Brown, T.J., et P.A. Dacin (1997). « The company and the product: Corporate associations and consumer product responses. », *Journal of Marketing*, vol. 61, n° 1, p. 68-84.

Canadian Centre for the study of resource conflict (2009). *Corporate Social Responsibility: Movements and Footprints of Canadian Mining and Exploration Firms in the Developing World*: The Canadian Centre for the study of resource conflict.

Carbon Disclosure Project (2012). *Catalyzing business and government action* [en ligne], [réf. du 14 mars 2013]. <<https://www.cdproject.net/en-US/Pages/About-Us.aspx>>.

Carroll, Archie B. (1991). « The pyramid of corporate social responsibility: Toward moral management of organizational stakeholders », *Business Horizons*, vol. 34, n° 4, p. 39-48.

Coen, David, Wyn Grant et Graham Wilson (2010). « Political Science: Perspectives on Business and Government », *Business & Society* dans *The Oxford Handbook of Business and Government*, Oxford, Oxford University Press, p. 9-35.

Commissaire au développement durable (2011). Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011.

Conference Board of Canada (2013). *The Future of Mining in Canada*, Canada, 96 p.

Crane, Andrew, Abigail McWilliams, Dirk Matten, Jeremy Moon et Donald S. Siegel (2008). *The Oxford Handbook of Corporate Social Responsibility*. Oxford, Oxford University Press.

Crane, Andrew, Abigail McWilliams, Dirk Matten, Jeremy Moon et Donald S. Siegel (2008). « Corporate Social Responsibility, Government, and Civil Society », *The Oxford Handbook of Corporate Social Responsibility*, Oxford, Oxford University Press, chap. 13, p. 303-323.

Dashwood, Hevina S. (2012). *The Rise of Global Corporate Social Responsibility: Mining and the Spread of Global Norms*. Cambridge, Cambridge University Press.

Eabrusu, Marian (2012). « A moral pluralist perspective on corporate social responsibility: from good to controversial practices », *Journal of Business Ethics*, vol. 110, p. 429-439.

Eweje, Gabriel (2006). « The Role of MNEs in Community Development Initiatives in Developing Countries: Corporate Social Responsibility at Work in Nigeria and South Africa », *Business & Society*, vol. 45, no 2 (juin), p. 93-129.

Fitzpatrick, Patricia, Alberto Fonseca et Louise McAllister (2011). « From the Whitehorse Mining Initiative Towards Sustainable Mining: lessons learned », *Journal of Cleaner Production*, vol. 19, p. 376-384.

Fox T., Ward H., Howard B. (2002). Public Sector Roles in Strengthening Corporate Social Responsibility. *Washington DC, The World Bank Group*.

Freeman, I. et A. Hasnaoui (2010). « The meaning of corporate social responsibility: The vision of four nations », *Journal of Business Ethics*, vol. 100, p. 419-443.

Friedman, M. (1970). « The social responsibility of business is to increase its profits », *The New York Times Magazine*, [en ligne], [réf. du 14 mars 2013].

<<http://www.colorado.edu/studentgroups/libertarians/issues/friedman-soc-resp-business.html>>

Frynas, J.G. (2010). « Corporate social responsibility and societal governance: Lessons from transparency in the oil and gas sector », *Journal of Business Ethics*, vol. 93, p. 163-179.

Garriga, E. et D. Melé (2004). « Corporate social responsibility theories: Mapping the territory », *Journal of Business Ethics*, vol. 53, n° 1, p. 51-71.

Getz, Kathleen A. (1995), « Implementing Multilateral Regulation: A Preliminary Theory and Illustration », *Business & Society*, vol. 34, n° 3 (décembre), p. 280-316.

Getz, Kathleen A. (1997), « Research in corporate political action: Integration and assessment », *Business & Society*, vol. 36, n° 1 (mars), p. 32-72.

Hertz, N. (2002). *The Silent Takeover*. London, Arrow.

Hodge, M. (2006). « The British CSR strategy: how a government supports the good work », *The ICCA Handbook on Corporate Social Responsibility*. London, John Wiley and Sons.

Holtbrugge, Dirk et Nicola Berg (2004). « How Multinational Corporations Deal with their Socio-political Stakeholders: An Empirical Study in Asia, Europe, and the US », *Asian Business and Management*, vol. 3, no 3 (septembre), p. 299-313.

Judy N. Muthuri, Jeremy Moon et Uwafio kun Idemudia (2012). « Corporate Innovation and Sustainable Community Development in Developing Countries », *Business & Society*, vol. 51, no 3 (septembre), p. 355-381.

Kirkbride, J. et S. Letza (2003). « Establishing the boundaries of regulation in corporate governance : Is the UK moving toward a process of colbration? », *Business and Society Review*, vol. 108, p. 463-485.

Kjaergaard, C. et S.-A. Westphalen (2001). *From Collective Bargaining to Social Partnerships: New Roles of Social Partners in Europe*. Copenhagen, Copenhagen Center.

Kolk, Ans et François Lenfant (2012). « Business-NGO Collaboration in a Conflict Setting: Partnership Activities in the Democratic Republic of Congo », *Business & Society*, vol. 51, no 3, p. 1-33.

Kourula, Arno et Salla Laasonen (2010). « Nongovernmental Organizations in Business and Society, Management, and International Business Research: Review and Implications from 1998 to 2007 », *Business & Society*, vol. 49, n° 1 (mars), p. 35-67.

Lapointe, Ugo, François Décary-Gilardeau, André Morin (2007). *Pour un développement responsable des ressources minières au Québec*, Mémoire présenté

au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans le cadre de la consultation publique sur la nouvelle stratégie minérale du Québec, Montréal, Université du Québec à Montréal, GRAMA.

Lenox M.J. et Nash, J. (2003) « Industry self-regulation and adverse selection: A comparison across four trade association programs ». *Business Strategy and Environment* [en ligne], Repéré à https://faculty.fuqua.duke.edu/~charlesw/s591/willstuff/oldstuff/PhD_2007-2008/Papers/C05/BSE2003_Lenox_Nash.pdf.

Lepoutre, J., Dentchev, N. and Heene, A. 2004. 'On the role of the government in the corporate social responsibility debate.' Paper presented at the 3rd Annual Colloquium of the European Academy of Business in Society, Ghent.

Matten, D., & Moon, J. (2008). "Implicit" and "explicit" CSR: A conceptual framework for a comparative understanding of corporate social responsibility. *Academy of management Review*, 33(2), 404-424.

McCradden, C. (2007). *Buying Social Justice : Equality, Government Procurement and Legal Change*. Oxford, Oxford University Press.

McGuire, J. W. (1963). *Business and society* (pp. 272-3). New York: McGraw-Hill.

Mezias, John M. (2002). « How to identify liabilities of foreignness and assess their effects on multinational corporations », *Journal of International Management*, vol. 8, no 3, p. 265-282.

Mines and Communities (2012). *ICMM first commits to reduce poverty* [en ligne], [réf. du 14 mars 2013].
<http://www.minesandcommunities.org/article.php?a=9868&l=1>.

Monbiot, George (2003). *Captive State* [en ligne], Repéré à <http://www.monbiot.com/2003/10/01/captive-state-the-corporate-takeover-of-britain/>

Moon, Jeremy (2002). « Business social responsibility and new governance », *Government and Opposition*, vol. 37, n° 3, p. 385-408.

Moon, Jeremy et J.J. Richardson (1985). *Unemployment in the UK: Politics and Policies*. Aldershot, Gower.

Moon, Jeremy et D. Vogel (2008). *Corporate social responsibility, government and civil society*. The Oxford Handbook of Business and Government, The University Press, p. 303-323.

Moon, Jeremy, Nahee Kang et Jean-Pascal Gond (2009). *Corporate Social responsibility and government*. The Oxford Handbook of Business and Government, p. 512-544.

Moon, Jeremy (2004). *Government as a Driver of Corporate Social Responsibility*. The University of Nottingham.

Muthuri, J., Jeremy Moon et Uwafiokun Idemudia (2012). « Corporate Innovation and Sustainable Community Development in Developing Countries », *Business & Society*, vol. 51, n° 3 (septembre), p. 355-381.

Muthuri, J., W. Chapple et J. Moon (2008). « An Integrated Approach to Implementing 'Community Participation' in Corporate Community Involvement: Lessons from Magadi Soda Company in Kenya », *Journal of Business Ethics*, vol. 85, p. 431-444.

N.A. (2012). « World's most admired companies: Best and worst in Social responsibility », *CNN Money* [en ligne], repéré à http://money.cnn.com/magazines/fortune/mostadmired/2011/best_worst/best4.html

Nature Québec (2010). « Vers une certification minière au Québec. Phase 1 : Revue de la documentation et proposition de démarche », rapport présenté au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

Owen, John R. et Deanna Kemp (2012) « Assets, Capitals, and Resources: Frameworks for Corporate Community Development in Mining », *Business & Society*, vol. 51, n° 3, p. 382-408.

Peloza, John, et Loren Falkenberg (2009). « The Role of Collaboration in Achieving Corporate Social Responsibility Objectives », *California Management Review*, vol. 51, n° 3, p. 95-115.

Rahbek Gjerdrum Pedersen, Esben (2011). « All Animals are Equal, But: Management Perceptions of Stakeholder Relationships and Societal Responsibilities in Multinational Corporations », *Business Ethics: A European Review*, vol. 20, n° 2 (avril), p. 177-191.

Rasche, A. (2009). « Toward a Model to Compare and Analyze Accountability Standards – The Case of the UN Global Compact. » *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*, vol. 16, p. 192-205.

Raufflet *et al.* *Étude des mécanismes potentiels (certification, divulgation, éco-conditionnalité) assurant l'adoption des meilleures pratiques par les entreprises exploitantes, pour que la responsabilité sociale de l'industrie soit effective*. Décembre 2012. Rapport soumis par le Groupe de recherche interdisciplinaire en développement durable (GRID) de HEC Montréal, 162 p <<http://ees-gazdeschiste.gouv.qc.ca/wordpress/wp-content/uploads/2013/01/Tableau-études-EES-24-janvier-2013.pdf>>

Reed, Ananya Mukherjee et Darryl Reed (2009). « Partnerships for Development: Four

Models of Business Involvement », *Journal of Business Ethics*, vol. 90, n° 1 (mai), p. 3-37.

Sarker, Tapan K. (2013). « Voluntary codes of conduct and their implementation in the Australian mining and petroleum industries: is there a business case for CSR? », *Asian Journal of Business Ethics*.

Schaffer, B. et A.J. Hillman (2000). « The development of business-government strategies by diversified firms », *Strategic Management Journal*, vol. 21, p. 175-190.

Scherer, Andreas Georg et Guido Palazzo (2007). « Toward a Political Conception of Corporate Responsibility: Business and Society Seen from a Habermasian Perspective », *Academy of Management Review*, vol. 32, n° 4, p. 1096-1120.

Spitzeck, Heiko et Erik G. Hansen (2010). « Stakeholder governance: how stakeholders influence corporate decision making », *Corporate Governance*, vol. 10, n° 4, p. 378-391.

Stone, Christopher D. (1975). *Where the law ends: the social control of corporate behaviour*, New York, Harper and Row.

Story, Jonathan et Thomas Lawton (2010). « The Global Dynamics of Business-State Relations » dans *The Oxford Handbook of Business and Government*, Coen, David, Wyn Grant et Graham Wilson (dir.), Oxford, Oxford University Press, p. 89-120.

Tranfield, David, David Denyer et Palminder Smart (2003). « Towards a Methodology for Developing Evidence-Informed Management Knowledge by Means of Systematic Review », *British Journal of Management*, vol. 14, p. 207-222.

Valente, Mike (2012). « Indigenous Resource and Institutional Capital: The Role of Local Context in Embedding Sustainable Community Development », *Business & Society*, vol. 51, n° 3, p. 409-449.

Van Wik, Jay (2008) « HIV/AIDS as Business Risk : A South African Case Study », *Business & Society*, vol. 51, n° 2, p. 263-309.

Visser, W., D. Matten, M. Pohl et N. Tolhurst (2010). *The A to Z of corporate social responsibility*, Chichester, Wiley.

Vives, Xavier (1990). « Trade association disclosure rules, incentives to share information and welfare », *RAND Journal of Economics*, vol. 21, n° 3, p. 409-430.

Vogel, David (2010). « The Private Regulation of Global Corporate Conduct: Achievements and Limitations », *Business & Society*, vol. 49, n° 1, p. 68-87.

Webb, K. (2004). Understanding the voluntary codes phenomenon. *Voluntary codes: Private governance, the public interest and innovation*, 3-32.

Williams, Cynthia A. (2004). « Civil Society Initiatives and *Soft Law* in the Oil and Gas Industry », *International Law and Politics*, New York University Press, vol. 36, p. 456-502.

Yongqiang, Gao (2007). « Dealing with non-market stakeholders in the international market: case studies of US-based multinational enterprises in China », *Singapore Management Review*, vol. 29, n° 2 (juillet), p. 75-88.

ARTICLE 2 – LES STRATÉGIES DES ENTREPRISES MENANT À L'ÉROSION DE LA COHÉSION SOCIALE : LE CAS DE L'INDUSTRIE DU GAZ DE SCHISTE DANS LE NORD DE LA PENNSYLVANIE

par Emmanuelle Jobidon

Résumé : *Le présent article propose une étude de cas présentant les conséquences engendrées par l'arrivée des exploitants de gaz de schiste au nord de la Pennsylvanie dans les comtés de Bradford, de Sullivan et de Susquehanna. Il contribue à la théorie critique avec la proposition d'une définition scindée de la communauté, celle-ci étant divisée entre deux grands pôles, les « pro gaz » et les « anti gaz ». Cette définition s'éloigne des définitions fonctionnalistes qui décrivent la communauté comme un ensemble uni de citoyens. L'article contribue également à la littérature sur la cohésion sociale grâce à l'identification des stratégies utilisées par les entreprises gazières pour régner sur une communauté.*

Mots-clés : Relations avec les communautés, cohésion sociale, destruction de la cohésion sociale, *critical management studies*

Introduction

Depuis quelques années, les attentes des communautés ont changé en matière de partage des richesses avec les entreprises qui opèrent dans les localités (Baba, 2012). Du point de vue de la responsabilité sociale des entreprises, la théorie portant sur les relations avec les communautés révèle qu'elles ont légitimement le droit d'exiger davantage de la part des exploitants gaziers, étant directement exposées aux nuisances occasionnées par leurs activités (Delannon *et al.*, 2011; Baba, 2012). Cependant, cette théorie utilise une approche dite fonctionnaliste, basée sur la « *description*

des orientations éthiques de l'activité organisationnelle ou l'étude empirique des liens entre performance sociétale et performance financière de l'entreprise » (El Akremi, Dhaouadi et Igalels, 2008 : 66). Ce faisant, les recherches fonctionnalistes « *versent dans une interprétation instrumentale de la RSE* » (Acquier, 2007 selon El Akremi et al., 2008 : 66). Présentant la communauté comme un tout cohérent, uniforme et lisse, le présent article répond à cette limite de la littérature fonctionnaliste en proposant une définition scindée de la communauté, soit une communauté scindée entre deux grands pôles, les *pro gaz* et les *anti gaz*.

En plus de proposer une nouvelle définition de la communauté, l'article discute du rôle joué par l'entreprise dans la création, la rupture ou le maintien de la cohésion sociale au sein d'une communauté. Répondant à une certaine lacune dans la littérature sur la cohésion sociale, il répond à la question suivante :

Comment une entreprise peut-elle régner en divisant la communauté ?

Répondant au besoin d'études de cas critiques en matière de relations avec les communautés (Muthuri, Chapple et Moon, 2008), le présent article se penche sur l'enjeu de la cohésion sociale grâce à une étude de cas analysant les répercussions de l'arrivée des entreprises de gaz de schiste dans les comtés de Bradford, de Sullivan et de Susquehanna.

Il se veut une réflexion sur les stratégies directes et indirectes mises en place par les entreprises gazières pour s'implanter, entraînant du même coup l'effritement de la cohésion sociale au sein de la communauté.

1. Littérature

La section sur la littérature critique la vision fonctionnaliste de la théorie sur les relations avec les communautés grâce à une observation empirique des conflits dans les secteurs extractifs, et se termine en soulevant le sujet de la cohésion sociale.

1.1 Critique de la vision fonctionnaliste de la théorie sur les relations avec les communautés

1.1.1 La communauté

La communauté est une entité reconnue par les organisations comme étant une partie prenante importante dans l'atteinte des objectifs organisationnels (Carroll, 1999; Freeman, 2005; Raufflet, Berranger et Gouin, 2008; Anderson et Zandvliet, 2009). Elle est définie, de façon générale, comme un groupe d'individus qui partagent une tradition et qui se soutiennent et s'affrontent pour affirmer, défendre et promouvoir leurs valeurs et leurs intérêts personnels (Colombo, 2011, cité par Baba, 2012). Selon Bowen, Herremans et Newenham-Kahindi (2008), la communauté se définit principalement par sa géographie, sa situation sociale et sa situation économique.

1.1.2 Les relations entreprises-communautés selon une vision fonctionnaliste

Cette approche de la RSE estime que les relations entre les entreprises et les communautés sont capitales pour les entreprises, car « *elles permettent à l'entreprise d'asseoir sa légitimité* » (Baba, 2012 : 16). Suchman (1995; 574, cité par Baba, 2012 : 16) définit cette légitimité comme « *une perception généralisée ou une supposition que les actions d'une entité soient désirables et appropriées au sein d'un système de normes, de valeurs et de croyances socialement construites* », permettant aux organisations d'avoir accès aux

ressources, qu'elles soient matérielles, humaines ou autres (DiMaggio et Powell, 1983; Dowling et Pfeffer, 1975; Suchman, 1995).

Après une recension de la littérature fonctionnaliste portant sur la RSE et les relations avec les communautés, Banerjee (2008) résume le discours selon les trois points suivants :

- « *Les entreprises devraient penser au-delà de la dimension pécuniaire et prêter attention aux questions sociales et environnementales* ;
- *les entreprises devraient avoir de l'éthique et démontrer les plus hauts niveaux d'intégrité et de transparence dans toutes leurs opérations* ;
- *les entreprises devraient être impliquées dans la communauté où elles opèrent en participant à la valorisation du bien-être social et en soutenant la communauté de façon philanthropique ou autre.* » (Banerjee, 2008 : 62, traduction libre)

Ces trois présomptions derrière le discours sur la RSE et les relations avec les communautés, doivent être valorisées, car elles permettent à l'entreprise d'obtenir de bonnes performances financières, et de garder sa licence sociale pour pouvoir opérer (Banerjee, 2008).

1.1.3 Critique de la vision fonctionnaliste des relations entreprises-communautés

Le tableau suivant présente trois limites à la littérature portant sur le courant fonctionnaliste de la RSE, selon El Akremi, Dhaouadi et Igalems (2008).



Tableau 1.1
**Limites de la littérature fonctionnaliste de la RSE selon El Akremi,
Dhaouadi et Igaleens (2008)**

	<i>Limite</i>	<i>Description</i>
1	Discours de légitimation du capitalisme	Critique du développement durable en pointant son caractère ethnocentrique et colonialiste qui permet aux entreprises multinationales d'obtenir un droit durable d'exploiter les ressources des pays pauvres - la plupart du temps au détriment des acteurs locaux (Banerjee, 2003, selon El Akremi et al, 2008 : 71).
2	Absence de justifications éthiques et de questionnements critiques des attentes des parties prenantes	L'approche fonctionnaliste de la RSE ne permet pas de définir un cadre normatif pour le rôle de l'entreprise dans la société qui peut aider à déterminer si certaines activités des entreprises sont acceptables ou non d'un point de vue éthique (Wicks et Freeman, 1998 selon El Akremi et al., 2008 : 72).
3	Manque de fondements théoriques et conceptuels	Il n'existe aucune base théorique concernant l'identité d'intérêt des parties prenantes, ni la convergence des enjeux entre ces parties (El Akremi et al., 2008 : 72)

Le premier écueil de la littérature fonctionnaliste porte sur le discours entourant la légitimation du capitalisme. Banerjee (2008) critique le discours de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) et ses déclinaisons telles que les relations avec les communautés, en les qualifiant de « *mouvements idéologiques visant à légitimer et consolider le pouvoir des grandes entreprises* » (Banerjee, 2008 : 51, traduction libre). Selon El Akremi, Dhaouadi et Igaleens, « *sur le plan idéologique, l'approche fonctionnaliste de la RSE se présente comme un discours de légitimation du capitalisme, qui vise à justifier la domination hiérarchique d'un groupe (les capitalistes ou les Occidentaux) sur d'autres groupes* » (El Akremi et al., 2008 : 71).

Le deuxième élément critiqué de la perspective fonctionnaliste de la RSE consiste en une absence de justification éthique et de questionnements critiques vis-à-vis des attentes des parties prenantes. Pour Scherer et Palazzo (2007), l'objectif implicite de cette littérature est de produire un savoir technique sur « *la manière avec laquelle les entreprises fonctionnent et assurent leur survie dans un environnement très compétitif, tout en assurant*

les intérêts particuliers des parties prenantes les plus puissantes sans que leurs enjeux ne soient éthiquement remis en cause (Scherer et Palazzo, 2007 selon El Akremi *et al.*, 2008 : 71).

La troisième et dernière objection aux théories fonctionnalistes, soit le manque de fondements théoriques et conceptuels, a mené, au cours des dernières années, à une véritable prolifération des études sur les relations avec les communautés. Or, El Akremi, Dhaouadi et Igalens (2008) reprennent les termes de Ullman (1985) pour décrire ces dernières, les qualifiant de « *données en quête de théorie* » (Ullman, 1985 selon El Akremi *et al.*, 2008 : 72). Cette multitude d'études a ainsi permis d'ouvrir la voie à de nouvelles théories, entre autres celles portant sur les études critiques en management (Scherer et Palazzo, 2007).

1.1.4 Études critiques en management

Les études critiques en management (*critical management studies*) sont apparues vers les années 1990. Elles sont définies comme « *une branche des théories du management qui critique nos pratiques sociales et intellectuelles remet en cause "L'ordre établi" des arrangements institutionnels et qui s'engagent dans des actions visant la remise en question des systèmes de domination* » (Cunliffe, Forray et Knights, 2002 : 489). Elles visent à réorienter la RSE au bénéfice de la société plutôt qu'à celui des entreprises (Banerjee, 2008). Parker (2003) les décrit comme « *un mouvement théorique qui tente une critique théorique des modes de pensée hégémoniques à propos des organisations* » (Parker, 2003 : 197).

Les études critiques en management sont un courant de recherches qui consistent en un « *forum académique d'expression de points de vue critiques des pratiques managériales et de l'ordre social préétabli* » (El Akremi *et al.*, 2008 : 74). Son but est de générer des alternatives socialement plus justes que les approches dominantes du management (Zald, 2002, selon El Akremi *et al.*, 2008). Dans cette optique, le présent article s'éloigne de la vision

fonctionnaliste des relations avec les communautés pour se pencher sur le sujet de l'effritement de la cohésion sociale au sein d'une communauté, suite à l'implantation d'une industrie invasive. En guise d'ouverture sur la théorie de la cohésion sociale, la section suivante fait le bilan des recherches portant sur les cas de conflits dans les secteurs extractifs.

1.2 Observation empirique des conflits dans les secteurs extractifs

La présente section vise à démontrer que le secteur extractif est un secteur dans lequel les conflits sont nombreux. Ne se voulant pas une revue exhaustive des conflits passés ou présents, elle témoigne seulement des relations entre les communautés et les entreprises issues des secteurs extractifs. Le tableau suivant présente les principaux conflits survenus en 2012 et impliquant des entreprises canadiennes.

Tableau 1.2
Conflits impliquant des entreprises canadiennes dans les secteurs extractifs en 2012

Situation	Organe (s)	Démonstration du conflit	Source (s)
Massacre de Kilwa en RDC (République Démocratique du Congo)	Rights and Accountability in Development (RAID) ; Mines alertes Canada ; Action contre l'impunité pour les droits humains (ACIDH) ; Association africaine de défense des droits humains ; Entraide missionnaire ; Mines alerte Canada ; Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises et Africafiles.	La compagnie minière australienne <i>Anvil Mining</i> aurait financé les Forces Armées Congolaises qui ont fait preuve d'une force disproportionnée dans le village de Kilwa pour réprimer une rébellion. La compagnie aurait également fourni les véhicules ayant servi à cette attaque. Les Forces Armées Congolaises auraient tué une centaine de personnes. Une enquête a été réclamée par les organes identifiés dans la colonne de gauche.	• http://www.miningwatch.ca/fr/anvil-mining-et-le-massacre-de-kilwa-en-r-publique-d-mocratique-du-congo-une-compagnie-canadienne-im • http://www.abc.net.au/4corners/content/2005/s1384238.htm • http://www.miningwatch.ca/fr/news/pas-de-justice-au-canada-pour-les-victimes-congolaises-de-massacre-la-cour-supr-me-du-canada
Conflit autour des activités minières sur les territoires algonquins au Québec, Canada	Eagle Village First Nation ; Kipawa Migizy Odenaw ; Mines alertes Canada et Wolf Lake First Nation.	Le peuple algonquin demande à la compagnie minière <i>Matamec Explorations</i> de respecter leurs droits ancestraux et de demander leur consentement avant de débuter leurs opérations sur le territoire, sinon ils devront cesser leurs activités sur leur territoire.	• http://www.miningwatch.ca/fr/news/les-chefs-algonquins-chefs-lancent-un-ultimatum-aux-compagnies-matamec-et-toyota-tsusho-corp
Violations de droits du travail à <i>La Sierrita</i> au Mexique	Projet de droits économiques, sociaux et culturels, Mexique ; Congrès canadien du travail ; Mines Alerta Canada et le Syndicat des Métallos.	Les propriétaires de terre communale de « <i>La Sierrita</i> » et les travailleurs de la mine <i>La Plataosa</i> à Durango, au Mexique, ont déposé une plainte contre <i>Excellon Resources</i> en vertu des Lignes directrices de l'OCDE pour les sociétés multinationales. Les propriétaires fonciers et les travailleurs allèguent de graves violations du droit du travail et le non-respect du contrat d'utilisation des terres avec la communauté « <i>La Sierrita</i> », sur les terres de laquelle la société exerce ses activités.	• http://www.miningwatch.ca/fr/news/des-travailleurs-et-proprietaires-mexicains-d-posent-une-deuxieme-plainte-contre-la-compagnie
Contamination et fuites du projet Ambatovy de la Société Internationale Sherritt à Madagascar	Mines alertes Canada et Coalition pour la défense des terres malgaches (TANY).	Les milliers d'habitants qui vivent près des équipements de la Société Internationale <i>Sherritt</i> disent que leurs champs ont été détruits, l'eau est sale, les poissons dans les rivières sont morts, et il y a eu des glissements de terrain près de leur village. Pendant les essais de la nouvelle usine, il y a eu au moins quatre fuites différentes de dioxyde de soufre venant de l'installation hydrométallurgique. Les	• http://www.madagascarpresidency.gov.mg/communique/ • http://www.miningwatch.ca/fr/get-involved/appel-urgent-pour-une-r-paration-des-dg-ts-humains-et-environnementaux-et-pour-une • http://www.ambatovy.com/docs/wp-content/uploads/Ambato

	<p>villageois disent que ces fuites ont tué au moins deux adultes et deux bébés et ont rendu malades au moins 50 personnes.</p> <p>Corruption et meurtre à Chiapas, Mexique sources</p> <p>Common Frontiers ; Mines Alerte Canada et le Syndicat des Métallos.</p>	<p>vyMagEng2011.pdf</p> <p><i>Blackfire Resources</i> a fait les manchettes à la suite du meurtre de Mariano Abarca Roblero en 2009 : ce leader en vue dans la collectivité et opposant aux activités de la société a été tué par balle devant son domicile le 29 novembre 2009. Aujourd'hui, en 2012, En 2010 on a découvert que <i>Blackfire Resources</i> versait de l'argent dans le compte bancaire personnel de l'ancien maire de la municipalité de Chicomuselo, au Chiapas, où la société exploitait une mine de barite. En 2012, l'exploitation de cette mine à ciel ouvert avait suscité la grogne de la population locale en raison de promesses non tenues, d'avantages insuffisants et de la dégradation environnementale causée par la mine. Les délégués ont constaté que la présence de la société divisait les collectivités, et ils ont entendu de nombreuses personnes réclamer le départ de <i>Blackfire Resources</i>.</p> <p>Déversement de pétrole à Mayflower, Arkansas</p> <p>Département américain des transports et regroupement citoyen de Mayflower.</p>
--	--	---

Bien que le présent article basé sur l'arrivée d'entreprises majoritairement américaines (sauf Talisman qui est canadienne) dans les comtés du nord de la Pennsylvanie, la présente observations empirique présente des entreprises canadiennes. Ce choix de données a été fait en raison de la disponibilité des données. En effet, *Mining Watch Canada* fait un travail de veille très efficace.

Les données issues du tableau 1.2 démontrent qu'au cours de l'année 2012, ces entreprises extractives canadiennes ont causé à elles seules six conflits distincts. Ces données esquiscent le portrait d'une industrie où règne le conflit, démontrant la pertinence de produire des études de cas se penchant avec minutie sur ces différents types de conflits. La présente étude de cas portant sur l'effritement d'un tissu social par des entreprises du secteur extractif s'inscrit dans ce besoin.

La section suivante présente la littérature entourant la cohésion sociale ainsi que ses limites.

1.3 Cohésion sociale

La cohésion sociale est décrite par Maxwell (1996) comme suit :

« La cohésion sociale implique la construction de valeurs communes et de communautés d'interprétation, la réduction des disparités de la richesse et du revenu, et, de façon plus générale, permettre aux gens d'avoir le sentiment qu'ils sont engagés dans une entreprise commune, face à des défis partagés et qu'ils sont membres de la même communauté. » (Maxwell, 1996 : 13, traduction libre)

Le sous-comité de recherche politique sur la cohésion sociale du gouvernement du Canada décrit la cohésion sociale comme « *le processus de développement d'une communauté aux valeurs communes, aux défis partagés et aux possibilités égales à l'intérieur du Canada, fondé sur un sentiment de confiance, d'espoir et de reciprocité entre tous les Canadiens*un ensemble de processus sociaux qui contribuent à inculquer aux individus le sentiment d'appartenir à une même communauté et le sentiment d'être reconnus en tant que membres de cette communauté

(groupe de travail du Commissariat général du Plan du gouvernement français selon Jenson, 1998 : 4, traduction libre).

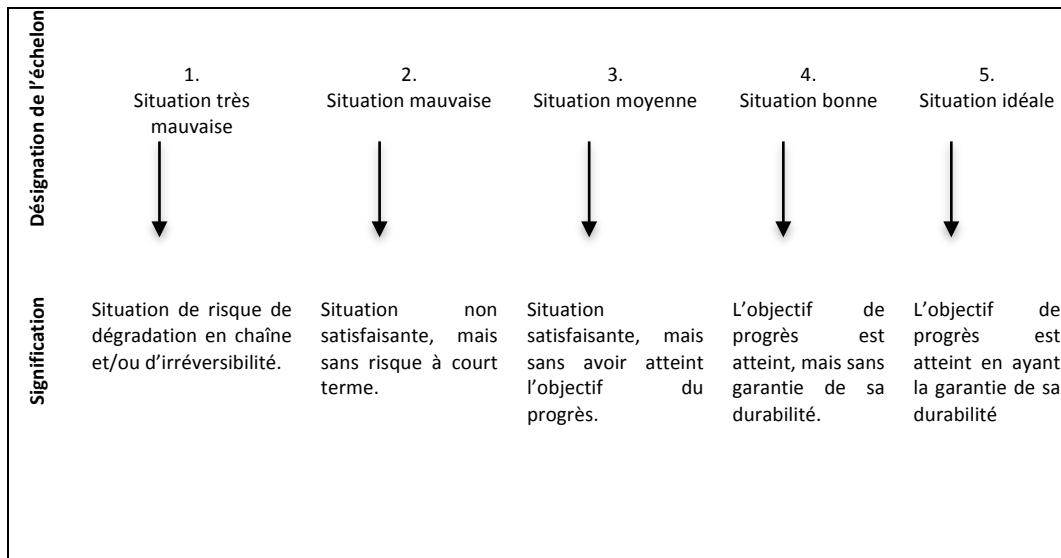
Selon ces définitions, il est intéressant d'étudier la cohésion sociale puisque celle-ci est intimement liée à la notion de communauté. Ainsi, dans le cadre des relations avec les communautés mises en place par les entreprises, celles-ci devraient s'intéresser à la cohésion sociale comme composante d'une communauté.

1.3.1 Évaluation d'une situation de cohésion sociale

Très peu de littératures scientifiques abordent la façon d'évaluer ce genre de situation. Jenson (1998) souligne d'ailleurs qu'il existe une très grande lacune en matière de données et de cadres analytiques portant sur la société civile.

Pour contribuer à la recherche en la matière, Thirion (2010), de la division de la recherche et du développement de la cohésion sociale du Conseil d'Europe, a établi une échelle des indicateurs de progrès pouvant s'appliquer notamment à la cohésion sociale au sein d'une société donnée. Il propose par ailleurs que son échelle soit applicable au progrès du bien-être de tous plutôt qu'au seul progrès d'État.

Figure 1.1
Échelle de signification transversale des indicateurs de progrès selon
Thirion (2010)



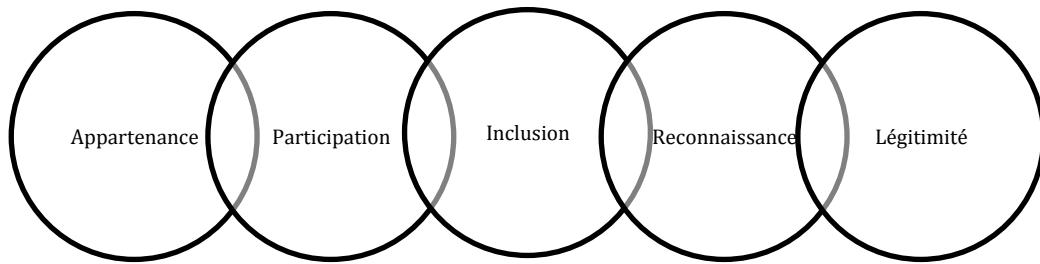
L'illustration présente les différents échelons en matière de cohésion sociale, partant de la situation la plus mauvaise jusqu'à la situation idéale. Pour Jensen (1998), la cohésion sociale au sein d'une communauté disparaît lorsque :

« *Lorsque les conditions économiques et politiques, mais aussi sociales ne sont pas remplies ou lorsque ces processus ne fonctionnent pas, les citoyens, les regroupements et les gouvernements commencent à sentir que "les choses sont en train de s'effondrer" et "ça ne marche pas"* » (Jensen, 1998 : 3, traduction libre).

Pour elle, on s'interroge sur la « cohésion sociale » uniquement lorsque celle-ci disparaît.

1.3.2 Indicateurs de la cohésion sociale

Figure 1.2
5 indicateurs de la cohésion sociale selon Peace et al. (2005) et Spoonley et Peace (2005)



Grâce à leurs recherches, Peace, Spoonley, Butcher et O'Neill (2005), ainsi que Spoonley et Peace (2005) ont réussi à cerner cinq indicateurs de cohésion sociale caractéristiques d'une société : l'appartenance, la participation, l'inclusion, la reconnaissance et la légitimité. Peace *et al.*, (2005) décrivent le premier indicateur de cohésion sociale, l'appartenance, comme étant le sentiment de faire partie d'une grande communauté dans un climat de confiance. La participation, est constituée de :

« *L'engagement politique, le don, le bénévolat et la participation aux travaux liés à des organisations (syndicats, associations professionnelles), aux organismes de sports ou de loisirs, aux organisations religieuses, communautaires ou liées à l'école, aux groupes culturels, éducatifs et de loisirs, aux clubs philanthropiques et aux organisations fraternelles* » (Peace *et al.*, 2005 : 9, traduction libre).

L'inclusion est décrite comme une forme d'équité des opportunités et des résultats en matière de participation, de marché du travail, d'enseignement, de santé et de logement. Le quatrième indicateur, la reconnaissance, est défini comme suit :

« *Tous les groupes, y compris le pays hôte, valorisent la diversité et le respect des différences, encouragent la protection contre la discrimination et le harcèlement, et tentent de fournir un sentiment de sécurité. La diversité des opinions et des valeurs entre les nombreuses cultures qui composent [les communautés] aujourd'hui devrait être acceptée et respectée* » (Peace *et al.*, 2005 : 14, traduction libre).

Enfin, la légitimité est décrite par les chercheurs comme étant la confiance de la population vis-à-vis des institutions publiques par rapport à leur rôle de protection des droits et des intérêts des membres de la communauté, obligeant les institutions publiques à médiatiser les conflits et à répondre aux besoins de la communauté.

1.4 Limite de la littérature et apport de l'article

Il existe deux principales limites du point de vue de la littérature auxquelles le présent article tentera de répondre. La première concerne la littérature fonctionnaliste sur les relations avec les communautés alors que la deuxième concerne la littérature sur la cohésion sociale.

La principale limite que présente la littérature fonctionnaliste sur les relations avec les communautés s'articule autour de la description du concept de communauté. En effet, celle-ci est présentée selon une « vision romantique » (Agrawal et Gibson, 1999 : 632), c'est-à-dire comme un tout cohérent, uniforme et lisse. Afin de répondre à cette limite de la littérature, le présent article propose une description de la communauté qui n'est pas fonctionnaliste.

La principale limite que présente la littérature sur la cohésion sociale est l'absence quasi totale de discussion autour du rôle joué par l'entreprise dans la création, la rupture ou le maintien de la cohésion sociale au sein d'une communauté. En effet, s'il existe des indicateurs de cohésion sociale tels que ceux présentés par Thirion (2010), Peace *et al.*, 2005, ainsi que

Spoonley et Peace (2005), il n'existe pas d'articles définissant le rôle joué par ces entreprises dans le maintien, l'amélioration ou l'effritement de cette même cohésion sociale. Le présent article souhaite contribuer à la littérature sur la cohésion sociale en répondant à la question suivante :

Comment une entreprise peut-elle régner en divisant la communauté ?

Cette question sera abordée en examinant comment les entreprises gazières du nord de la Pennsylvanie, du point de vue des relations avec les communautés, ont contribué à la rupture de la cohésion sociale de la communauté. Plus spécifiquement, l'article examine les conséquences engendrées par les comportements des entreprises gazières dans une communauté dite « *tissée serrée* ».

Figure 1.3
Apports du présent article



2 Présentation de l'étude de cas et méthodologie de recherche

2.1 Phénomène observé en Pennsylvanie

La section suivante décrit le climat social avant et après l'arrivée des entreprises gazières au sein des comtés de la Pennsylvanie et fait la démonstration de la dissonance cognitive actuelle au sein de la communauté.

2.1.1 Avant l'industrie gazière : des comtés ruraux essentiellement agricoles au tissu social serré

Les comtés de Bradford, de Sullivan et de Susquehanna, situés au nord de la Pennsylvanieⁱ, font partie de la *Endless Mountain Region*, une région agricole établie sur un plateau de collines et montagnes.

Tableau 2.1
Mise en contexte

<i>Comté</i>	<i>Superficie</i>	<i>Nombre d'habitants</i>	<i>Densité</i>	<i>Activités dominantes avant l'arrivée de l'industrie gazière</i>	<i>Sources</i>
Bradford	3 007 km ²	62 761 habitants (recensement 2000)	21 habitants par km ²	<ul style="list-style-type: none"> • tourisme • agriculture • bois 	<p>N.A. (2013). « Comté de Bradford (Pennsylvanie) » [en ligne], <i>Wikipédia</i> [réf. du 10 janvier 2013]. http://fr.wikipedia.org/wiki/Comt%C3%A9_de_Bradford_%28Pennsylvanie%29.</p> <p>N.A. (2013). « Economic Development & Business Resources », <i>The heart of the Endless Mountains Region in Northeastern Pennsylvania</i> [en ligne]. http://www.bradfordcountypa.org/Economic-Development-Business-Resources/.</p>
Sullivan	1 172 km ²	6 556 habitants (recensement 2000)	5,6 habitants par km ²	<ul style="list-style-type: none"> • charbon • agriculture • bois 	<p>N.A. (2013). « Comté de Sullivan (Pennsylvanie) » [en ligne], <i>Wikipédia</i> [réf. Du 4 janvier 2013]. http://fr.wikipedia.org/wiki/Comt%C3%A9_de_Sullivan_%28Pennsylvanie%29</p> <p>N.A. (2013). « Sullivan County PA ; Gem of the Endless Mountains » [en ligne], [réf. du 5 février 2013]. http://www.sullivancounty-pa.org/.</p>
Susquehanna	2 156 km ²	42 238 habitants (recensement 2000)	20 habitants par km ²	<ul style="list-style-type: none"> • charbon • agriculture • carrières de pierre • bois • fonction publique 	<p>N.A. « Comté de Susquehanna » [en ligne], <i>Wikipédia</i> [réf. Du 11 janvier 2013]. http://fr.wikipedia.org/wiki/Comt%C3%A9_de_Susquehanna.</p> <p>N.A. (2013). Major Employers. <i>Susquehanna Economic Development</i> [en ligne]. http://www.susqco.com/sites/ecdove/pages/employers.htm.</p>

Avant l'arrivée de l'industrie gazière, les principales activités des comtés sont les suivantes :

- Le comté de Sullivan profite du tourisme grâce à *l'Endless Mountain region* et à l'exploitation de fermes laitières et d'usines de transformation du boisⁱⁱ;
- Le comté de Bradford se concentre essentiellement sur l'agriculture, le charbon et le boisⁱⁱⁱ;
- Le comté de Susquehanna présente une économie plus variée, s'appuyant sur l'exploitation du charbon et de la pierre, en plus du bois et de l'agriculture. Entre 2007 et 2012, les principaux revenus générés par le comté de Susquehanna proviennent de l'État de la Pennsylvanie et de la compagnie *Donal Dean & Sons*, une usine de transformation du bois^{iv}.

En plus de ces activités économiques, le secteur agricole est largement prédominant en Pennsylvanie. Au cœur des trois comtés étudiés vivent des familles propriétaires d'exploitations laitières qui, pour la plupart, lèguent en héritage leur entreprise familiale. Certaines autres cultivent le blé et d'autres céréales, ou possèdent des fermes d'élevage bovin. Le déclin du charbon depuis les années 1970, la forte concurrence canadienne dans le secteur du bois, et les revenus modestes de l'agriculture ont engendré une économie locale en difficulté depuis une quarantaine d'années. Avant 2007, les comtés de Bradford, de Sullivan et de Susquehanna figurent parmi les plus pauvres de l'État.

Le tissu social local précédant l'arrivée de l'industrie du gaz de schiste est décrit par une chercheuse interrogée comme *serré*, c'est-à-dire composé de familles se côtoyant depuis plusieurs générations et vivant dans un climat de solidarité relative malgré une légère tendance à l'exclusion (avant l'apparition de l'industrie gazière, une famille pouvait être considérée

comme *étrangère* même après trois générations). Cependant, selon la chercheuse, vivre dans les comtés de Bradford, de Sullivan ou de Susquehanna, c'était « *connaître tout le monde dans un climat tranquille*^v ».

2.1.2 Depuis l'arrivée de l'industrie gazière : des comtés divisés où règne le conflit

Aujourd'hui, six ans après le début de l'exploitation gazière, les comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna sont devenus une véritable poudrière en matière de relations sociales. La polarisation des points de vue au sujet de l'implantation des entreprises gazières a mené à la dégradation des relations sociales locales.

Cette destruction de cohésion sociale dans les relations locales concerne les citoyens des comtés et leurs visions de l'industrie gazière. Une résidente *anti-gaz* indique :

« *Il y a énormément de conflits. Nous sommes dans une communauté complètement divisée. Il y a ceux qui sont pro gaz, il y a ceux qui sont anti-gaz et il y a ceux qui sont dans le milieu. Nous avons énormément de conflits, de tensions. Ils ne veulent pas que nous parlions, ils veulent que nous quittions la région. Ils disent que ce que nous avançons est impossible, mais j'ai décidé de rester ici et de continuer à être témoin pour ceux qui continuent de nous croire*^{vi}. »

D'un autre côté, un citoyen *pro gaz* déclare :

« *Tout le monde veut que les compagnies gazières règlent leurs problèmes. Je ne pense pas que ce soit correct. Les compagnies gazières sont certes des compagnies extrêmement riches, mais je ne pense pas que ce soit de leur responsabilité de régler les problèmes de tout le monde*^{vii}. »

Au cours des rencontres avec quelques citoyens *pro gaz* ayant des puits d'extraction sur leurs terres, une citoyenne tente de nous expliquer son sentiment :

« *Nous, propriétaires, faisons don de notre terre, nous en faisons le sacrifice, et ce, pour le bien commun.*^{viii} ».

Ainsi, estimant qu'ils sacrifient leurs terrains pour favoriser l'essor économique national et l'indépendance énergétique^{ix}, ils regardent d'un mauvais œil ceux qui s'opposent à ce sacrifice patriotique.

Un résident *anti-gaz* du comté de Susquehanna explique que les divergences concernant l'industrie gazière vont plus loin que les discussions entre voisins et gagnent même les bancs d'église :

« *Nous avons des problèmes à l'église [en parlant du gaz]. Les chrétiens ici pensent que la Terre nous appartient; qu'elle est nôtre, qu'on peut la violer [...] Ils pensent que l'air est un don, que l'eau est un don. Si pour avoir une chose tu dois en détruire une autre, alors ça n'est pas un don. C'est du vol, c'est du viol. Le créateur nous donne les choses avec amour. Les églises de nos jours ne savent plus faire la différence entre l'amour et le viol.*^x »

En somme, l'arrivée de l'industrie gazière dans les comtés de Bradford, de Sullivan et de Susquehanna a bouleversé l'ordre des choses au nord de la Pennsylvanie. : la dynamique sociale a complètement changée.

2.2 Comment expliquer ce changement de dynamique sociale ?

Le cas de l'arrivée des entreprises de gaz de schiste dans ce secteur démontre un affaissement des relations sociales (voir tableau 2.3 de la section 2.4).

Comment les entreprises gazières du nord de la Pennsylvanie, du point de vue des relations avec les communautés, ont-elles détruit la cohésion sociale de cette communauté ?

Quelles stratégies mises en place ont pu aboutir à un tel résultat ?

Ce sont effectivement certaines approches des entreprises liées aux relations avec les groupes et individus locaux qui ont mené à cette érosion. De plus, la gestion (ou non-gestion) des enjeux économiques et environnementaux par les entreprises ont également contribué à l'effritement de la cohésion sociale.

2.3 Description des différents groupes de la communauté du nord de la Pennsylvanie

Suite au coup-d'œil sur le phénomène de trouble de la cohésion sociale dans les comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna au nord de la Pennsylvanie, le tableau suivant offre un portrait des différents groupes formant la communauté de la région.

Tableau 2.2
Différents groupes de la communauté des comtés de Bradford,
Sullivan et Susquehanna au nord de la Pennsylvanie

<i>Groupe</i>	<i>Description</i>
Pro gaz	Résidents de la région qui se décrivent comme en faveur de l'industrie gazière, principalement pour des raisons économiques et d'intérêt national (indépendance énergétique)
Anti gaz	Résidents de la région qui se décrivent comme contre l'industrie gazière, principalement pour des raisons environnementales et sociales.
Autorités locales	Élus municipaux qui sont à la tête des comtés et prennent les décisions économiques, environnementales et sociales. Certains élus locaux peuvent être à la fois des élus municipaux et des représentants de l'industrie gazière (permis par la loi).
Résidents qui ont signé des contrats d'exploitation de leur sous-sol	Résidents qui se sont entendus avec une compagnie gazière pour lui permettre d'exploiter le gaz se trouvant sous leurs terrains, moyennant un prix de location négocié et des redevances gazières fixes. Les résidents qui ont signé des contrats d'exploitation de leur sous-sol peuvent être pro ou anti gaz.
Résidents qui n'ont pas signé de contrats d'exploitation de leur sous-sol	Résidents qui 1) n'ont pas permis à une compagnie gazière d'exploiter le gaz se trouvant sous leurs terrains ou qui 2) n'ont pas été approchés par une compagnie gazière pour exploiter le gaz se trouvant sous leurs terrains. Les résidents qui n'ont pas signé de contrats d'exploitation de leur sous-sol peuvent être pro ou anti gaz.

2.4 Méthodologie

2.4.1 Critères de sélection du cas

Le cas de l'arrivée des entreprises gazières dans les comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna au nord de la Pennsylvanie est théoriquement pertinent pour répondre à la question de recherche suivante : comment une entreprise peut-elle régner en divisant la communauté ? En effet, il offre une vision de la dynamique sociale avant et après l'arrivée des entreprises gazières (voir tableau 2.4), démontrant clairement un effritement de la cohésion sociale. Ensuite, il permet d'identifier des stratégies utilisées par les entreprises pour régner sur la communauté.

Tableau 2.3
Évolution de la situation de cohésion sociale selon les indicateurs de
Peace *et al.* et Peace et Spoonley (2005)

<i>Indicateur de cohésion sociale</i>	<i>Avant 2007</i>	<i>2012</i>
Appartenance	Sentiment d'appartenance à la communauté, à condition d'y être depuis quelques générations.	Division de la communauté en deux clans distincts fortement campés sur leurs conditions.
Participation	Participation aux activités de comtés.	Participation, selon le clan, à soit des activités de promotion de l'industrie gazière ou à des activités de dénonciation.
Inclusion	Étranger inclus lorsque présents dans les comtés depuis quelques générations.	Nouveaux arrivants qui viennent travailler ne sont pas inclus, s'excluant eux-mêmes ou rejetés par la communauté des comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna.
Reconnaissance	Possible discrimination envers les nouveaux arrivants, cependant pas de harcèlement. Sentiment de sécurité dans les comtés.	La protection des citoyens contre la discrimination et de harcèlement n'est pas encouragée. Sentiment de sécurité disparu au sein des comtés.
Légitimité	Confiance entre les gouvernements et autorités locales.	Disparue avec la baisse de confiance envers les gouvernements et autorités locales.

La discussion théorique autour de l'évolution de la situation de cohésion sociale des comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna se poursuit dans la section 4 du présent article.

Les données présentées dans le présent article sont issues de recherches effectuées en prévision de l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste du Québec. L'objectif premier de cette étude est de combler un manque d'information sur les possibles impacts que l'implantation de cette industrie pourrait engendrer au Québec^{xi}. Ces données sont issues d'une étude (mandat S4.8) pour le Comité de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste, qui sera rendue publique en 2013.

Le cas du nord de la Pennsylvanie et plus précisément celui des comtés de Bradford, de Sullivan et de Susquehanna a été sélectionné, car ces comtés font partie des cas d'extraction gazière les plus médiatisés sur le plan international. Le cas du comté de Susquehanna, et plus précisément celui de la ville de Dimock, est en effet régulièrement évoqué en raison de la

poursuite collective intentée contre l'industrie gazière concernant contamination de l'eau. Il apparaît, entre autres, dans le documentaire *Gasland* de Josh Fox (2010) qui a déclenché un bon nombre de débats sur le sujet.

2.4.2 Processus de recherche

Le processus de recherche pour le cas des comtés de Bradford, de Sullivan et de Susquehanna a débuté par une identification des enjeux potentiels à partir de documents publics et des principes de l'industrie. Les documents publics sont divisés en trois catégories comprenant les documentaires *Gasland* et *The Sky is Pink* de Josh Fox ; une revue de presse s'appuyant sur les bases de données Eureka et Factiva publiées dans des périodiques et des journaux américains, canadiens et internationaux, ainsi que sur Internet grâce au moteur de recherche Google (voir bibliographie). La troisième catégorie s'appuie sur le rapport 4.3^{xii} qui présente une analyse des comportements actuels et passés de l'industrie du gaz de schiste au Québec et à l'étranger, ainsi que ses conclusions.

2.4.3 Réalisation de la recherche sur le terrain

La recherche sur le terrain a eu lieu, en Pennsylvanie, du 14 au 22 octobre 2012 puis à distance jusqu'en décembre 2012. Elle s'est effectuée à l'aide d'entrevues. La discussion avec au moins une personne de chacune des 12 catégories énumérées ci-après constitue le critère de sélection des individus interrogés pour l'étude de cas. Ces douze catégories ont été constituées à la suite de recherches documentaires visant à apporter une vision élargie et complète de la recherche par rapport aux enjeux et aux retombées possibles.

Tableau 2.4
Douze catégories de répondants rencontrés

1	Membre de l'industrie
2	Employé d'une compagnie gazière responsable des relations avec les communautés
3	Entrepreneur dans les comtés étudiés (autre que le gaz de schiste)
4	Citoyen pro gaz
5	Citoyen anti-gaz
6	Citoyen anti-gaz dont le sous-sol est sous contrat avec une compagnie
7	Citoyen dont l'eau aurait été contaminée
8	Citoyen qui ressent des problèmes de santé qu'il associe aux activités de l'industrie gazière
9	Médecin
10	Hydrogéologue ou consultant en eau
11	Membre d'un club ou d'un groupe bénéficiant des pratiques de responsabilité sociale ou de la philanthropie d'une compagnie gazière
12	Membre d'une ONG contre l'exploitation gazière

Au moins une personne de ces douze catégories a été rencontrée lors du séjour (voir Annexe 1 pour la liste des entrevues effectuées).

2.4.4 Analyse des données

L'analyse des données s'est effectuée par une seconde écoute des enregistrements des entrevues, puis par leur retranscription. Ces données ont ensuite été analysées de façon qualitative grâce au logiciel *In Vivo* qui a permis à la chercheuse de relire et coder chaque phrase de l'ensemble des entrevues, selon le sujet abordé. Ainsi, une analyse de contenu a été réalisée afin d'identifier les catégories (enjeux) et les sous catégories du cas des comtés de Bradford, de Sullivan et de Susquehanna. Suite à cette analyse, les retombées ont été analysées afin de les qualifier de positives ou de négatives (voir annexe 3), préalablement à la rédaction de l'étude de cas.

3 Étude de cas des comtés de Bradford, de Sullivan et de Susquehanna au nord de la Pennsylvanie

L'étude de cas suivante présente l'arrivée des entreprises dans la région ainsi que les impacts de leurs stratégies sur la vie des résidents.

3.1 Démarrage et expansion du gaz de schiste (2007-2012)

Dès les années 1980, quelques fermiers des comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna se voient sollicités par des compagnies gazières leur proposant des contrats de location en vue d'exploiter leurs sous-sols, sans toutefois concrétiser leurs projets^{xiii}. C'est à partir de 2007 que les citoyens commencent réellement à entendre parler de gaz de schiste avec les sollicitations de représentants ou de sous-traitants mandatés par *Cabot Oil and Gas, Chesapeake, Chief Oil and Gas* et *Exxon Mobile*^{xiv} dans le but de leur faire signer des contrats.

Cette nouvelle approche de 2007 instaurée par les compagnies gazières, laisse sous-entendre une certaine similitude avec les contrats précédemment proposés, à savoir une valeur ajoutée sur le plan financier sans réelles conséquences (contrats de location de vingt ans sans présence des compagnies pour puiser le gaz). Le ralentissement économique de la région et les précédents contrats payés sans exploitation des terres dans les années 1980 incitent alors la plupart des citoyens à considérer de façon plutôt positive la venue de ces entreprises gazières.

Seules quelques personnes nouvellement arrivées ou issues de milieux miniers et industriels émettent des réserves. Une résidente de Susquehanna^{xv} cite :

« *J'ai déménagé ici spécialement pour m'éloigner de la ville, du bruit, de la pollution. Je voulais de l'air pur et de l'eau claire. Quand j'ai vu l'industrie gazière pointer le bout de son nez, je savais que les ennuis allaient commencer. [...] En général, ils [les résidents du nord de la Pennsylvanie] les [les compagnies gazières] ont accueillis chaleureusement, car ils avaient désespérément besoin d'argent. Ils sont désespérés, vous savez. Nous sommes le deuxième comté le plus pauvre de l'État de la Pennsylvanie alors ils espèrent devenir shalonnaires ou millionnaires.* »

3.2 L'approche des compagnies gazières

Dès 2007, l'approche des compagnies et de leurs sous-traitants pour obtenir l'accord des propriétaires afin de louer leurs sous-sols est déjà controversée : ces derniers inciteraient les citoyens à signer en leur laissant sous-entendre que l'industrie ne viendrait sûrement pas faire d'exploitation dans la région^{xvi}. Ainsi, que cela soit chez les *pro-gaz* ou chez les activistes, l'impression reste la même : l'industrie gazière dissimule ses intentions véritables.

3.3 Gaz de schiste et autorités locales : premiers regroupements citoyens et collusion

À l'automne 2008, quelques mois après l'arrivée des compagnies ayant rencontré individuellement les propriétaires des comtés de Bradford, de Sullivan et de Susquehanna, la communauté décide de se réunir pour discuter. Des séances d'information publiques ont alors été mises en place conjointement par le gouvernement local et les compagnies gazières lors de leur arrivée.

Dans le comté de Bradford, la première réunion d'information se tient le 6 octobre 2008 à l'école secondaire de Towanda^{xvii}, accueillant les élus municipaux ainsi qu'un nombre record de citoyens. Organisée par la

Bradford County Natural Gas Advisory Board et la *Penn State Cooperative Extension* afin d'aider la communauté à mieux comprendre l'industrie, la rencontre projette une vidéo présentant des faits et des chiffres relatifs à l'exploitation du gaz de schiste, et résume un voyage exploratoire effectué au Texas. Selon les témoins interrogés^{xviii}, les discussions autour du gaz de schiste et de la fracturation hydraulique se déroulent calmement. Dans le comté de Sullivan, une séance d'information se tient également dans le calme, autour des mêmes dates que celle du comté de Bradford^{xix}.

La séance d'information se montre cependant plus explosive dans le comté de Susquehanna^{xx}. Beaucoup de répondants décrivent en effet la rencontre de 2008 comme une présentation orchestrée par les membres de l'industrie^{xxi} conjointement avec les élus municipaux. D'autres la décrivent comme « *un spectacle de cirque où des activistes enragés troublaient le climat de rencontre*^{xxii} ». Dans tous les cas, des affrontements verbaux commencent dès lors à tracer le fossé entre les citoyens *pro* et *anti gaz*^{xxiii}.

Dans le cas particulier du comté de Susquehanna, une ONG vient jouer un rôle important dans la prise de conscience de certains résidents sur les potentiels dangers que peut représenter une telle industrie. Il s'agit de l'organisme *Clean Air Council* qui, depuis 2008 déjà, offre des ateliers et des conférences sur les dangers de la proximité de la fracturation hydraulique, du brûlage à la torche, et des conséquences des activités gazières sur la santé des résidents. Ceux-ci ont d'ailleurs créé une liste, appelée *List of the harmed*^{xxiv}, répertoriant les noms des familles de Pennsylvanie à qui l'industrie a nui en matière de santé. À la date du 25 février 2013, 825 noms de personnes présentant des symptômes liés à l'impact que l'industrie gazière sont recensés.

Au niveau des autorités locales, quelques résidents^{xxv} mentionnent qu'une des stratégies adoptées par les compagnies gazières pour arriver à leurs fins lors de leur arrivée dans la région est la sélection de politiciens locaux

ou de fermiers influents, leur offrant un bonus pour toute signature de contrat, visant à inciter le reste de la communauté à s'engager (cette entente devant cependant rester secrète^{xxvi}) :

« Ils choisissent quelques personnes comme des politiciens ou des propriétaires de terres prometteurs ou encore des hommes d'affaires et ils leur donnent des contrats VIP avec d'énormes bonus à la signature. C'est [leur signature] supposé inspirer tout le reste du comté à signer également^{xxvii}. »

De plus, dès l'arrivée des compagnies gazières dans les comtés du nord de la Pennsylvanie, certains résidents ressentent une certaine collusion entre les élus et les représentants ou sous-traitants des entreprises :

« Si un citoyen se met en travers de l'industrie, les superviseurs locaux se rangent derrière la compagnie gazière et font tout ce qui est en leur pouvoir pour s'assurer que le citoyen du comté arrête [d'embêter les compagnies gazières]^{xxviii}. »

Ainsi, dès leurs débuts, les entreprises gazières s'allient avec les autorités locales pour pouvoir profiter d'une meilleure percée.

3.4 Non-stratégie économique

Dans cette étude de cas, sont décrites comme des non-stratégies l'absence de gestion des enjeux économiques, environnementaux et sociaux par les entreprises gazières, contribuant ainsi à l'effritement de la cohésion sociale.

À partir de 2008, l'exploitation gazière augmente drastiquement dans la région.

Tableau 3.1
Évolution du nombre de puits dans les comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna^{xxix xxx}

<i>Année</i>	<i>Comté</i>		
	Bradford	Sullivan	Susquehanna
2005	1 puits	0	0
2006	3 puits	0	1 puits
2007	5 puits	0	3 puits
2008	29 puits	0	36 puits
2009	189 puits	0	124 puits
2010	566 puits	22 puits	249 puits
2011	964 puits	41 puits	454 puits
2012	1125 puits	68 puits	646 puits
2013	1795 puits	127 puits	858 puits

Les principales compagnies pratiquant la fracturation hydraulique dans les comtés sont *Chesapeake*, *Chief Oil and Gas*, *Cabot Oil and Gas* ainsi que *Talisman^{xxxii}*.

D'un point de vue économique, on assiste à un essor spectaculaire du niveau de vie, inversant la tendance historique : en seulement quelques années, les comtés les plus pauvres de la Pennsylvanie deviennent les plus riches^{xxxii}, la vitalité économique de la région est renforcée grâce aux nombreux partenariats d'affaires conclus avec des sous-traitants pour les compagnies gazières, et certains citoyens en profitent même pour démarrer de nouvelles entreprises.

3.4.1 L'inquiétude liée à la fluctuation du marché immobilier

Ce fulgurant essor économique entraîne cependant une répercussion négative auprès des résidents des comtés. Il s'agit d'un impact entourant la réalité du marché immobilier. À ce niveau, deux théories circulent : selon un rapport intitulé *Economic Impacts of Marcellus Shale in Pennsylvania^{xxxiii}*, la

valeur des biens immobiliers a augmenté de 15,8 % dans les comtés de la Pennsylvanie abritant plus de 20 puits gaziers^{xxxiv}. Pourtant, la majorité des résidents des comtés rencontrés déclarent que leurs propriétés ont perdu énormément de valeur sur le marché immobilier, voire qu'elles ne valent plus rien^{xxxv}, ceci étant dû à la moins bonne qualité de vie en général et à la mauvaise qualité de l'air et de l'eau. Selon eux, certaines maisons présentant des problèmes liés au gaz sont maintenant invendables^{xxxvi}.

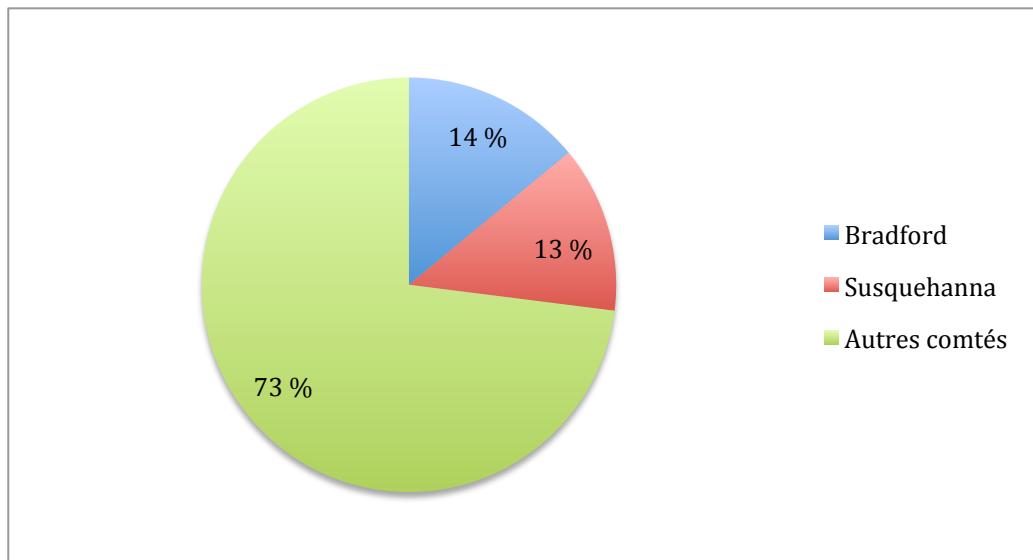
3.5 Non-stratégies environnementales

Si plusieurs impacts environnementaux ont eu lieu dans les comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna, deux principaux ont mené à l'effritement de la cohésion sociale au sein des communautés, à savoir la perpétuation des violations environnementales et la contamination de puits d'eau potable.

3.5.1 Violations environnementales

Les premières années d'exploitation gazière sont marquées par de nombreuses violations aux règlements mis en place par le *Pennsylvania Department of Environmental Protection* (DEP). Entre janvier 2006 et mai 2012, plus de 4 293 violations aux lois environnementales de la part de compagnies gazières ont été recensées en Pennsylvanie^{xxxvii}. Les deux comtés cumulant le plus de violations sont respectivement le comté de Bradford (614 violations) et celui de Susquehanna (567 violations^{xxxviii}). À eux deux, ces comtés cumulent plus de 25 % des violations observées sur les dix comtés de Pennsylvanie pratiquant l'exploitation gazière^{xxxix}.

Figure 3.1
Pourcentage du nombre de violations par comté en Pennsylvanie



En 2011, la compagnie *Chesapeake* se voit infliger la plus grosse amende jamais administrée par le DEP (215 000 \$) en contrevenant aux règlements d'érosion et en provoquant la contamination d'un bassin d'eau public^{xl}. Selon le rapport *Risky Business: An Analysis of Marcellus Shale Gas Drilling Violations in Pennsylvania 2008-2011* de PennEnvironnement, entre 2008 et 2011, 70 % des violations commises par l'industrie du gaz de schiste auraient constitué une menace directe pour l'environnement^{xli}. Les opérateurs ayant cumulé le plus d'infractions seraient, dans l'ordre, *Cabot Oil and Gas*, *Chesapeake Appalachia LLC*, *Chief Oil and Gas*, *Talisman Energy*, et *East Resources*^{xlii}.

Tableau 3.2
Violations faites par les cinq compagnies de l'industrie du gaz de schiste en Pennsylvanie ayant eu un impact direct sur l'environnement entre 2008 et 2011^{xlivi}

<i>Compagnie gazière</i>	<i>Nombre de violations à la loi entre 2008 et 2011</i>
Cabot Oil and Gas	412 violations
Chesapeake Appalachia LLC	393 violations
Chief Oil and Gas	313 violations
Talisman Energy	303 violations
East Resources	170 violations

Lorsqu'interrogée sur le nombre élevé de ces violations environnementales, une compagnie gazière nous répond que la majorité de ces violations auraient été rapportées par la compagnie elle-même, selon ses standards de responsabilité sociale^{xliv}. *PennEnvironnement*, un groupe citoyen de protection et de consultation environnementales^{xlv}, indique cependant dans son rapport qu'entre 2008 et 2011, un total de 2 392 violations qui n'ont pas été rapportées au gouvernement^{xlvi}.

3.5.2 Contamination des puits par les activités de l'industrie du gaz de schiste

Dès 2008, des résidents de la ville de Dimock du comté de Susquehanna constatent que leur eau potable, au fil des activités industrielles gazières, change de couleur et d'apparence, passant du jaune à l'orange, puis au vert et au brun pour finalement devenir trouble. Faisant le lien avec les activités gazières proches de leur résidence, ils décident individuellement de communiquer avec les employés de la compagnie, *Cabot Oil and Gas*, qu'ils tiennent pour responsable, puis se tournent vers le gouvernement. Frustrés par le manque de communication de *Cabot Oil and Gas* et par la possible complicité entre le *Pennsylvania Department of Environmental Protection* (DEP) et l'industrie gazière^{xlvii}, les habitants décident de s'en remettre à la justice. La première personne à intenter une poursuite contre *Cabot Oil and*

Gas est une résidente de la ville de Dimock dont le puits d'eau a explosé le 1^{er} janvier 2009 en raison d'une trop grande concentration de méthane^{xlviii}. D'autres résidents victimes de la contamination de leurs puits se rassemblent aussi en 2009 pour intenter un recours collectif contre la même compagnie^{xlix}. Lorsqu'interrogé sur ce sujet, un consultant en eau et hydrogéologue est catégorique : il y a certainement eu des problèmes de contamination d'eau liés à l'industrie^l.

3.6 Non-stratégie sociale

Un aspect social, en plus de ceux économiques et environnementaux, a également mené à l'amincissement du filet social: il s'agit des enjeux liés à la santé des citoyens.

3.6.1 Enjeux sur la santé

Les médecins rapportent qu'il existe des liens entre la proximité de l'industrie gazière et la santé des résidents habitant dans la région. Selon des recherches scientifiques déjà parues, un médecin de la région confirme le lien, d'une part, entre la lumière, la vibration et les bruits avec les maladies cardiovasculaires chroniques, et l'apparition, d'autre part, de problèmes de santé mentale liés à l'éclatement du tissu social :

« Il existe de la littérature de qualité, en particulier provenant d'Europe, qui créée des liens entre la lumière, les vibrations et les bruits et les problèmes chroniques cardiovasculaires ou de santé mentale^{li}. »

Il s'inquiète d'ailleurs de la santé des habitants des comtés de Bradford, de Sullivan et de Susquehanna^{lii}. Aussi, un endocrinologue militant contre la fracturation hydraulique donne des conférences sur les contaminations liées aux métaux pouvant entraîner des risques de diabète ou des problèmes de stérilité :

« *Au départ, l'industrie a nié qu'il y avait des possibilités de contagion suite à l'exposition [aux activités de l'industrie gazière] mais il y a maintenant des études qui démontrent clairement que l'eau et l'air peuvent être contaminés. [...] Les produits chimiques [utilisés lors de la fracturation hydraulique] peuvent potentiellement causer une très grande variété de problèmes médicaux^{livi}.* »

Ce dernier a d'ailleurs traité une patiente de la région ayant développé une hépatite toxique. Selon lui, la maladie de sa patiente serait directement liée aux activités de l'industrie gazière^{liv}. Également, l'organisme *Clean Air Council* met en garde les résidents vivant à proximité d'un puits :

« *Il y a des études qui démontrent que le taux de cancer augmente drastiquement si les gens habitent à un demi-mile et moins des activités de flaring [des entreprises gazières].^{lv}* »

D'un point de vue social, les problèmes de santé pouvant être liés aux activités gazières inquiètent grandement les citoyens *anti-gaz*^{lvi}. Si plusieurs ont peur pour leur santé^{lvii}, certains avouent déjà souffrir de problèmes^{lviii} liés à l'industrie, évoquant en l'occurrence des problèmes de santé mentale^{lix}. Aussi, une bonne partie des répondants ont avoué avoir noté une diminution de la qualité de leur sommeil^{lx} ou ressentir un stress perpétuel^{lx} depuis l'arrivée de l'industrie gazière dans leur comté. D'autres ont ressenti de nouveaux problèmes physiques :

« *Je fais des migraines [depuis que l'industrie gazière a commencé ses activités près de chez moi]. Je veux dire des migraines d'une densité dramatique. J'ai parlé avec des gens qui ont des puits près de chez eux et ils ont également mal à la tête. [...] Aussi, j'emmène des gens faire des visites des sites gaziers et après 10-15 minutes ils sont malades. Ils me demandent de les sortir de là^{lxii}.* »

3.7 Gaz de schiste et gouvernement d'État et fédéral : priorité nationale et collusion

3.7.1 Collusion entre le gouvernement et les entreprises gazières

L'implantation de l'industrie gazière en Pennsylvanie a affecté la relation entre les résidents, qu'ils soient *pro gaz* ou *anti-gaz*, et le gouvernement^{lxiii}. Que ce soit le gouvernement municipal, d'État ou encore fédéral, le lien de confiance est brisé entre l'appareil étatique et les électeurs^{lxiv}. Perçu auparavant comme le défenseur des droits des résidents, le gouvernement (l'ensemble des paliers), à la suite de ses interventions en faveur de l'industrie plutôt qu'en faveur des résidents, déçoit la collectivité^{lxv}. Selon les résidents des comtés de Bradford, de Sullivan et de Susquehanna, le gouvernement fait la promotion du gaz de schiste, laissant de côté les préoccupations et les problèmes (notamment la contamination de l'eau) des citoyens^{lxvi}.

Lors d'une conférence organisée par la *Delaware River Basin Commission* (DRBC) une résidente *anti gaz* inquiète de l'inertie du gouvernement face aux possibles conséquences de l'industrie gazière sur la qualité de l'eau, souhaite discuter de la décision prise par la DRBC de ne pas légiférer sur le sujet. La réunion terminée, elle demande au président de la DRBC :

« *Vous me dites que le Gouverneur Rendell et le commissaire des eaux John Hines ont décidé de laisser la ligne de partage des eaux la plus pauvre de Pennsylvanie servir de rats de laboratoire à l'industrie gazière? »* Ce à quoi le président de la DRBC aurait répondu : « *Oui, c'est exactement ce que je vous dis*^{lxvii}. »

Cette réponse choque grandement les habitants des comtés de Bradford, de Sullivan et de Susquehanna. Le sentiment de servir de cobaye^{lxviii} à l'industrie s'atténue cependant avec le temps puisqu'en 2010, une étude des

impacts sur la santé et l'environnement^{lxix} est commandée par le gouvernement, contribuant à rassurer les citoyens^{lxx}.

Au palier fédéral, la *US Environmental Protection Agency* (EPA), conjointement avec le gouvernement d'État, décide d'effectuer des tests sur les puits d'eau^{lxxi} contaminés, et en particulier sur ceux des quinze familles touchées de la ville de Dimock. Un répondant faisant partie de la poursuite collective affirme que l'EPA aurait démontré un manque flagrant de professionnalisme quant à la gestion du dossier^{lxxii} : elle aurait fait parvenir des résultats de tests démontrant que les puits avaient bel et bien été contaminés, puis, quelques semaines plus tard, aurait exigé que le résident renvoie ses premiers tests, en prétextant une erreur de l'État lors de la première communication postale. Quelques semaines plus tard, il se voit remettre une deuxième analyse d'eau, cette fois-ci en format Word, sans signature de l'expert, attestant que son eau n'est pas contaminée. L'EPA rend finalement son verdict final le 15 mars 2012, annonçant que l'eau des résidents de Dimock n'a pas été impactée par les activités gazières et qu'elle est sans danger pour la consommation^{lxxiii}.

Or, peu après cette annonce, un haut responsable de l'EPA vient frapper à la porte d'un résident affilié au regroupement collectif contre *Cabot Oil and Gas* :

« Quelques jours plus tard, Rich [haut responsable de l'EPA] s'est présenté, ici, dans mon entrée. Il avait mauvaise mine. Il me dit "officieusement juste pour que tu saches, ton eau est contaminée. Ne l'utilise pas."^{lxxiv} »

Une chercheuse universitaire du comté de Bradford travaillant sur les relations communautaires depuis quelques années, déclare :

« La façon dont la Pennsylvanie a traité ses citoyens dans tout ce qui a trait aux gaz de schiste, particulièrement la façon dont ils ont traité les

citoyens habitants dans les zones rurales, est criminelle. Vraiment, c'est criminel.^{lxxv} »

3.7.2 Priorité énergétique : stratégie nationale

Les relations sociales sont affectées par le problème de polarisation des points de vue des résidents des comtés de Bradford, de Sullivan et de Susquehanna. Cette polarisation se constate entre les résidents *anti-gaz* et le gouvernement, plus particulièrement vis-à-vis du danger que ces résidents représenteraient pour la nation. En effet, l'indépendance énergétique^{lxxvi} représentant une priorité nationale et le gaz de schiste contribuant à la réalisation de cette priorité^{lxxvii}, certains résidents et activistes opposés au gaz de schiste ont vu leurs droits civiques menacés ou réduits.

En octobre 2010, des résidents des comtés de Bradford, de Sullivan et de Susquehanna tentant d'organiser une présentation du film *Gasland*^{lxxviii} dans la région, se voient menacés par la police locale et des agents du FBI : s'ils poursuivent leur but, ils seront listés et considérés comme des terroristes^{lxxix}. N'ayant pas abandonné leurs projets, plusieurs résidents activistes interrogés confient avoir été suivis et se sentent encore parfois espionnés^{lxxx}. Un résident *anti-gaz* du comté de Sullivan raconte qu'en allant faire réparer son ordinateur, le technicien lui aurait indiqué que sa machine comportait un logiciel gouvernemental contrôlant les fichiers à distance^{lxxxi}. Un autre rapporte qu'entre 2008 et 2010, sa ligne téléphonique émettait des sons significatifs lorsqu'il avait une discussion ou tentait de faire un appel^{lxxxii}.

Ces craintes d'être espionnés^{lxxxiii}, que la plupart trouvaient ridicules ou effrayantes, se sont confirmées lorsqu'un résident *anti-gaz* découvre la vérité :

« La façon dont nous avons appris [que nous étions espionnés] provient d'une erreur de la part du directeur du ministère de la Sécurité intérieure. Il s'est trompé dans un envoi de courriel, et a envoyé un courriel qui ne nous était pas destiné. [...] C'est à ce moment-là que nous avons réalisé que nous nous faisions espionner. ^{lxxxiv} »

Les citoyens concernés rapportent alors la situation à la police. Quelques jours plus tard, l'*American Civil Liberties Union* leur offre un soutien légal^{lxxxv}. En 2012, les résidents victimes d'espionnage comparaissent devant un comité du Sénat et découvrent les choses suivantes :

« Apparemment, nous avons été sous surveillance par la police d'État de la Pennsylvanie, par le FBI, et par le ministère de la Sécurité intérieure. Ils ne pouvaient rien trouver alors ils se sont tournés vers la Marcellus Shale Coalition et nous ont désignés comme des menaces à l'industrie. [...] La Marcellus Shale Coalition a alors engagé l'ITRR (Institute of Terrorism Research and Response), une agence de sécurité israélienne antiterroriste pour nous surveiller. ^{lxxxvi} »

Les citoyens découvrent également que toutes ces unités de surveillance possédaient des enregistrements d'écoute téléphonique, des vidéos de surveillance ainsi que des courriels privés les concernant.

À la suite de la comparution des citoyens devant un comité du Sénat de la Pennsylvanie, le 29 mai 2012, le directeur du ministère de la Sécurité intérieure, James F. Power Jr, démissionne^{lxxxvii}. Le gouverneur de la Pennsylvanie, Ed Rensell, présentera ses excuses formelles^{lxxxviii}.

3.7.3 Corruption : le double chapeau

Relevé dans plusieurs conversations avec les résidents des comtés de Bradford, de Sullivan et de Susquehanna, un fait diminuant sensiblement la confiance de ceux-ci envers l'État, est celui qu'en Pennsylvanie, un gouverneur a le droit d'être à la fois politicien élu et lobbyiste. Ceci renvoie

une image négative de l'industrie et du gouvernement aux citoyens, conscients de l'intérêt des politiciens à se ranger du côté des industries lorsque surviennent les conflits, préférant le profit à la protection des citoyens. Un besoin de transparence envers le public se fait alors sentir^{lxxxix} :

« Le gouvernement d'État a fait la promotion du gaz. Il n'a pas entendu les appels des citoyens et n'a pas laissé aucun d'eux raconter son histoire. Ils [les politiciens d'État] ne viennent jamais ici. Nous n'avons jamais eu un gouverneur qui est venu, alors que nous en avons souvent invité. Nous voulions qu'il rencontre les gens qui ont été empoisonnés. On veut qu'ils admettent être pro-gaz, qu'ils font la promotion du gaz et qu'ils ont des contributions financières de l'industrie du gaz de schiste pour leurs campagnes politiques^{xc}. »

Ainsi, cette impression de collusion entre le gouvernement et les entreprises gazières a mené les citoyens à un véritable sentiment d'abus de confiance vis-à-vis de leur gouvernement.

3.8 Le rôle des médias

Les médias ont un rôle à jouer dans le conflit opposant les entreprises et les résidents *anti-gaz*, mais leur influence varie selon les points de vue. Les résidents *anti-gaz* tentant de faire publier des annonces contre l'industrie gazière dans les journaux municipaux, se voient refuser leurs publications. Personne de la presse locale n'accepte de couvrir les conférences et les événements dénonçant les pratiques de l'industrie. Se sentant trahis par les journaux régionaux qui, selon eux, se rangent du côté de l'industrie au mépris de la liberté d'expression^{xcii}, ces citoyens se disent pourtant fortement encouragés par la communauté internationale dont les médias acceptent de publier leurs histoires et de remettre en question l'industrie gazière^{xciii}. Par exemple, le magazine *Vanity Fair* y a consacré un article à cet enjeu : *A colossal Fracking Mess*^{xciii}. De plus, l'édition canadienne du

Huffington Post s'y est également intéressée dans un article en 2012 portant sur les problèmes de contamination d'eau à Dimock et au suivi qu'en a fait le gouvernement américain^{xciv}.

Cette médiatisation ne fait pourtant pas l'affaire de tous. Un ingénieur pétrolier chargé de former les employés de l'industrie gazière dénonce le sensationnalisme qui a secoué la nation voire la planète : « *Il y a des personnes qui [en lisant les journaux] étaient terrifiées [...] Ils [les médias] y allaient avec hystérie.*^{xcv} »

Ainsi, d'un côté, les médias internationaux plaisent aux citoyens *anti-gaz* en publiant leurs histoires, d'un autre ils déplaisent en exagérant et en ne rapportant que les faits négatifs de l'établissement de l'industrie dans les comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna.

3.9 Les stratégies utilisées par les entreprises

En plus des tactiques d'approche controversées pour obtenir des contrats de location auprès des propriétaires et de la division des communautés organisées par les autorités locales et les différents paliers de gouvernement, les entreprises gazières n'ont diffusé que très peu d'informations publiques, ont manqué de transparence au niveau de la déclaration de leurs produits chimiques, ont pratiqué le bâillon pour limiter les informations négatives circulant à leur sujet et ont fait preuve d'intimidation.

3.9.1 Manque de transparence, lacune d'information publique, organisation d'événements et financement de structures de santé

Au cours des deux premières années d'exploitation, soit 2008 et 2009, les compagnies avouent avoir manqué de transparence envers le public^{xcvi} et les résidents des comtés. Elles ne s'impliquaient pas dans les événements de la région et ne faisaient aucun effort de communication envers le public.

Depuis 2010, les compagnies s'impliquent davantage, notamment la compagnie *Cabot Oil and Gas* qui organise divers événements visant à approcher la communauté et à répondre à ses questions^{xcvii}, tels que le pique-nique annuel ou le *Wine and Chocolate Festival* de Montrose (Susquehanna)^{xcviii} qu'elle finance. La même compagnie a également mis sur pied différents événements au profit d'un éventuel établissement de santé important pour la région, un hôpital. Au total, 2.2 millions de dollars seront amassés par *Cabot Oil and Gas* pour la construction de ce dernier^{xcix}.

Un aspect critique évoqué de nombreuses fois lors des rencontres avec les résidents est l'absence d'intention des entreprises d'identifier les produits chimiques^c utilisés lors de la fracturation hydraulique. En plus de leur caractère dangereux, le fait qu'ils soient inconnus aggrave les possibles dommages sur l'environnement et la santé, et attise la peur des résidents :

« Il y a 27 agents chimiques là-dedans [fluide de fracturation hydraulique] [...] Tous ces agents chimiques font partie de leur sauce spéciale. Ils ne veulent pas qu'on sache les ingrédients. Personne ne peut les savoir. C'est leur sauce secrète et elles [les entreprises gazières] ne veulent pas que nous sachions ce qu'il y a dedans^{ci}. »

Ce n'est qu'à l'été 2012 qu'une volonté de transparence de la part de certaines entreprises voit le jour. En effet, les compagnies peuvent dorénavant déclarer les agents chimiques utilisés pour chaque puits sur le site *Frac Focus*^{cii}, créé en mai 2012. Malheureusement, très peu de membres de la communauté connaissent cette ressource, celle-ci n'ayant été mentionnée qu'une seule fois lors des entrevues.

3.9.2 Bâillon

Le bâillon de la part des entreprises est un aspect social âprement débattu au sein des comtés de Bradford, de Sullivan et de Susquehanna. Une close bâillon est souvent signée entre les entreprises gazières et les résidents

victimes de leurs activités^{ciii}, empêchant ceux-ci de divulguer ne serait-ce que le principe de cette entente^{civ} :

« *Elles [les compagnies gazières] ont tué des vaches parce qu'elles ont perdu du câblage en cuivre dans les champs. [Quand les vaches sont mortes], le fermier a poursuivi la compagnie. Ils ont signé une entente et il [le fermier] a dû signer une entente de confidentialité^{civ}. »*

De façon concrète, cela signifie qu'un résident s'étant entendu légalement sur un prix de location du sous-sol ou encore ayant réglé un litige à l'amiable avec une compagnie ne peut pas en parler. Si les bâillons ne sont pas signés, les résidents sont sommés de ne rien dévoiler des incidents. Cette façon de procéder a mené à une certaine asymétrie d'information entre les résidents des comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna.

Une autre forme de bâillon, également utilisée par les compagnies gazières dans les comtés du nord de la Pennsylvanie, sous une forme plus pernicieuse^{cvi}, consisterait à s'entendre directement avec les superviseurs des comtés (observé à Bradford) bénéficiant de revenus liés à l'exploitation gazière^{cvi} à propos de ces ententes de non-divulgation de l'information. Ces pratiques contribuent largement à la perte de confiance de la part de certains résidents en ce qui a trait aux pratiques de ces compagnies^{cvi}.

3.9.3 Intimidation

De 2007 à 2010, les conflits s'accumulent et on voit apparaître des actes d'intimidation dans les comtés de Bradford, de Sullivan et de Susquehanna.

Une résidente *anti-gaz* avoue avoir reçu des menaces anonymes sur le site Internet où elle partage des informations concernant l'industrie gazière^{cix} et d'autres de la part de travailleurs d'une ligne de tuyauterie pour le gaz^{cx}. Ces incidents ont été rapportés à la police locale. Un autre résident *anti-gaz* déclare avoir été menacé par un employé d'une compagnie gazière qui

voulait faire des tests sismiques sur sa propriété. Quand le résident a refusé l'entrée de sa propriété à l'employé, ce dernier aurait insulté sa femme et l'aurait attaqué verbalement :

« Il a commencé à être très méchant avec moi, à m'intimider, à me traiter d'écolo fanatique (tree hugger) et d'autres noms que je ne voudrais répéter^{cxii} ».

Après cet échange, l'employé en question aurait montré son arme au résident et, les jours suivant l'altercation, serait resté dans son véhicule garé en face de sa résidence, faisant mine de le viser avec un pistolet imaginaire lorsqu'il croisait son regard^{cxiii}. Comme dans les autres cas d'intimidation (d'un côté comme de l'autre), cet incident a été rapporté à la police locale.

Certains résidents rapportent aussi que quelques citoyens de la région travaillant pour les compagnies gazières furent licenciés pour avoir dénoncé des problèmes (d'eau ou de santé) liés à l'exploitation gazière^{cxiv}.

3.9.4 Destruction de la cohésion sociale et polarisation des clans

En plus des impacts économiques, environnementaux et sociaux, ces stratégies des entreprises gazières ont entraîné la dégradation des relations sociales locales due à la polarisation des points de vue.

Face à ces conflits, quelques résidents *anti-gaz* se voient porteurs d'une mission :

« Même si nous n'avons pas autant d'argent que les compagnies gazières, que nous sommes uniquement des citoyens de la classe moyenne, nous pouvons encore faire face à Goliath comme David dans la bible. David a vaincu Goliath avec un lance-pierre. Il n'avait pas besoin de millions de dollars et de milliers d'avocats.^{cxv} »

Ainsi, un mouvement dénonciateur des mauvaises pratiques de l'industrie se met en place. Il se manifeste par des rencontres entre opposants, des

groupes de discussions en ligne, des manifestations et des séances d'informations sur les enjeux néfastes associés à l'exploitation du gaz de schiste^{cxv}. De la même façon, les citoyens pro-gaz de la ville de Dimock, dans le comté de Susquehanna, se sont rassemblés en un mouvement qui s'appelle *Dimock Proud* afin de partager sur internet et au sein de leur communauté la fierté qu'ils ressentent d'aider la nation à atteindre ses objectifs d'indépendance énergétique.

Les sections suivantes explorent en profondeur l'ensemble des stratégies et non-stratégies ayant contribué à l'effritement de la cohésion sociale.

4 Discussion

4.1 Destruction de la cohésion sociale

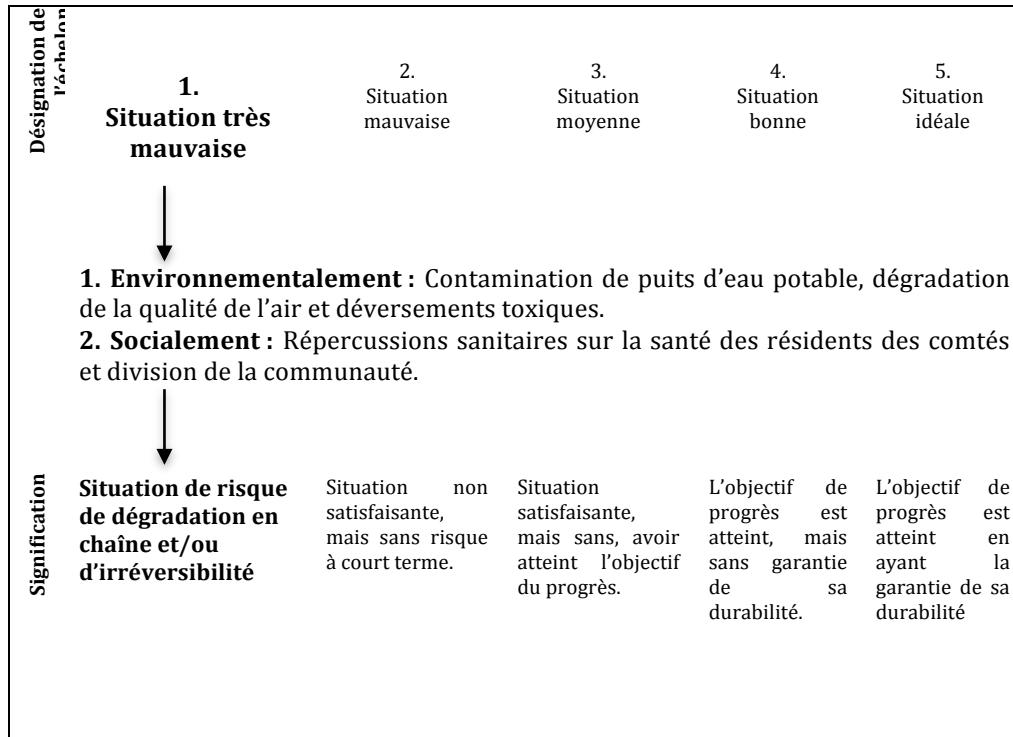
La cohésion sociale étant un concept qui fait référence à l'état général des liens sociaux dans toute société, il s'avère juste de considérer celle des comtés de Bradford, de Sullivan et Susquehanna comme détruite. Comment l'arrivée de l'industrie gazière a-t-elle pu avoir cet effet sur les relations au sein de la communauté ?

4.1.1 Évaluation de la situation de cohésion sociale

Selon l'échelle des indicateurs de progrès de Thirion (2010), les comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna se trouvent dans une très mauvaise situation au niveau de la cohésion sociale.

Figure 4.1

Les comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna sur l'échelle de signification transversale des indicateurs de progrès selon Thirion (2010)



Du point de vue environnemental et social, les citoyens de ces comtés se trouvent dans une situation où il y a des risques de dégradation en chaîne et d'irréversibilité des dommages sur l'environnement et la santé. Dans le domaine environnemental, les présumées contaminations de puits d'eau potable, la dégradation de la qualité de l'air et les déversements toxiques ont causé des dommages irréversibles à l'environnement de la région. Aussi, les nombreuses violations aux lois environnementales qui perdurent démontrent indéniablement le risque de dégradation possible de la communauté. D'un point de vue social, les répercussions sur la santé des résidents et celles de leurs proches viennent s'ajouter aux risques d'irréversibilité de la situation. En effet, si la santé des résidents est influencée par l'industrie gazière, il y a de grandes chances qu'elle se

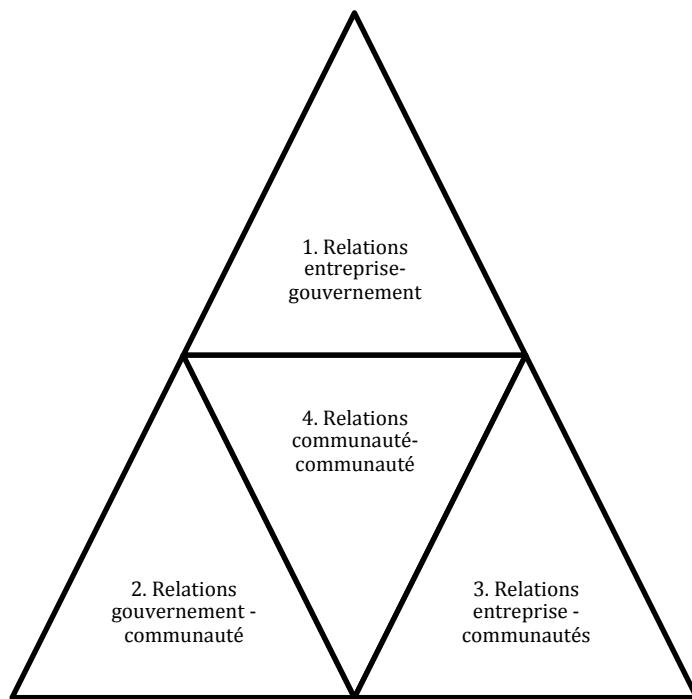
détérioré si l'industrie poursuit ses activités. Enfin, les deux camps au sein de la communauté étant déjà assez polarisés (ceux qui se décrivent comme *pro gaz* et ceux qui se décrivent comme *anti gaz*), le risque de dégradation au niveau des relations sociales déjà très appauvries est renforcé.

4.1.2 Indicateurs du déclin de la cohésion sociale

Le déclin de la cohésion sociale au sein de la communauté des comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna est dû à quatre relations altérées.

Figure 4.2

Relations altérées dans les comtés de Bradford, de Sullivan et de Susquehanna



La première relation altérée est celle des entreprises gazières vis-à-vis du gouvernement. Ce phénomène est dû au fait que certains politiciens élus au niveau de l'État sont à la fois politiciens et représentants de l'industrie gazière, une situation que plusieurs résidents des comtés de Bradford, de Sullivan et de Susquehanna dénoncent.

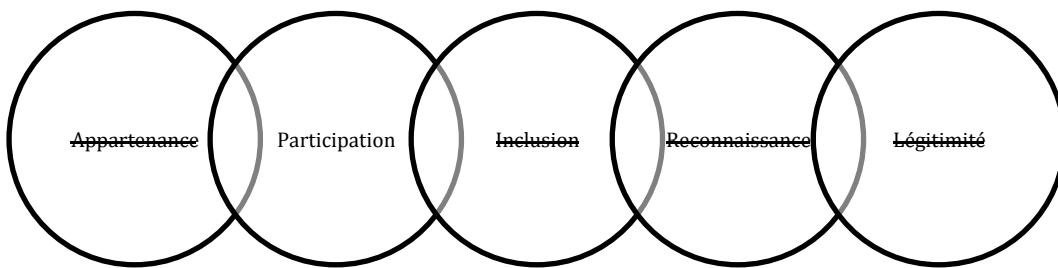
La deuxième relation altérée implique le gouvernement avec les communautés, et s'appuie sur deux principaux facteurs. Le premier, issu d'une perte de confiance entre des citoyens et leur gouvernement, tant au niveau de l'État qu'au niveau fédéral, résulte du fait que le *Pennsylvania Department of Environmental Protection* (DEP), ainsi que l'*Environmental Protection Agency* (EPA) défendent davantage les intérêts des compagnies gazières que ceux des citoyens. Le deuxième facteur concerne plus précisément les citoyens *anti gaz* qui ont également perdu foi en leur gouvernement suite à la mise en place une liste qualifiant d'*écoterroristes* certains militants de la région

La troisième relation altérée concerne les relations entre les entreprises et les communautés. L'approche des entreprises envers les citoyens dès le début des opérations industrielles a donné le ton à cette relation. En effet, lors de leur arrivée, les entreprises gazières ont (directement ou à l'aide de sous-traitants) approché les propriétaires de façon plutôt controversée en vue de leur soutirer des contrats de location pour l'exploitation de leurs sous-sols. Ces approches, fondées sur des informations inégales, parfois mensongères et variant d'un propriétaire à l'autre, ont contribué à diviser les communautés locales, à éroder la cohésion sociale, et à polariser les populations divisées entre les *pro gaz* et les *anti gaz*. Un autre facteur amenuisant les relations entre les entreprises et la communauté est le climat de peur qui entoure les résidents victimes des revers de l'industrie tels que des problèmes de contamination des puits. Ceux-ci refusent de parler par crainte de représailles ou par peur de ne pas être écoutés.

La quatrième relation altérée est celle opérant au sein même de la communauté, soit entre les citoyens se considérant comme *pro gaz* et les citoyens se considérant comme *anti gaz*. Elle transparaît à travers des conflits, des canaux de communication rompus et des menaces. Cette

situation s'est vue intensifiée par la lourde présence médiatique au sein du conflit.

Figure 4.3
Les indicateurs de la cohésion sociale selon Peace et Spoonley observés dans les comtés de Bradford, de Sullivan et de Susquehanna



Les cinq indicateurs de la cohésion sociale de Peace *et al.*, (2005) et Spoonley et Peace (2005) ne sont pas réunis dans les comtés de Bradford, de Sullivan et de Susquehanna depuis l'arrivée des entreprises gazières :

- L'appartenance, décrite par Peace *et al.*, (2005) comme étant le sentiment de faire partie d'une grande communauté où la confiance règne entre les membres de celle-ci, n'est plus présente au sein des comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna. En effet, les conflits, ayant pris racine entre deux factions fortement campées sur leurs positions, ont brisé le sentiment d'appartenance de la population. De plus, les menaces prononcées au sein de la communauté ont fini par altérer la confiance des citoyens entre eux d'une part, et envers les entreprises gazières d'autre part.
- La participation est toujours présente dans les comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna. En effet, l'engagement des citoyens dans la communauté n'a pas été diminué avec l'arrivée des entreprises gazières. Au contraire, l'analyse des entrevues avec les résidents a démontré que l'implication citoyenne a augmenté dans la

communauté depuis leur arrivée. Ceci est dû au fait que les opposants à l'industrie se sont regroupés pour discuter et d'entreprendre des actions politiques contre les entreprises. Aussi, en réaction à ces regroupements *anti gaz*, des citoyens *pro gaz* se sont également rassemblés dans le but d'afficher leur fierté de participer à l'indépendance énergétique du pays (*Dimock Proud*).

- Au niveau de l'inclusion, troisième indicateur de cohésion sociale décrit par Peace *et al.*, (2005), on constate qu'elle a totalement disparu. L'arrivée des entreprises gazières a peut-être amené de nouvelles perspectives d'emplois dans la région, mais les résidents estiment que ces offres sont seulement réservées aux étrangers, renforçant de ce fait leur sentiment d'iniquité.
- La reconnaissance n'est pas non plus respectée au sein des comtés étudiés. En effet, la protection des citoyens contre la discrimination et de harcèlement n'est pas encouragée et les menaces prononcées à leur égard en sont la démonstration. De plus, les nombreuses violations aux lois environnementales et les déversements dans la région ne permettent pas aux compagnies gazières de participer au sentiment de sécurité de la population.
- Le cinquième indicateur de cohésion sociale, la légitimité, est absent des comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna. Décrise par Peace *et al.*, (2005) comme la confiance envers les institutions publiques, celle-ci s'est effritée au sein des communautés considérant les actions gouvernementales, tant au niveau de l'État que du Fédéral, comme favorisant les droits et les intérêts des entreprises gazières au détriment des membres de la communauté.

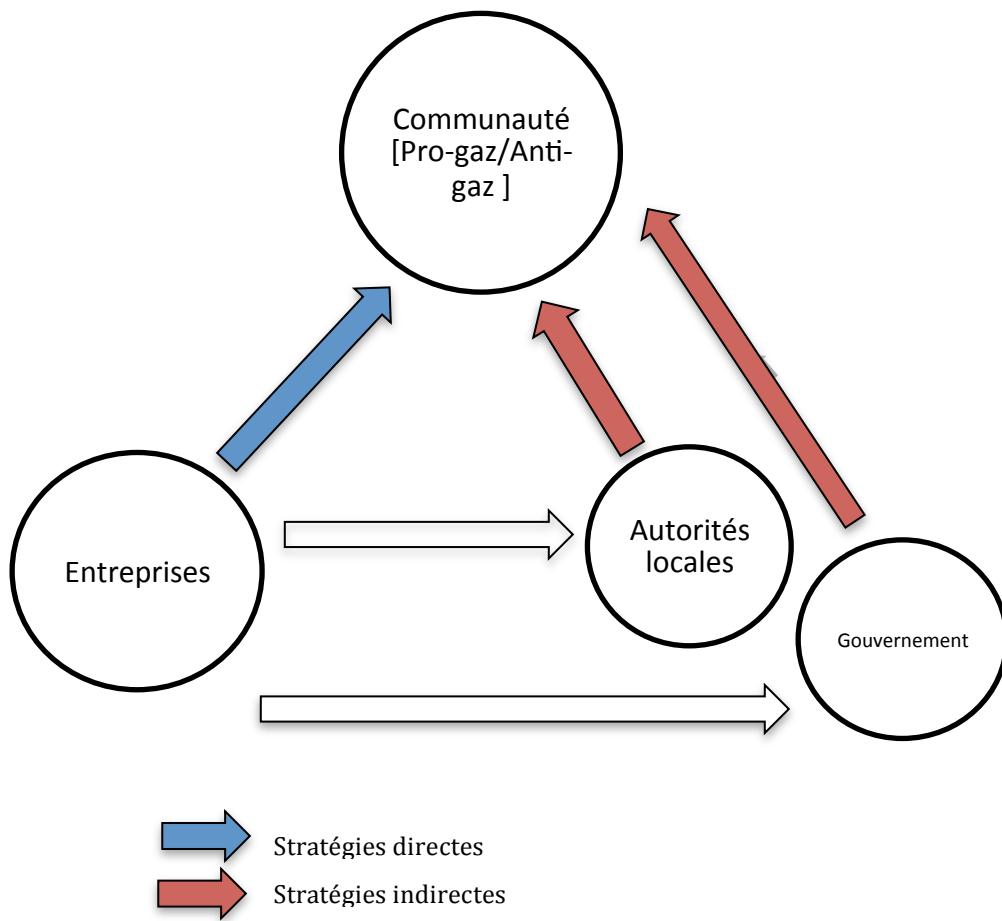
Ainsi, seule l'augmentation de la participation citoyenne a pu être observée au sein des comtés depuis l'arrivée des compagnies gazières. L'appartenance, l'inclusion, la reconnaissance et la légitimité ayant été

détruites, on peut en conclure que les entreprises gazières ont contribué à l'effritement de la cohésion sociale au sein de la communauté. Les prochaines pages aideront à comprendre comment ce manque de cohésion sociale a pu apparaître.

4.2 Stratégies de destruction de la cohésion sociale de la part des entreprises

Ces stratégies se divisent en deux catégories, à savoir les stratégies d'une part et les non-stratégies d'autre part. La première catégorie concerne les stratégies qui peuvent être divisées en deux selon que les tactiques soient directes ou indirectes. Les non-stratégies quant à elles peuvent être séparées selon qu'elles soient économiques, environnementales ou sociales.

Figure 4.4
Stratégies de destruction de la cohésion sociale de la part des entreprises gazières



4.2.1 Les stratégies directes

Les entreprises ont utilisé des stratégies directes pour approcher les habitants des comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna, créant une dissonance cognitive au sein de la communauté. En effet, les résidents se sont vus confrontés à bon nombre de cognitions, incompatibles entre elles. De cette exposition relève alors des tensions.

Le tableau suivant présente trois catégories de stratégies directes employées, à savoir les stratégies d'information, d'investissements communautaires et relationnelles. Les stratégies d'information sont au nombre de quatre : une approche controversée des individus, la division du voisinage, le bâillon et le manque de transparence. Au niveau des stratégies d'investissements, on distingue l'organisation d'événements et le financement d'établissements de santé. Enfin, l'intimidation est représentative de la stratégie relationnelle utilisée par les entreprises gazières pour parvenir à leurs fins.

Figure 4.5
Stratégies directes mises en place par les entreprises gazières

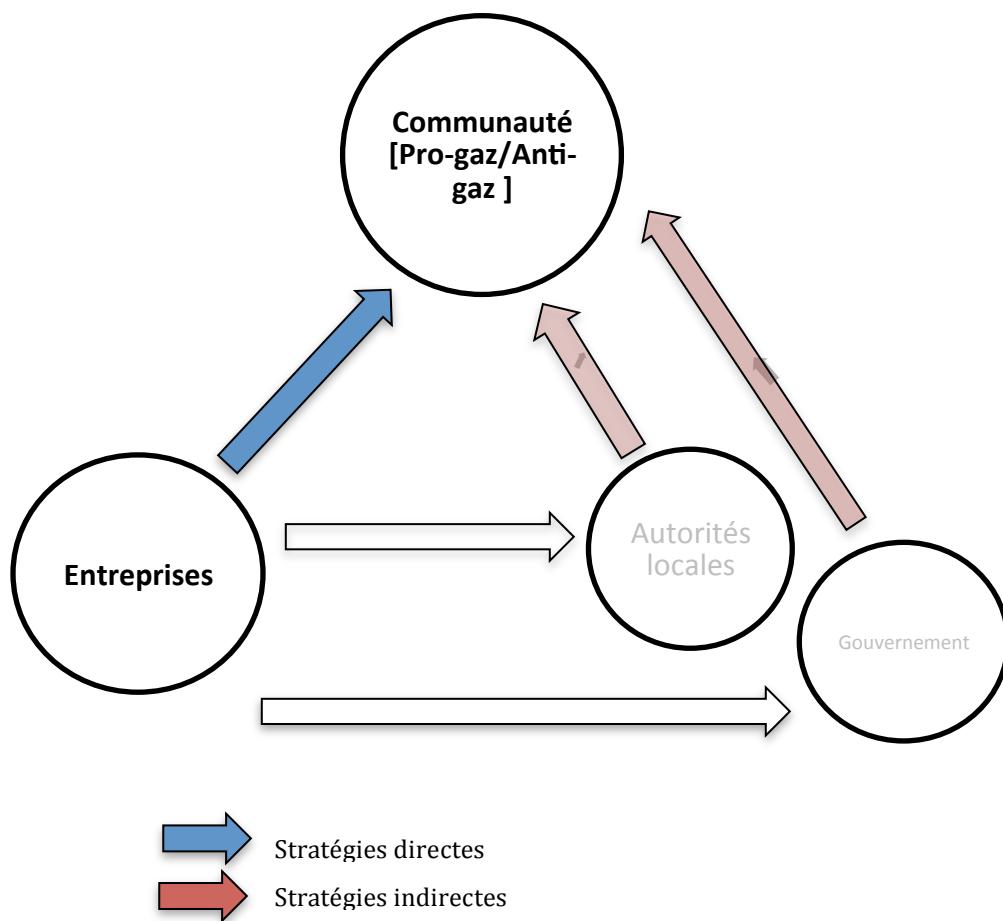


Figure 4.6
Trois catégories de stratégies directes mises en place par les compagnies gazières

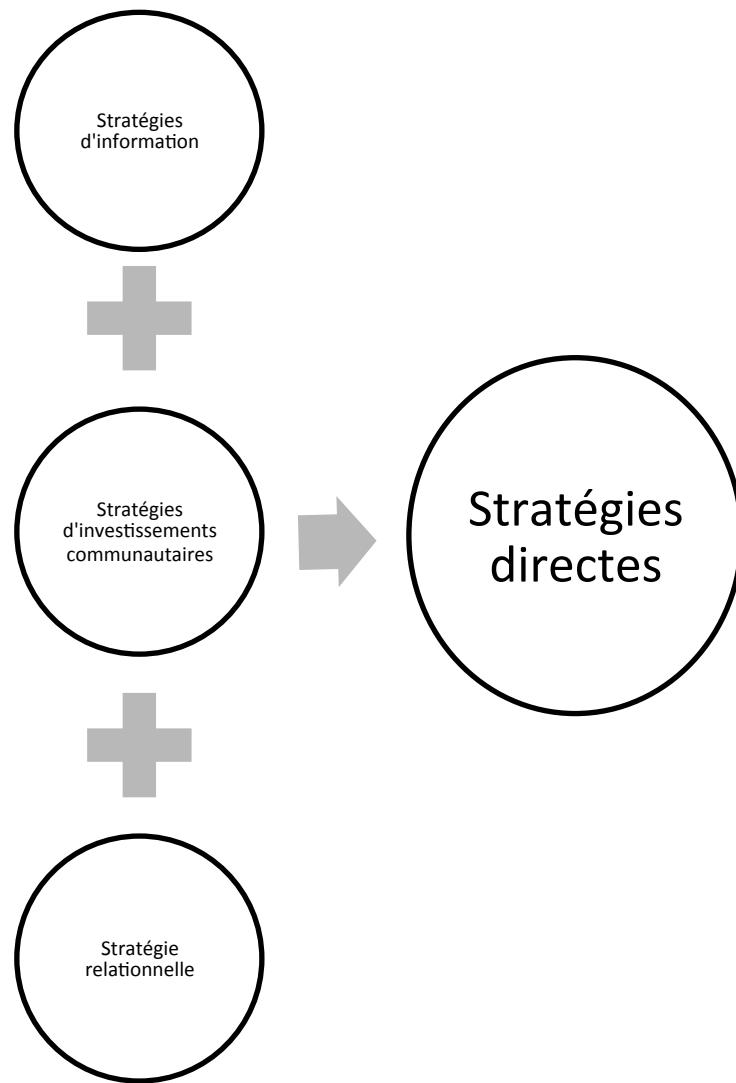


Tableau 4.1
Stratégies directes mises en place par les entreprises gazières

<i>Catégorie de stratégies</i>	<i>Nom</i>	<i>Actions</i>	<i>Illustration/Citations</i>
Stratégies d'information	Approche controversée	L'approche des compagnies et de leurs sous-traitants pour obtenir l'accord des propriétaires afin de louer leurs sous-sols est controversée : ceux-ci inciteraient les citoyens à signer en leur laissant sous-entendre que l'industrie ne viendrait sûrement pas faire d'exploitation dans la région.	« When [the gas companies] first came in, [...], I as well as everybody else, thought it wasn't gonna pan out. All of that because they didn't make a big deal out of it. They were just, you know: "Well, just in case there ever is gas exploitation ". » (PS, 2012)
	Division du voisinage	Promotion du conflit dans les voisinages en offrant un prix différent à chaque résident et en demandant au signataire de ne pas avertir son voisin du prix de location du sous-sol reçu par l'entreprise.	« Il y a énormément de conflits. Nous sommes dans une communauté complètement divisée. Il y a ceux qui sont pro gaz, il y a ceux qui sont anti-gaz et il y a ceux qui sont dans le milieu. Nous avons énormément de conflits, de tensions. Ils ne veulent pas que nous parlions, ils veulent que nous quittions la région. Ils disent que ce que nous avançons est impossible, mais j'ai décidé de rester ici et de continuer à être témoin pour ceux qui continuent de nous croire. » (PD, 2013)
	Bâillon	Une clause bâillon est souvent signée entre les entreprises gazières et les résidents victimes de leurs activités ^{cxvi} , empêchant ceux-ci de divulguer ne serait-ce que le principe de cette entente ^{cxvii} . Si les bâillons ne sont pas signés, les résidents sont sommés de ne rien dévoiler des incidents.	« It really, really got out of hand for a while. It became very, very bitter between a group of people from this town and the rest of the town [...] we had terrible conflicts. » (PY, 2013)
	Manque de transparence	Au cours des deux premières années d'exploitation, soit 2008 et 2009, les compagnies	Suite à l'entente prise en cour concernant les puits contaminés dans la ville de Dimock, un des poursuivants reçoit la visite d'un avocat : « He came in here and told me this is the agreement, the settlement agreement, and all this here is the gag order. The gag order meant that I could not talk about anything that had happened. » (PP, 2012)

		<p>avouent avoir manqué de transparence et de communication envers le public^{cxvii} et les résidents des comtés. Le manque de transparence englobe également l'absence d'intention des entreprises d'identifier les produits chimiques utilisés lors de la fracturation hydraulique.</p> <p>« Il y a 27 agents chimiques là-dedans [fluide de fracturation hydraulique] [...] Tous ces agents chimiques font partie de leur sauce spéciale. Ils ne veulent pas qu'on sache les ingrédients. Personne ne peut les savoir. C'est leur sauce secrète et elles [les entreprises gazières] ne veulent pas que nous sachions ce qu'il y a dedans. » (PP, 2013)</p>	<p>faisaient aucun effort de communication envers le public. (PA, 2012)</p>
<p>Stratégies d'investissements communautaires</p>	Organisation d'événements	<p>Depuis 2010, les compagnies s'impliquent davantage auprès des communautés, notamment en organisation des événements.</p>	<p>Par exemple, la compagnie <i>Cabot Oil and Gas</i> qui organise divers événements visant à approcher la communauté et à répondre à ses questions^{cixix}, tels que le pique-nique annuel ou le <i>Wine and Chocolate Festival</i> de Montrose (Susquehanna) ^{cxx} qu'elle finance. (PA, 2012)</p>
	Financement de structures de santé	<p>Dons philanthropiques pour le système de santé des comtés.</p>	<p>Don de 2.2 millions de dollars pour la construction d'un hôpital régional de la part de la compagnie <i>Cabot Oil and Gas</i>. (PA, 2012)</p>
<p>Stratégie relationnelle</p>	Intimidation	<p>Présence d'intimidation entre des employés des entreprises et sous-traitants de la région et les membres de la communauté.</p>	<p>Un résident <i>anti-gaz</i> déclare avoir été menacé par un employé d'une compagnie gazière qui voulait faire des tests sismiques sur sa propriété. Quand le résident a refusé l'entrée de sa propriété à l'employé, celui-ci aurait insulté sa femme et l'aurait attaqué verbalement : « Il a commencé à être très méchant avec moi, à m'intimider, à me traiter d'écolo fanatique (<i>tree hugger</i>) et d'autres noms que je ne voudrais répéter ». Après cet échange, l'employé en question aurait montré son pistolet au résident et, les jours suivant l'altercation, serait resté dans son véhicule garé en face de sa résidence, faisant mine de le viser avec un pistolet imaginaire lorsqu'il croisait son regard. (PT, 2012)</p>

La stratégie de division du voisinage est une stratégie d'engagement qui vaut tout autant que les stratégies de collaboration, plus valorisées au cours des dernières années dans la littérature managériale, selon Hardy et Phillips (1998). Selon eux, bien que bon nombre d'auteurs ont démontré que la collaboration entre les entreprises, le gouvernement et les communautés a

permis de soulever d'importantes questions sociales et environnementales, « *le conflit n'est pas nécessairement "mauvais" et la dynamique de surface n'est pas nécessairement une représentation fidèle de ce qui se passe en dessous* » (Hardy et Phillips, 1998 : 217, traduction libre).

Le conflit, selon Hardy et Phillips, peut avoir un rôle de contestation ou un rôle de contention. Dans le cas particulier des stratégies mises en place par les entreprises gazières dans les comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna, la stratégie de division du voisinage sert de contention au niveau de l'information. En effet, en divisant le voisinage, les entreprises se gardent de devoir justifier les inégalités dans leurs offres pécuniaires faites aux résidants, évitant ainsi les réclamations sur la valeur juridique de leurs contrats de location.

Bien que la légitimité d'un conflit en tant que stratégie a été démontrée dans certains cas particuliers, Hardy et Phillips rappellent que : « *la collaboration peut résoudre des problèmes insolubles d'une manière que la confrontation ou la concurrence ne le peuvent pas* » (Hardy et Phillips, 1998 : 217, traduction libre).

4.2.2 Les stratégies indirectes

Les entreprises des gaz de schiste ont mis en place trois catégories de stratégies indirectes pour parvenir à leur fin. Il s'agit de stratégies d'information, de stratégies de corruption et de stratégies d'intérêt national. Ces catégories de stratégies indirectes se divisent en deux types. Le premier vise à passer par les autorités locales et l'autre s'appuie sur les deux paliers de gouvernement (celui de l'État et celui fédéral).

Figure 4.7
Trois catégories de stratégies indirectes mises en place par les compagnies gazières

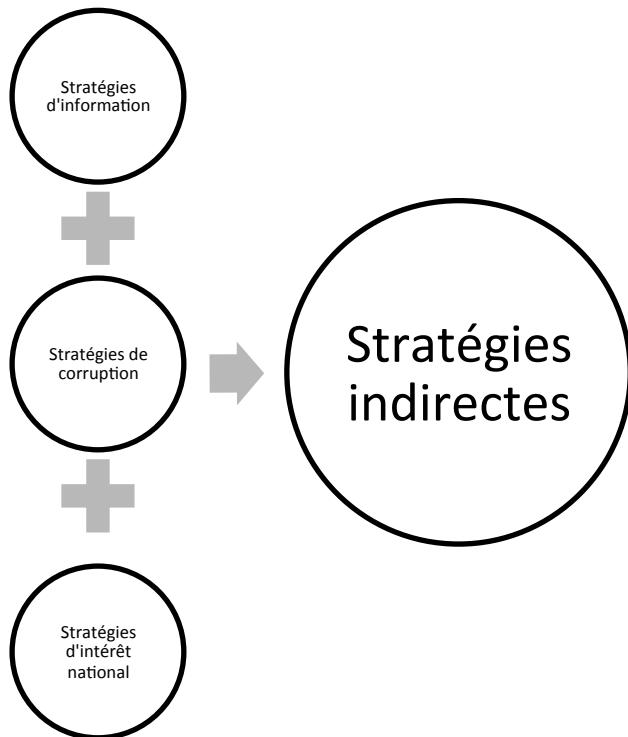
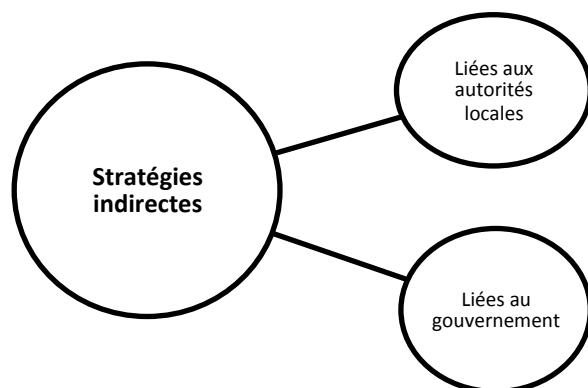


Figure 4.8
Deux types de stratégies indirectes mises en place par les compagnies gazières



4.2.2.1 Autorités locales

Les stratégies indirectes liées aux autorités locales sont divisées en deux catégories, à savoir les stratégies d'information et les stratégies de corruption. La principale stratégie d'information utilisée est la tenue de séances d'informations conjointes entre l'industrie gazière et les autorités locales. Les deux stratégies de corruption consistent en l'attribution de bonus à la signature pour les élus et la collusion entre les élus et les entreprises.

Figure 4.9

Stratégies indirectes mises en place par les entreprises gazières et les autorités locales

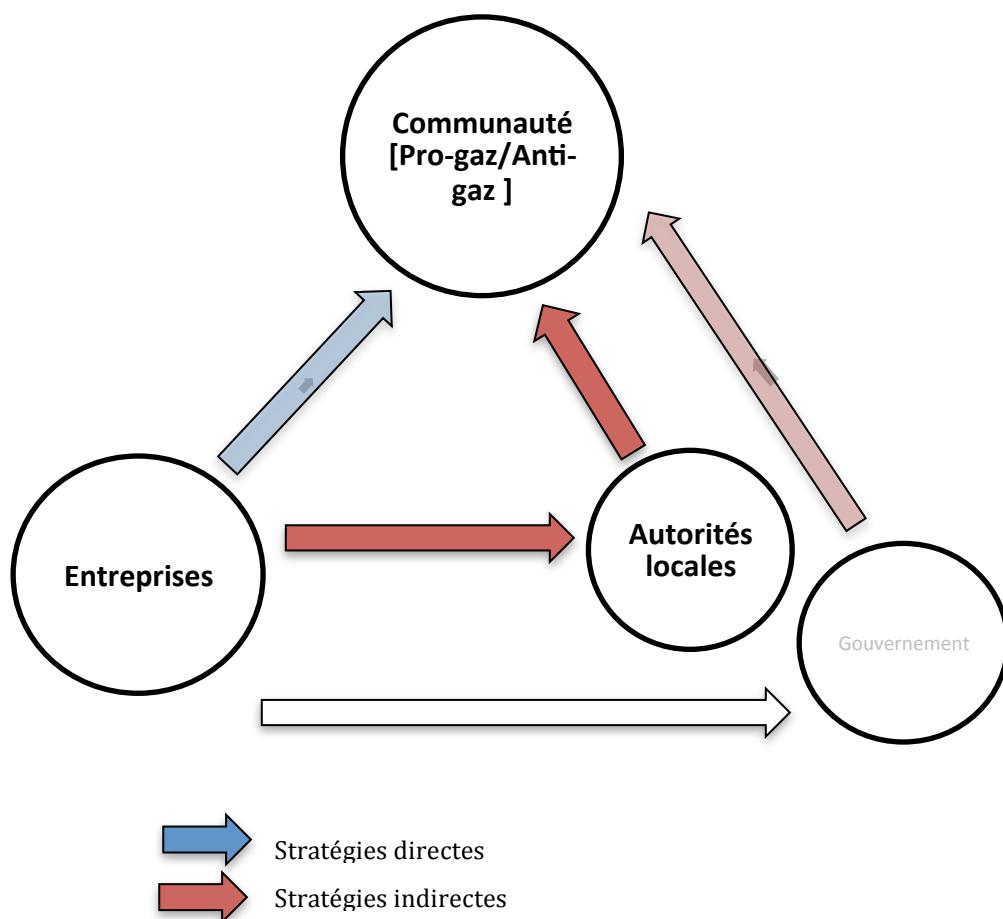


Tableau 4.2

Stratégies indirectes mises en place par les entreprises gazières et les autorités locales

Catégorie de stratégies	Nom	Actions	Illustration/Citations
Stratégies d'information	Séances d'information conjointes	Les séances d'information sur l'arrivée de l'industrie dans la région sont mises en place conjointement par le gouvernement local et les compagnies gazières lors de leur arrivée. Les communautés n'ont pas l'occasion de discuter entre elles, sans la présence des compagnies gazières.	Par exemple, dans le comté de Bradford, la première réunion d'information se tient le 6 octobre 2008 à l'école secondaire de Towanda ^{xxi} , accueillant les élus municipaux ainsi qu'un nombre record de citoyens. Organisée par la <i>Bradford County Natural Gas Advisory Board</i> et la <i>Penn State Cooperative Extension</i> .
Stratégies de corruption	Bonus à la signature	Certaines entreprises s'entendent directement avec les superviseurs des comtés (observé à Bradford) bénéficiant de revenus liés à l'exploitation gazière ^{xxii} . Ils leur offrent des bonus à la signature et signent ensuite des ententes de non-divulgation de l'information.	« Ils choisissent quelques personnes comme des politiciens ou des propriétaires de terres prometteurs ou encore des hommes d'affaires et ils leur donnent des contrats VIP avec d'énormes bonus à la signature. C'est [leur signature] supposé inspirer tous le reste du comté à signer également. » (PT, 2013)
	Collusion entre élus et entreprises	Les autorités locales sont accusées de collusion. En effet, les citoyens ressentent du copinage entre les élus et les entreprises, les élus municipaux se rangeant souvent du côté des entreprises gazières.	« Si un citoyen se met dans les jambes de l'industrie, les superviseurs locaux se rangent derrière la compagnie gazière et font tout ce qui est en leur pouvoir pour s'assurer que le citoyen du comté arrête [d'embêter les compagnies gazières]. » (PM, 2012)

4.2.2.2 Gouvernement

On distingue deux types de stratégies indirectes liées au gouvernement : les stratégies de corruption et les stratégies d'intérêt national. La principale stratégie de corruption est marquée par le double jeu des politiciens, qui poursuivent leurs activités de gouvernance tout en acceptant les avances des compagnies gazières. Les deux stratégies d'intérêt national s'articulent autour de l'indifférence à l'égard des plaintes citoyennes et de l'utilisation des activités des entreprises au profit des intérêts du gouvernement fédéral.

Figure 4.10
Stratégies indirectes mises en place par les entreprises gazières et le gouvernement

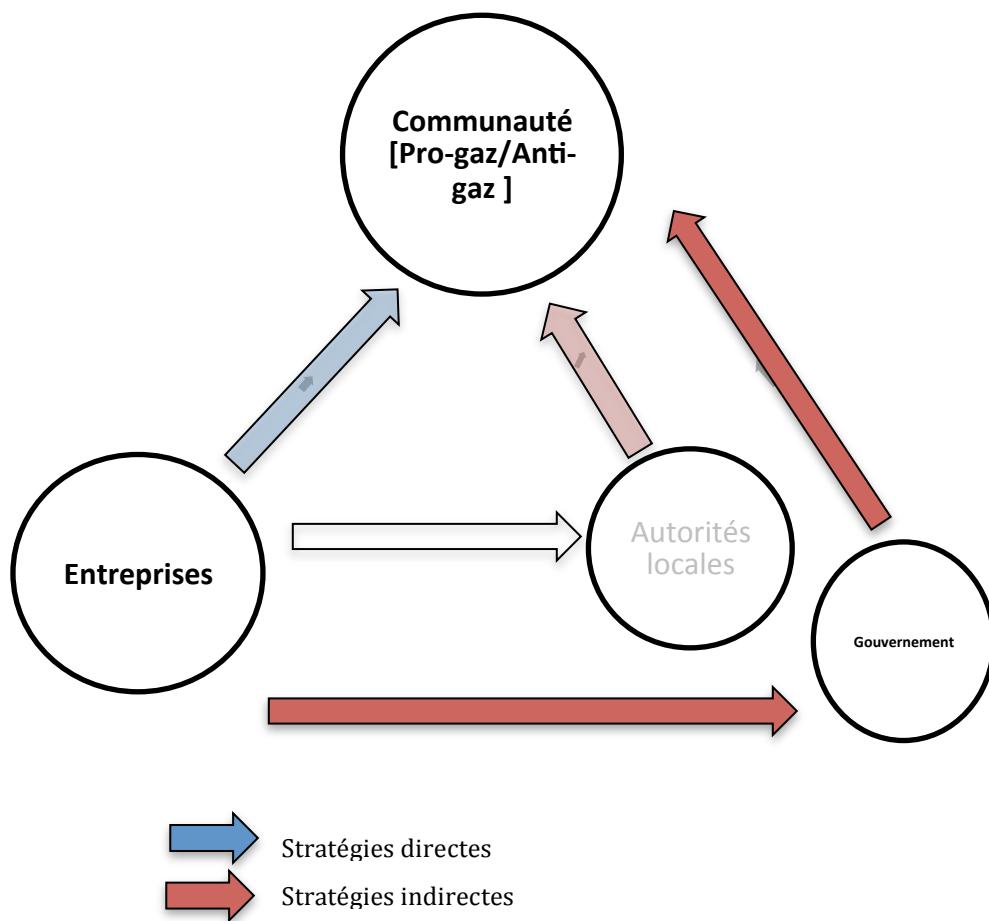


Tableau 4.3
Stratégies indirectes mises en place par les entreprises gazières et le gouvernement

<i>Catégorie de stratégies</i>	<i>Nom</i>	<i>Actions</i>	<i>Illustration/Citations</i>
Stratégie de corruption	Double chapeau	Les élus d'État et du pays peuvent à la fois être des représentants du peuple (élus) et des représentants de l'industrie gazière (lobbyiste).	« Le gouvernement d'État a fait la promotion du gaz. Il n'a pas entendu les appels des citoyens et n'a pas laissé aucun d'eux raconter son histoire. Ils [les politiciens d'État] ne viennent jamais ici. Nous n'avons jamais eu un gouverneur qui est venu, alors que nous en avons souvent été invités. Nous voulions qu'il rencontre les gens qui ont été empoisonnés. On veut qu'ils admettent être pro-gaz, qu'ils font la promotion du gaz et qu'ils ont des contributions financières de l'industrie du gaz de schiste pour leurs campagnes politiques ^{cxxiii} . » (PD, 2013)
Stratégies d'intérêt national	Ignorance des plaintes citoyennes	Selon les résidents des comtés de Bradford, de Sullivan et de Susquehanna, le gouvernement fait la promotion du gaz de schiste, laissant de côté les préoccupations et les problèmes (notamment la contamination de l'eau) des citoyens ^{cxxiv} .	<p>Lors d'une conférence organisée par la <i>Delaware River Basin Commission</i> (DRBC) une résidente <i>anti gaz</i> inquiète de l'inertie du gouvernement face aux possibles conséquences de l'industrie gazière sur la qualité de l'eau, souhaite discuter de la décision prise par la DRBC de ne pas légiférer sur le sujet. La réunion terminée, elle demande au président de la DRBC :</p> <p>« Vous me dites que le Gouverneur Rendell et le commissaire des eaux John Hines ont décidé de laisser la ligne de partage des eaux la plus pauvre de Pennsylvanie servir de rats de laboratoire à l'industrie gazière? » Ce à quoi le président de la DRBC aurait répondu : « Oui, c'est exactement ce que je vous dis. » (PO, 2012)</p> <p>« The State of Pennsylvania has worked [...] with a lot of special interest involved, [as well as] influences and regulations. The way that Pennsylvania has treated its citizens with this issue, particularly the citizens who are most impacted in rural areas is criminal, it really is, it's criminal. » (PM, 2013)</p>
	Alignement entre les activités des entreprises et les intérêts du gouvernement fédéral	Au palier fédéral, la <i>US Environmental Protection Agency</i> (EPA), conjointement avec le gouvernement d'État, a décidé d'effectuer des tests sur les puits d'eau ^{cxxv} contaminés. Elle a déclaré publiquement qu'il n'y avait aucun risque de	Un répondant faisant partie de la poursuite collective affirme que l'EPA aurait démontré un manque flagrant de professionnalisme quant à la gestion du dossier ^{cxxvi} : elle aurait fait parvenir des résultats de tests démontrant que les puits avaient bel et bien été contaminés,

	<p>contamination des puits d'eau potable par les activités de l'industrie gazière. Les résidents des comtés étudiés affirment cependant que cette déclaration est mensongère et vise seulement à aligner les activités des entreprises sur les intérêts du gouvernement fédéral.</p> <p>puis, quelques semaines plus tard, aurait exigé que le résident renvoie ses premiers tests, en prétextant une erreur de l'État lors de la première communication postale. Quelques semaines plus tard, il se voit remettre une deuxième analyse d'eau, cette fois-ci en format Word, sans signature de l'expert, attestant que son eau n'est pas contaminée. L'EPA rend finalement son verdict final le 15 mars 2012, annonçant que l'eau des résidents de Dimock n'a pas été impactée par les activités gazières et qu'elle est sans danger pour la consommation^{cxxxviii}.</p> <p>Or, peu après cette annonce, un haut responsable de l'EPA vient frapper à la porte d'un résident affilié au regroupement collectif contre <i>Cabot Oil and Gas</i> :</p> <p>« Quelques jours plus tard, Rich [haut responsable de l'EPA] s'est présenté, ici, dans mon entrée. Il avait mauvaise mine. Il me dit "officieusement, juste pour que tu saches, ton eau est contaminée. Ne l'utilise pas. » (PP, 2012)</p> <p>Protection des intérêts de la nation</p> <p>L'indépendance énergétique^{cxxxviii} représente une priorité nationale pour les Etats-Unis et le gaz de schiste contribue à la réalisation de cette priorité^{cxxxix}. De ce fait, certains résidents et activistes opposés au gaz de schiste ont vu leurs droits civiques menacés ou réduits.</p> <p>En octobre 2010, des résidents des comtés de Bradford, de Sullivan et de Susquehanna tentant d'organiser une présentation du film <i>Gasland</i>^{xxx} dans la région se voient menacés par la police locale et des agents du FBI : s'ils poursuivent leur but, ils seront listés et considérés comme des terroristes^{cxxxii}.</p> <p>« Apparemment, nous avons été sous surveillance par la police d'État de la Pennsylvanie, par le FBI, et par le ministère de la Sécurité intérieure. Ils ne pouvaient rien trouver alors ils se sont tournés vers la Marcellus Shale Coalition et nous ont désignés comme des menaces à l'industrie. [...] La Marcellus Shale Coalition a alors engagé l'ITRR (Institute of Terrorism Research and Response), une agence de sécurité israélienne antiterroriste pour nous surveiller. » (PT, 2012)</p> <p>« I am followed by the industry when I go around » (PD, 2013)</p>
--	---

Déjà en 1958, Theodore-Levitt dénonce le changement de paradigme gouvernemental en matière des relations entretenues avec les entreprises et les communautés: « *le gouvernement est en train de devenir un joueur plutôt qu'un arbitre* » (Levitt, 1958 : 46, traduction libre). Ainsi, plutôt que

d'arbitrer les relations entre les entreprises et la communauté, le gouvernement se fait partie prenante, abandonnant son rôle principal de protection des citoyens.

Au niveau de la corruption, Anand, Ashfort et Joshi (2005), la définissent comme « *une utilisation abusive de sa position dans l'organisation ou de son autorité à des fins de gains personnels ou organisationnels, où l'abus, à son tour, indique une rupture vis-à-vis des normes sociales acceptées* » (Anad et al., 2005, p. 10). Les auteurs théorisent les stratégies de corruption mises en place par les organisations et les classent en six catégories distinctes (voir tableau suivant).

Tableau 4.4

Rationalisation de la corruption selon Anand, Ashfort et Joshi⁵

<i>Stratégie</i>	<i>Description</i>
1. Déni de responsabilité	Les acteurs incluent dans des comportements de corruption perçoivent qu'ils n'ont pas d'autres choix que d'y participer.
2. Déni de blessure	Les acteurs sont convaincus que personne n'est blessé par leurs actions.
3. Déni de victime	Les acteurs incluent dans des comportements de corruption défendent leur comportement en soulignant que le parti violé méritait ce qui lui est arrivé.
4. Pondération sociale	Les acteurs assument deux pratiques qui modèrent le saillant de comportements corrompus ; la première est la condamnation du condamnateur et la seconde est la sélection de comparaison sociale.
5. Appel aux valeurs supérieures	Les acteurs argumentent que leur violation des normes sociales est dû à une tentative de réaliser une valeur d'ordre supérieure.
6. Métaphore du grand livre	Les acteurs rationalisent en disant qu'ils ont droit de se livrer aux comportements déviants à cause de leurs crédits accumulés (le temps et l'effort) dans leurs emplois (travaux).

Dans le cas des stratégies indirectes de corruption et d'intérêt national entre les entreprises et le gouvernement, la rationalisation de la corruption appartient au cinquième type identifié par Anand, Ashfort et Joshi. En effet, l'appel aux valeurs supérieures, soit celle de l'indépendance énergétique en tant que priorité nationale, sert d'excuse à la mise en place d'un système de

⁵ Tableau inspiré de l'article *Business as usual : The acceptance and perpetuation of corruption in organizations* de Anand, Ashfort et Joshi.

corruption qui passe par tous les paliers gouvernementaux (local, d'État ou fédéral).

4.3 Non-stratégies de destruction de la cohésion sociale de la part des entreprises

Les non-stratégies, dans le présent article, consistent en l'absence de gestion des enjeux économiques, environnementaux et sociaux par les entreprises gazières, contribuant ainsi à l'effritement de la cohésion sociale.

En effet, ces stratégies sont issues d'enjeux que les entreprises ont laissé se dégénérer au sein des résidents et de leur environnement. Si, dans la mise en pratique des stratégies directes et indirectes, les compagnies gazières des comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna ont agi par action, dans le cas de ces non-stratégies, elles ont plutôt agit par omission, ne prenant pas part aux débats entourant les questionnements collectifs et les peurs citoyennes.

Trois catégories de non-stratégies ont été identifiées dans les comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna, comme le démontre la figure suivante. Il s'agit de non-stratégies économiques, environnementales et sociales. Elles sont décrites en détail dans le tableau 4.5.

Figure 4.11

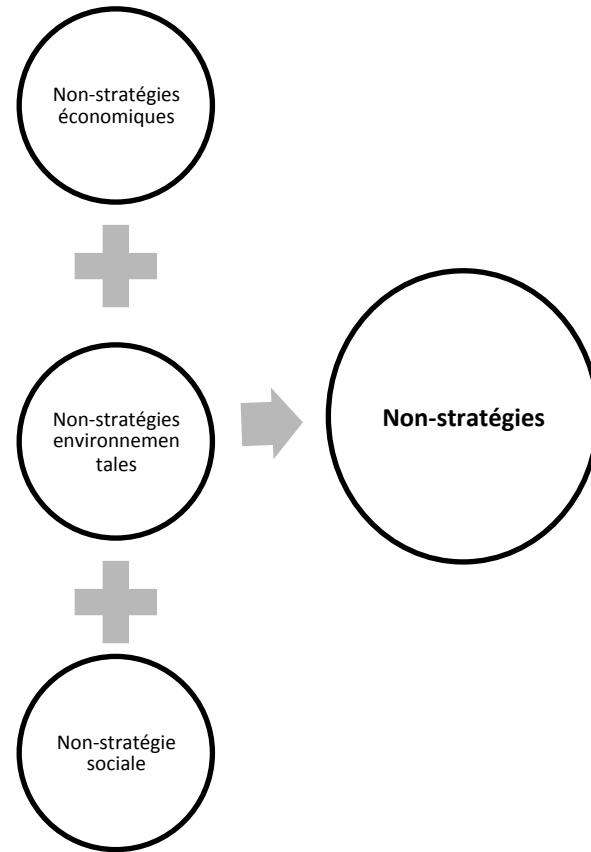
Trois catégories de non-stratégies mises en place par les entreprises gazières

Tableau 4.5
Non-stratégies mises en place par les entreprises gazières

<i>Catégorie de non-stratégies</i>	<i>Nom</i>	<i>Actions</i>	<i>Illustration/Citations</i>
Non-stratégie économique	Inquiétudes liées au marché immobilier	Malgré les chiffres issus du <i>Economic Impacts of Marcellus Shale in Pennsylvania</i> ^{cxxxii} disant que la valeur des biens immobiliers a augmenté de 15,8 % dans les comtés de la Pennsylvanie abritant plus de 20 puits gaziers ^{cxxxiii} , la majorité des résidents des comtés rencontrés déclarent que leurs propriétés ont perdu énormément de valeur sur le marché immobilier, voire qu'elles ne valent plus rien ^{cxxxiv} .	Les inquiétudes autour du marché immobilier sont dû, selon les résidents interrogés, à la moins bonne qualité de vie en général et à la mauvaise qualité de l'air et de l'eau.
Non-stratégies environnementales	Violations environnementales	Entre janvier 2006 et mai 2012, plus de 4 293 violations à la loi environnementale de la part de compagnies gazières ont été recensées en Pennsylvanie.	Les deux comtés cumulant le plus de violations sont respectivement le comté de Bradford (614 violations) et celui de Susquehanna (567 violations ^{cxxxv}). À eux deux ils cumulent plus de 25 % des violations observées sur les dix comtés de Pennsylvanie pratiquant l'exploitation gazière.
	Contamination des puits d'eau potable	Dès 2008, des résidents constatent que leur eau potable, au fil des activités industrielles gazières, change de couleur et d'apparence, passant du jaune à l'orange, puis au vert et au brun pour finalement devenir trouble.	« Il y a certainement eu des problèmes de contamination d'eau liés à l'industrie ici, au nord de la Pennsylvanie. » (PJ, hydro-géologue, 2012)
Non-stratégie sociale	Enjeux liés à la santé des citoyens	Les problèmes de santé pouvant être liés aux activités gazières inquiètent grandement les citoyens <i>anti-gaz</i> ^{cxxxvi} . Si plusieurs ont peur pour leur santé ^{cxxxvii} , certains avouent déjà souffrir de problèmes ^{cxxxviii} liés à l'industrie, évoquant en l'occurrence des problèmes de santé mentale ^{cxxxix} .	« Il existe de la littérature de qualité, en particulier provenant d'Europe, qui créa des liens entre la lumière, les vibrations et les bruits et les problèmes chroniques cardiovasculaires ou de santé mentale. » (PI, 2012) « Au départ, l'industrie a nié qu'il y avait des possibilités de contagion suite à l'exposition [aux activités de l'industrie gazière] mais il y a maintenant des études qui démontrent clairement que l'eau et l'air peuvent être contaminés. [...] Les produits chimiques [utilisés lors de la fracturation hydraulique] peuvent potentiellement causer une très grande variété de problèmes médicaux. » (PK, endocrinologue, 2012)

	<p>« Je fais des migraines [depuis que l'industrie gazière a commencé ses activités près de chez-moi]. Je veux dire des migraines d'une densité dramatique. J'ai parlé avec des gens qui ont des puits près de chez-eux et ils ont également mal à la tête. [...] Aussi, j'emmène des gens faire des visites des sites gaziers et après 10-15 minutes ils sont malades. Ils me demandent de les sortir de là^{cxd.} » (PP, 2013)</p> <p>« Il y a des études qui démontrent que le taux de cancer augmente drastiquement si les gens habitent à un demi-mile et moins des activités de <i>flairing</i> [des entreprises gazières]. » (PR, 2013)</p>
--	--

En résumé, ce sont trois types de stratégies et non-stratégies de la part des entreprises gazières qui ont mené à l'effritement de la cohésion sociale des comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna.

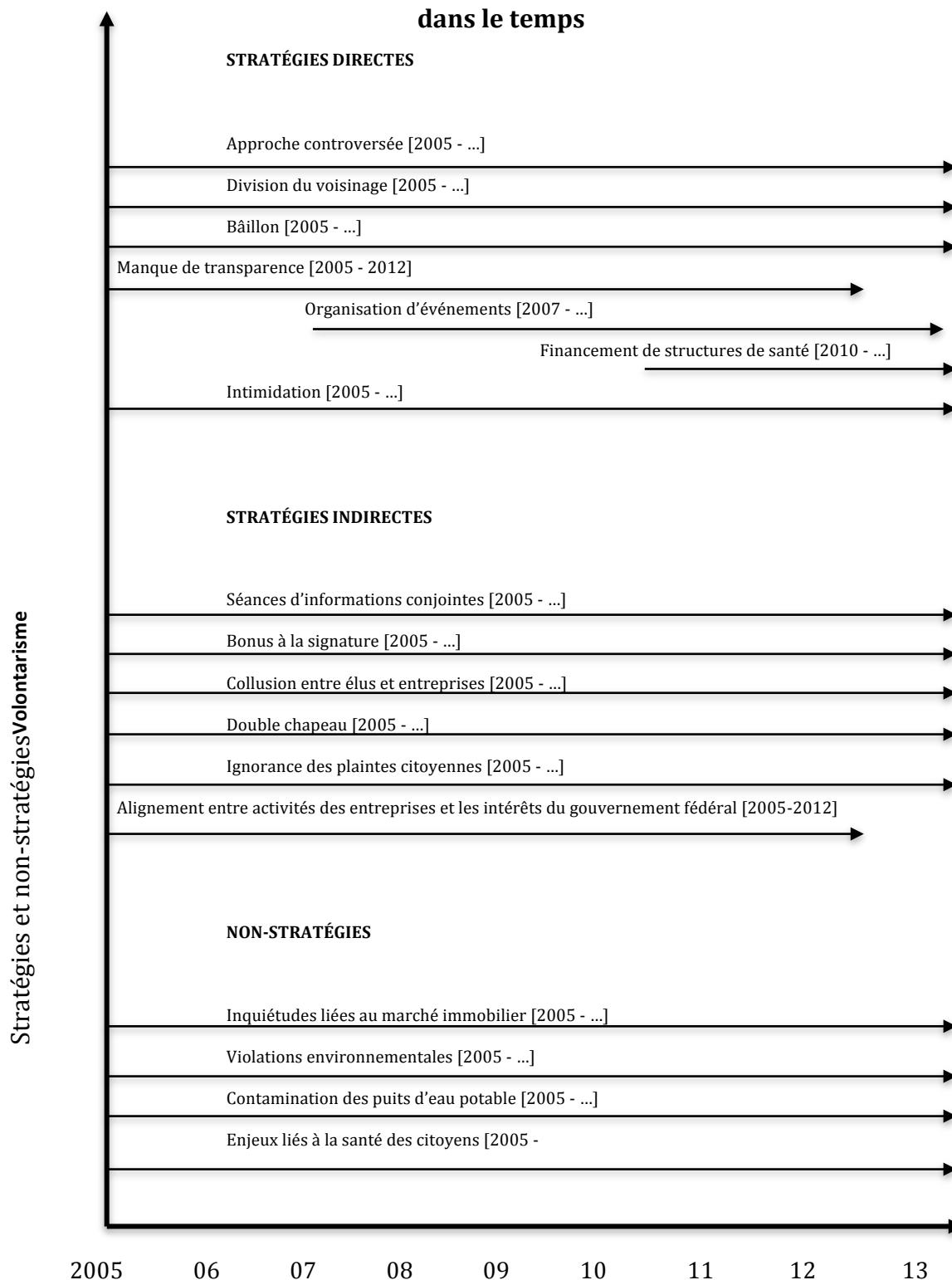
La figure 4.16 de la section 4.6 en fait le récapitulatif.

4.4 Stratégies et non-stratégies de destruction de la cohésion sociale dans le temps

Bien que la majorité des stratégies et non-stratégies ayant mené à l'effritement de la cohésion sociale sont apparues avec l'arrivée des entreprises gazières dans les comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna, il existe quelques divergences au niveau de leur répartition dans le temps.

La figure suivante se penche sur cette répartition.

Figure 4.12

Répartition des stratégies et non-stratégies des entreprises gazières

Ainsi, sur 7 stratégies directes, 6 indirectes et 4 non-stratégies mises en place, seules 4 ont varié dans le temps pour les raisons suivantes :

- Le manque de transparence au niveau des produits chimiques utilisés pour la fracturation hydraulique s'est amoindri en 2012 lorsque les compagnies ont eu la possibilité de déclarer les agents chimiques utilisés pour chaque puits. Le tout est consultable sur le site Fract Focus^{cxli}, créé en mai 2012. À noter que la lacune ressentie au niveau de l'information publique disponible autour des enjeux de l'industrie des gaz de schiste s'est arrêtée en 2007, lorsque certaines entreprises ont réalisé qu'elles communiquaient mal avec le public. Elles ont alors mis en place des techniques de communication régulières afin de renseigner la population sur différentes facettes de l'industrie gazière^{cxlii}.
- L'organisation d'événements pour les résidents des comtés a débuté en 2007, justement lorsque les entreprises ont réalisé leur manque de communication avec le public. Ont alors été mis en place bon nombre d'événements. Par exemple, la compagnie *Cabot Oil and Gas* organise différents événements visant à approcher la communauté et répondre à ses questions^{cxliii}, tels que le pique-nique annuel, ou le *Wine and Chocolate Festival* de Montrose (Susquehanna)^{cxliv} qu'elle finance.
- Le financement des établissements de santé débute en 2010 alors que la compagnie *Cabot Oil and Gas* amasse 2.2 millions de dollars pour l'hôpital de la région.
- L'alignement entre les activités des entreprises et les intérêts du gouvernement d'État et du fédéral qui passe par l'espionnage de résidents se déclarant *anti gaz*, cesse en 2012 lorsque les citoyens, ayant déposé une plainte, comparaissent devant un comité du Sénat de la Pennsylvanie. Le manquement au respect des droits et libertés

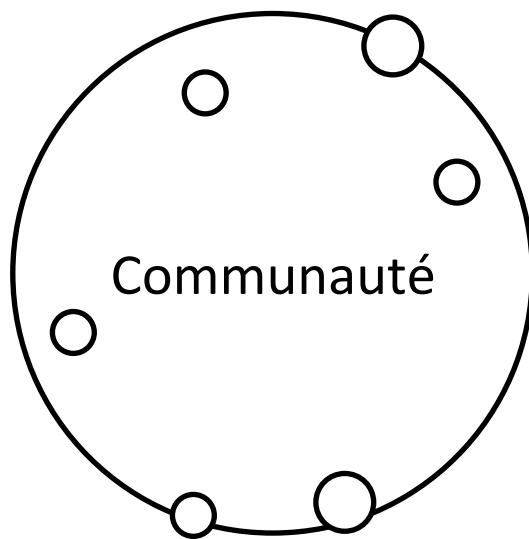
est confirmé et, le 29 mai 2012, le directeur du ministère de la Sécurité intérieure, James F. Power Jr, démissionne^{cxlv}. Le gouverneur de la Pennsylvanie, Ed Rensell, présente également ses excuses formelles^{cxlvi} à la même époque.

4.5 Retour sur la notion de communauté

Bien qu'elle ressemble au portait que font Bowen, Herremans et Newenham-Kahindi (2008) de la communauté, soit principalement définie par sa géographie, sa situation sociale et sa situation économique, la communauté des comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna s'éloigne des visions fonctionnalistes de la communauté. Colombo définit la communauté comme un groupe d'individus qui partagent une tradition et qui se soutiennent et s'affrontent pour affirmer, défendre et promouvoir leurs valeurs et leurs intérêts personnels (Colombo, 2011).

Figure 4.13

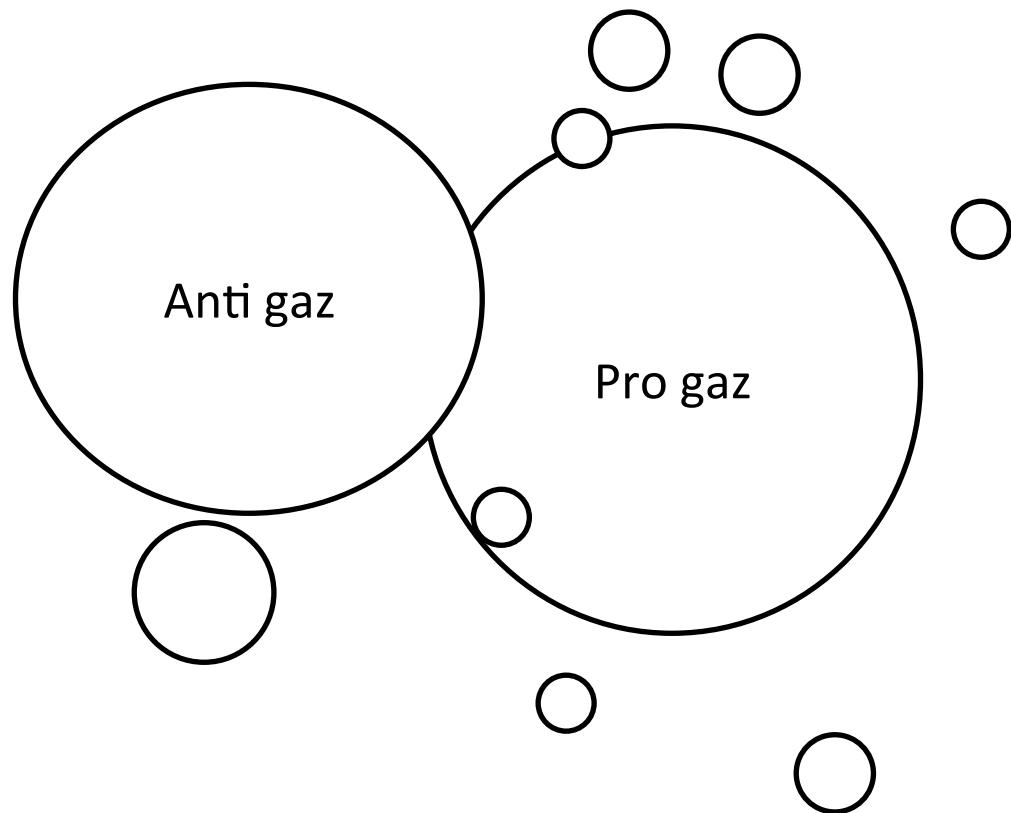
Illustration de la communauté selon une vision fonctionnaliste



La définition de la communauté proposée par Colombo, appartenant à une vision fonctionnaliste de la littérature sur la responsabilité sociale de

l'entreprise, diffère de celle observée au sein des comtés étudiés. En effet, la communauté des comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna se décrit comme scindée en deux grands pôles, les *pro gaz* et les *anti gaz*. S'ils défendent également des intérêts personnels, certains citoyens se rattachent surtout à des intérêts financiers liés à chaque propriétaire. Il existe également de fortes valeurs de défenses d'intérêts plus grands que les intérêts personnels, soit orientées vers des problématiques sociales et environnementales pour les *anti gaz*, soit orientées vers l'intérêt national dans le cas des *pro gaz*.

Figure 4.14
Illustration de la communauté des comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna



4.6 Apport de l'article

Le présent article répond aux deux principales limites identifiées dans la littérature, soit celle fonctionnaliste sur les relations avec les communautés et celle sur la cohésion sociale.

Le premier apport de l'article est la proposition d'une description de la communauté qui n'est pas fonctionnaliste. En effet, la communauté des comtés de Bradford, Sullivan et Susquehanna est décrite comme scindée en deux pôles où règne le conflit entre les résidents *anti gaz* qui défendent des intérêts environnementaux et sociaux et les résidents *pro gaz* qui défendent des intérêts économiques et nationaux.

Le deuxième apport de l'article est l'identification de stratégies utilisées par les entreprises gazières pour régner sur une communauté (voir figure 4.16).

Les entreprises gazières ont en effet détruit la cohésion sociale de ces communautés en mettant en place 3 catégories de stratégies:

- Stratégies directes (7)
- Stratégies indirectes (6)
- Non-stratégies (4)

Ce faisant, il répond à la limite de la littérature sur la cohésion sociale, soit l'absence d'articles définissant le rôle joué par ces entreprises dans le maintien, l'amélioration ou l'effritement de cette même cohésion sociale.

Figure 4.15
Apports de l'article

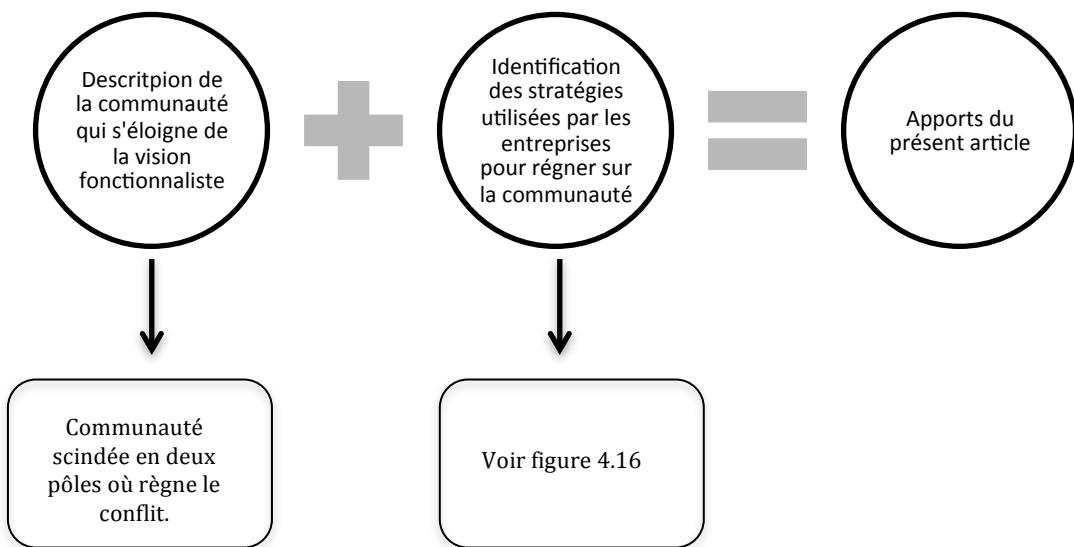
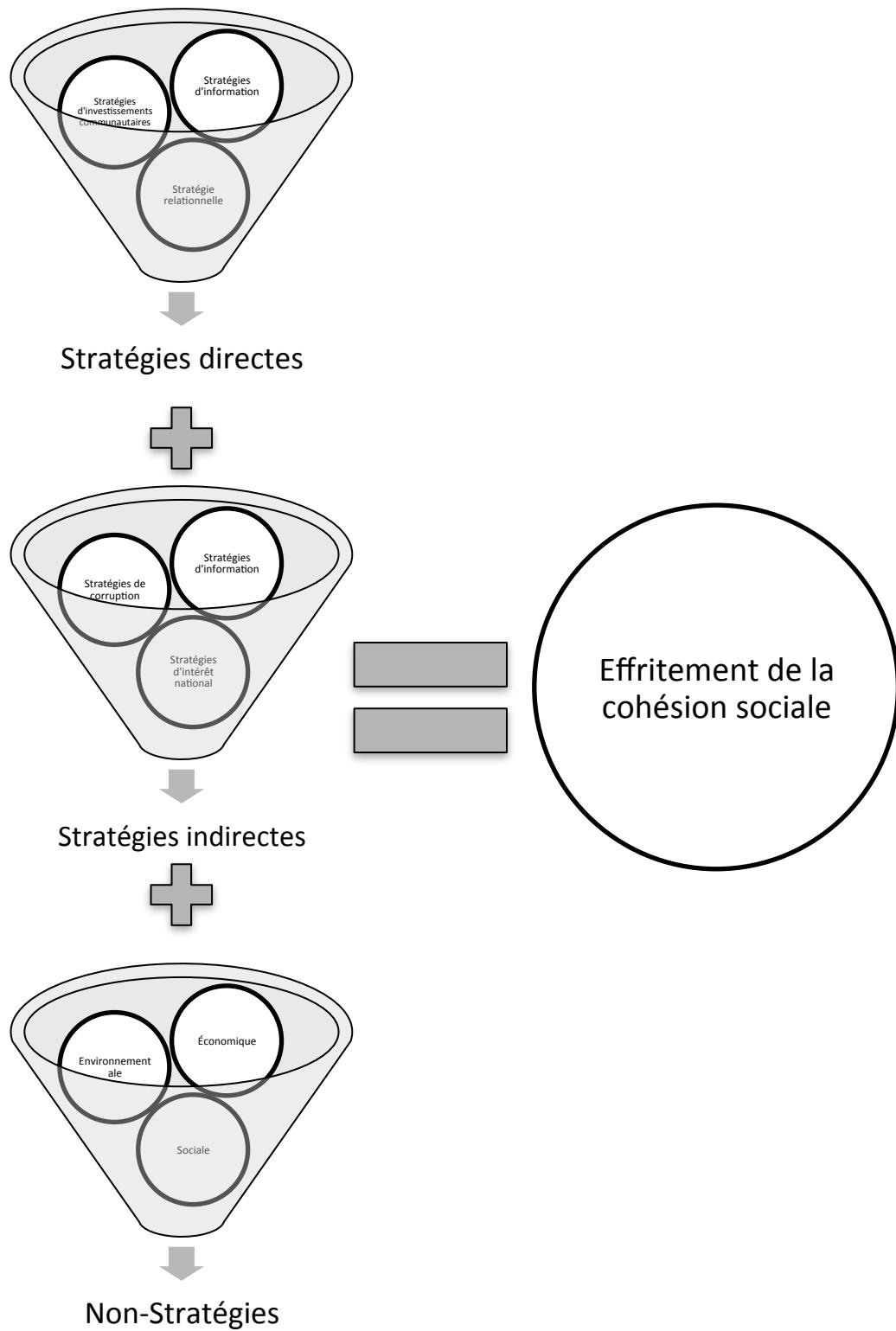


Figure 4.16

Ensemble des stratégies et des non-stratégies mises en place par les entreprises gazières menant à l'effritement de la cohésion sociale



Conclusion

Tel que le rapport de Brundtland et Thirion (2010) le spécifie, le principal défi actuel en ce qui a trait au développement durable est d'assurer le bien-être des générations présentes tout en transmettant les biens et les ressources aux générations futures. Cette définition prend tout son sens dans le cas de l'arrivée de l'industrie gazière dans les comtés de Bradford, de Sullivan et de Susquehanna au nord de la Pennsylvanie. En effet, le bien-être des générations présentes passe, entre autres, par la cohésion sociale, une certaine forme de développement d'une communauté aux valeurs communes et aux possibilités égales (sous-comité de recherche politique sur la cohésion sociale du gouvernement du Canada selon Jenson, 1998 : 4, traduction libre).

Le présent article contribue à la théorie critique avec la proposition d'une définition de la communauté qui n'est pas fonctionnaliste. Il contribue également à la littérature sur la cohésion sociale grâce à l'identification des stratégies utilisées par les entreprises gazières pour régner sur une communauté.

Nous ne sommes pas en mesure de conclure aujourd'hui si l'ensemble de ces stratégies et non-stratégies constitue des actes délibérés de la part des entreprises gazières, ou si elles sont le résultat de négligences ou omissions de leur part. La certitude que nous avons, par contre, réside dans le fait que ces stratégies et pratiques permettent actuellement aux entreprises de mener à bien leurs activités locales.

Une piste pour de futures recherches serait de se pencher sur les conditions à atteindre en vue de favoriser une cohésion sociale optimale au sein des communautés ; les conditions pour la détruire pouvant servir de piste pour d'autres recherches éventuelles. Aussi, il serait intéressant de savoir si les entreprises auraient la possibilité de se « racheter ». Ont-elles les moyens de

contribuer réellement au retour de la cohésion d'un tissu social détruit, ou celui-ci est-il rompu à jamais ?

En conclusion, l'analyse de cette érosion de la cohésion sociale locale comme conséquence de la présence, de la pratique et des actions des entreprises gazières ouvre la porte à d'autres études de cas critiques qui pourraient mener à une meilleure théorisation des stratégies de destruction de la cohésion sociale.

Annexe I
Liste des entrevues réalisées

	Nom, Prénom	Organisation, Fonction	Date et durée de l'entrevue
1	PA	External Affairs, Cabot Oil and Gas	16 octobre 2012 – 2 heures
2	PB	Entrepreneur (7 entreprises)	16 octobre 2012 – 40 minutes
3	PC	Résident du comté de Susquehanna – droits cédés	16 octobre 2012 – 30 minutes
4	PD	Résidente du comté de Susquehanna – activiste contre les gaz de schistes	30 octobre 2012 – 32 minutes
5	PE	Chercheur Ph. D. chimiste et géologue, Duke University – Département de sciences de la Terre et de l'Océan	19 octobre 2012 – 28 minutes
6	PF	Ingénieur pétrolier, directeur des programmes liés au pétrole et à l'énergie au Lackone College et entrepreneur (2 entreprises dans le domaine du gaz de schiste)	18 octobre 2012 – 38 minutes
7	PG	Program-Director Health-Energy Nexus pour l'organisme Physicians, Scientist and Engineers for Healthy Energy (PSE)	10 octobre 2012 – 1 heure 2 minutes
8	PH	Président de la Community Foundation of the Endless Mountains	16 octobre 2012 – 39 minutes
9	PI	Médecin, résidente de la région	18 octobre 2012 – 25 minutes
10	PJ	Hydrogéologue, Consultant en environnement, fondateur de B.F. Environmental, scientifique du sol, expert en eau indépendant certifié PASEO/PA Licensed Well Driller et professeur.	17 octobre 2012 – 1 heure 1 minute
11	PK	Médecin, Enseignant à l'Université Cornell et fondateur de l'organisme Physicians, Scientist and Engineers for Healthy Energy (PSE)	21 octobre 2012 – 35 minutes
12	PL	Résidente du comté de Susquehanna dont l'eau aurait été contaminée – droits cédés avant l'achat de la maison	20 octobre 2012 – 26 minutes
13	PM	Chercheuse spécialisée en ethnographie et anthropologie qui fait des recherches sur l'arrivée de l'industrie gazière dans le comté de Bradford depuis quatre ans et consultante pour C.A.S.E Consulting	27 novembre 2012 – 1 heure 46 minutes
14	PN	Résidente du comté de Susquehanna – Fermière et copropriétaire d'une ferme laitière – droits cédés – Enseignante à la retraite – Animatrice de <i>Truth Land</i>	20 octobre 2012 – 42 minutes
15	PO	Résidente du comté de Susquehanna – droits cédés - activiste contre les gaz de schistes	18 octobre 2012 – 1 heure 49 minutes
16	PP	Résident du comté de Susquehanna – droits cédés - activiste contre les gaz de schistes	17 octobre 2012 – 2 heures 27 minutes
17	PQ	Résidente du comté de Susquehanna – activiste	30 octobre 2012 - 1 heure 41 minutes
18	PR	Avocat travaillant pour l'organisation <i>Clean Air Council</i>	15 novembre 2012 38 minutes
19	PS	Résidente du comté de Susquehanna – droits cédés	30 octobre 2012 - 36 minutes
20	PT	Résident du comté de Sullivan – activiste	16 octobre 2012 - 2 heures 12 minutes
21	PU	Résidente du comté de Sullivan – activiste	16 octobre 2012 - 2 heures 12 minutes

22	PV	Résident du comté de Susquehanna - activiste	18 octobre 2012 – 1 heure 33 minutes
23	PW	Consultant en environnement, conseiller municipal	21 octobre 2012 – 1 heure 53 minutes
24	PX	Résidente du comté de Susquehanna – droits cédés	20 octobre 2012 – 2 heures 14 minutes
25	PY	Résident du comté de Susquehanna – droits cédés	20 octobre 2012 – 2 heures 14 minutes
26	PZ	Résident du comté de Susquehanna – droits cédés	20 octobre 2012 – 2 heures 14 minutes
27	PAA	Conseiller relations des parties prenantes, Talisman	19 octobre 2012 – 1 heure 42 minutes

BIBLIOGRAPHIE

1. Littérature scientifique

Agrawal, A., & Gibson, C. C. (1999). Enchantment and disenchantment: the role of community in natural resource conservation. *World development*, 27(4), 629-649.

Arya, B., & Salk, J. E. (2006). Cross-sector alliance learning and effectiveness of voluntary codes of corporate social responsibility. *Business Ethics Quarterly*, 211-234.

Baba, Sofiane (2012). *Reconstruction des relations avec des communautés locales autochtones à la suite d'une controverse : analyse à partir du projet Grande-Baleine sous l'optique de l'approche des Économies de la grandeur*, Mémoire déposé en septembre 2012, HEC Montréal, 221 p.

Banerjee, S. B. (2008). Corporate social responsibility: The good, the bad and the ugly. *Critical Sociology*, 34(1), 51-79.

Beauvais, Caroline et Jane Jenson (2002) « Social Cohesion : Updating the State of the Research » [en ligne], rapport de recherche des RCRPP, n° F22 (mai). <http://www.cprn.org/doc.cfm?doc=167&l=fr>.

Bernard, Paul (1999). « La cohésion sociale : critique dialectique d'un quasi-concept », *Lien social et politique*, n° 41, p.47-59.

Blowfield, M., & Frynas, J. G. (2005). Editorial Setting new agendas: critical perspectives on Corporate Social Responsibility in the developing world. *International Affairs*, 81(3), 499-513.

Boisard, Pierre (2009). *La cohésion sociale à l'ère de la mondialisation*, Droit social, vol. 12 (juillet), p. 1225-1231.

Bowen, F., Newenham-Kahindi, A., & Herremans, I. (2010). When Suits Meet Roots: The Antecedents and Consequences of Community Engagement Strategy. *Journal of Business Ethics*, 95: 297-318.

Brereton, D. & Forbes, P., (2004). Monitoring the impact of mining on local communities: a Hunter Valley case study. *Minerals Council of Australia Inaugural Sustainable Development Conference*, Melbourne.

Brundtland, R. (1998). Commission mondiale sur l 'environnement et le développement. *Notre avenir à tous*, 51.

Carroll, A. B. (1999). Corporate social responsibility - Evolution of a definitional construct. *Business & Society*, 38(3), 268-295.

Chan, J., Huan P. TO et E. Chan (2006). « Reconsidering Social Cohesion: Developing a Definition and Analytical Framework for Empirical Research », *Social Indicators Research*, n° 75, p. 273-302.

Cunliffe A., Forray J. et Knights D. (2002), « Considering Management Education: Insights from Critical Management Studies », *Journal of Management Education*, vol. 26, n° 5, p. 489-495.

Delannon, N. (2011). RSE et intelligence sociétale : l'industrie pétrolière face aux défis de son implantation en Guyane. *Bulletin Oeconomia Humana*, Octobre 2011, volume 9, numéro 8.

Delannon, N., Bénard, J., Verreault, I., & Raufflet, E. (2011). Que font les entreprises en matière de relations avec les communautés? *Gestion - Revue Internationale de gestion*, 36(2): 29-38.

DiMaggio, P., et Powell, W. (1983). The iron cage revisited: Institutional isomorphism & Collective rationality in organizational fields. *American Sociological Review*, 48, 147-160.

Dowling, J., & Pfeffer, J. (1975). Organizational legitimacy: Social values and organizational behavior. *Pacific sociological review*, 122-136.

Dubet, François (2008). *Intégration et cohésion sociales*, Communication à la journée d'étude organisée par l'ACOFIS à l'Institut du Développement Social, Canteleu-Rouen, le 15 mai 2008.

Dunham, L., Freeman, R. E., & Liedtka, J. (2006). Enhancing Stakeholder Practice: A Particularized Exploration of Community. *Business Ethics Quarterly*, 16(1), 23-42.

El Akremi, A., Dhaouadi, I., & Igalems, J. (2008). La responsabilité sociale de l'entreprise sous l'éclairage des critical management studies: vers un nouveau cadre d'analyse de la relation entreprise-société. *Finance Contrôle Stratégie*, 11(3), 65-94.

Eme, B., Laville, J. L. et Colin, B. (1994). *Cohésion sociale et emploi*, EPI/Desclée de Brouwer. Organisation de coopération et de développement économiques, *Panorama de la société – les indicateurs sociaux de l'OCDE* [en ligne], éd. 2005, <<http://www.oecdbookshop.org/oecd/display.asp?CID=&LANG=fr&SF1=DI&ST1=5LMNFPLM4LWG>>.

Freeman, R.E. (2005). *Stakeholder Theory of the Modern Corporation*. In S. Coll. ins-Chobanian (Ed.), *Ethical Challenges to Business as Usual* (p. 258-269). Upper Saddle River, NJ: Pearson Prentice Hall.

Freeman, R.E., Harrison, J. S., & Wicks, A. C. (2007). *Managing for Stakeholders: Survival, Reputation, and Success*, Yale University Press.

Gingras, Patrick (2007). « Mesurer la cohésion sociale dans les coopératives : les principaux indicateurs appliqués aux coopératives forestières du Québec dans leur

relation avec l'innovation économique », *Économie et Solidarités*, vol. 37, n° 1, p. 198-224.

Grjebine, André (2006). « Norvège : avantages et aléas de la cohésion sociale », *Les Études du CERI*, n° 130 (novembre), p. 1-49.

Hardy, C., & Phillips, N. (1998). Strategies of engagement: Lessons from the critical examination of collaboration and conflict in an interorganizational domain. *Organization Science*, 9(2), 217-230.

Hoibian, Sandra (2011). « Baromètre de la cohésion sociale : Pour l'opinion, la cohésion sociale repose sur les efforts de chacun et l'action des pouvoirs publics », CRÉDOC, n° 275 (juin), p. 1-90.

Humphreys, D. (2001) Sustainable development: can the mining industry afford it? *Resources Policy*, 27, 1-7.

Jenson, J., & Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques. Réseau de la famille. (1998). *Mapping social cohesion: The state of Canadian research* (pp. 109-28). Family Network, CPRN.

Kapelus, P. (2002). Mining, Corporate Social Responsibility and the "Community": The Case of Rio Tinto, Richards Bay Minerals and the Mbonambi. *Journal of Business Ethics*, 39: 275-296.

Lebrun, Michaël (2010). « Modalités de la cohésion sociale en Belgique francophone », *TEF – Travail – Emploi- Formation*, n° 9, p. 1-85.

Levitt, T. (1958). The dangers of social responsibility. *Harvard business review*, 36(5), 41-50.

Maxwell, Judith (1996), Social Dimensions of Economic Growth, Eric John Hanson Memorial Lecture Series, Volume VIII, University of Alberta.

Muthuri, J., W. Chapple et J. Moon (2008). « An Integrated Approach to Implementing 'Community Participation' in Corporate Community Involvement: Lessons from Magadi Soda Company in Kenya », *Journal of Business Ethics*, vol. 85, p. 431-444.

Nelsen, J. L. (2006). Social license to operate. *International Journal of Mining, Reclamation & Environment*, 20(3), 161-162.

Palazzo, G., & Scherer, A. G. (2008). Corporate social responsibility, democracy, and the politicization of the corporation. *Academy of Management Review*, 33(3), 773-775.

Parker M. (2003), « Introduction: Ethics, Politics and Organizing », *Organization*, vol. 10, n° 2, p. 187-203.

Peace, R., Spoonley, P., Butcher, A. et O'Neill, D. (2005). *Immigration and Social*

Cohesion: Developing an Indicator Framework for Measuring the Impact of Settlement Policies in New Zealand, document de travail 01/05, Wellington, Ministry of Social Development (novembre).

Perry, S. L. (2012). « Addressing the Societal Costs of Unconventional Oil and Gas Exploration and Production: A Framework for Evaluating Short-Term, Future, and Cumulative Risks and Uncertainties of Hydrofracking », études environnementales et études de cas.

Raufflet, E., Delannon N. et Perras, C. (2012) article à paraître dans *The Springer, Encyclopedia of Corporate Social Responsibility*.

Raufflet, E., Berranger, A., & Gouin, J. F. (2008). Innovation in business-community partnerships: evaluating the impact of local enterprise and global investment models on poverty, bio-diversity and development. *Corporate Governance*, 8(4), 546-556.

Slack, K. (2008). Corporate Social License and Community Consent. Retrieved on May 27th from
<http://www.policyinnovations.org/ideas/commentary/data/000094>.

Spoonley, Paul et Robin Peace (2005). « La cohésion sociale et les cadres des indicateurs en Nouvelle-Zélande », *Bulletin mondial Metropolis*. p. 9-10.

Spoonley, P., Peace, R., Butcher, A., & O'Neill, D. (2005). « Social cohesion: A policy and indicator framework for assessing immigrant and host outcomes. » *Social Policy Journal of New Zealand*, 24, 85-110.

Suchman, M. C. (1995). Managing Legitimacy: Strategic and Institutional Approaches. *Academy of Management Review*, 20(3), 571-611.

Thirion, S. (2010). « Construire le progrès sociétal pour le bien-être de tous avec les citoyens et les communautés ». Division de la recherche et du développement de la cohésion sociale du Conseil d'Europe. Colloque de Charleroi 14 et 15 octobre 2010.

Toye, Michael (2007). « La cohésion sociale : le contexte urbain au Canada », Bibliothèque du parlement du Canada.

Ullman, J. D. (1985). *Principles of database systems*. Galgotia publications.

Zandvliet, L., & Anderson, M. B. (2009). *Getting it right: making corporate-community relations work*. Greenleaf Publishing.

2. Littérature pour l'étude de cas

A. Médias canadiens

Aile Parlementaire du Parti Québécois. (2012). Visite en Pennsylvanie pour observer l'industrie des gaz de schiste - Les inquiétudes sont légitimes et parfaitement fondées. Parti Québécois. Retrieved from Parti Québécois website: http://pq.org/actualite/communiques/visite_en_pennsylvanie_pour_observer_lindustrie_des_gaz_de_schiste_les_inquiet

Aile Parlementaire du Parti Québécois. (2011). Gaz de schiste - Le Québec ne doit pas devenir comme la Pennsylvanie - Il faut interdire la fracturation hydraulique. Canada news wire. Retrieved from Gouvernement du Québec website: <http://communiques.gouv.qc.ca/gouvqc/communiques/GPQF/Octobre2011/17/c4883.html>

Beaulé, M. (2010). Gaz de schiste : zéro assurance contre l'eau polluée. La Presse. Retrieved from lapresse.ca website: <http://www.lapresse.ca/opinions/201010/29/01-4337524-gaz-de-schiste-zero-assurance-contre-leau-polluee.php>

Bernard, J.-T., & González, P. (2011). Analyse : Le gaz de schiste au Québec et en Pennsylvanie. LaPresse.ca. Retrieved from La Presse website: <http://www.lapresse.ca/le-soleil/opinions/points-de-vue/201112/12/01-4477074-le-gaz-de-schiste-au-quebec-et-en-pennsylvanie.php>

Blais-Poulin, C.-É. (2012). Gaz de schiste : le spectre de la Pennsylvanie. Métro (Montréal). Retrieved from Métro website: <http://journalmetro.com/actualites/national/8114/gaz-de-schiste-le-spectre-de-la-pennsylvanie/>

Canadienne, L. P. (2011). Gaz de schiste: fuite en Pennsylvanie un argument de plus pour un moratoire. Les Affaires. Retrieved from Les Affaires.com website: <http://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/energie/gaz-de-schiste--fuite-en-pennsylvanie-un-argument-de-plus-pour-un-moratoire/523998>

Cardinal, F. (2011). Gaz de schiste : le défi, finalement, est plus imposant que prévu... La Presse. Retrieved from La Presse website: <http://blogues.lapresse.ca/edito/2011/10/31/gaz-de-schiste-le-defi-finalement-est-plus-imposant-que-prevu%E2%80%A6/>

Cliche, J.-F. (2011). Gaz de schiste: une proportion record de fuites. Le Soleil. Retrieved from La Presse website: <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/environnement/201102/19/01-4372130-gaz-de-schiste-une-proportion-record-de-fuites.php>

Cliche, J.-F. (2011). Du méthane s'échapperait jusque dans l'eau potable. Le Soleil. Retrieved from La Presse website: <http://www.lapresse.ca/le>

[soleil/actualites/201105/16/01-4400102-gaz-de-schiste-du-methane-sechapperait-jusque-dans-leau-potable.php](http://www.lesoleil.com/actualites/201105/16/01-4400102-gaz-de-schiste-du-methane-sechapperait-jusque-dans-leau-potable.php)

Cliche, J.-F. (2012). Gaz de schiste et émanations fugitives de méthane : le grain de sel du MIT. La Presse. Retrieved from Blogues.lapresse.ca website: <http://blogues.lapresse.ca/sciences/2012/11/28/gaz-de-schiste-et-emanations-fugitives-de-methane%C2%A0-le-grain-de-sel-du-mit/>

Corbeil, M. (2011). Gaz de schiste : Sale, trop cher et inutile... Le soleil. Retrieved from La Presse website: <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/20110/27/01-4461967-gaz-de-schiste-sale-trop-cher-et-inutile.php>

Côté, C. (2012). Gaz de schiste en milieu habité: des risques «élevés», dit la ministre Ouellet. La Presse. Retrieved from La Presse website: <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201210/22/01-4585574-gaz-de-schiste-en-milieu-habite-des-risques-eleves-dit-la-ministre-ouellet.php>

Deconinck, L. (2011). Le changement de ton salué par des opposants. Le soleil. Retrieved from La Presse website: <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/201101/21/01-4362671-gaz-de-schiste-le-changement-de-ton-salue-par-des-opposants.php>

Francoeur, L.-G. (2011). Gaz de schiste : les militants se disent bouleversés par leur mission d'observation aux États-Unis. Le Devoir. Retrieved from Le Devoir website: <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/333849/gaz-de-schiste-les-militants-se-disent-bouleverses-par-leur-mission-d-observation-aux-etats-unis>

Gauthier, V. (2012). Voyage en Pennsylvanie: nouvelles conclusions inquiétantes. Le Nouvelliste. Retrieved from La Presse website: <http://www.lapresse.ca/le-nouvelliste/dossiers/gaz-de-schiste/201209/11/01-4572947-voyage-en-pennsylvanie-nouvelles-conclusions-inquietantes.php>

Gélinas, G. (2011). Evaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste: pas trop tard pour redresser la barre! La Presse. Retrieved from <http://www.lapresse.ca/le-soleil/opinions/points-de-vue/201105/27/01-4403401-pas-trop-tard-pour-redresser-la-barre.php>

González, P., & Bernard, J.-T. (2011). Gaz de schiste - Du Québec à la Pennsylvanie. Le Devoir. Retrieved from Le Devoir website: <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/337751/gaz-de-schiste-du-quebec-a-la-pennsylvanie>

Guérard, F. (2010). "Québec doit imposer ses conditions". L'Actualité. Retrieved from L'Actualité website: <http://www.lactualite.com/societe/gaz-de-schiste-quebec-doit-imposer-ses-conditions>

Larocque, S. (2011). Exploitation du gaz de schiste: Un expert ontarien exhorte à la prudence. *Le Soleil*. Retrieved from *La Presse* website: <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201102/11/01-4369501-gaz-de-schiste-un-expert-ontarien-exhorte-a-la-prudence.php>

Maalouf, L. (2011). Énergie : Le débat du gaz de schiste. *Radio-Canada*. Retrieved from *Radio-Canada* website: <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2010/09/23/011-gaz-schiste-accueil.shtml>

N.A. (2011). Gaz de schiste: des infractions et des questions. *Radio-Canada*. Retrieved from *Radio-Canada* website: <http://www.radio-canada.ca/regions/atlantique/2011/01/28/002-southwestern-energy-questions.shtml>

N.A. (2012). Gaz de schiste : des Québécois sont revenus inquiets de leur visite en Pennsylvanie. *Radio-Canada*. Retrieved from *Radio-Canada* website: <http://www.radio-canada.ca/regions/estrie/2012/03/26/003-retour-pennsylvanie-gaz-schiste.shtml>

N.A. (2012). Les risques de la fracturation hydraulique se précisent. *Radio-Canada*. Retrieved from *Radio-Canada* website: <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/science/2012/07/09/003-fracturation-hydraulique-étude.shtml>

N.A. (2012). Dimock, PA Fracking : EPA Water Samples Contained «Dangerous» Levels of Methane. *Huffington Post Canada*. Retrieved from *Huffington Post* website: http://www.huffingtonpost.com/2012/03/20/dimock-pa-fracking-epa-water_n_1368148.html

Plante, L. (2012). "On a vu des choses qui bouleversent" Jean Guilbert revient de la Pennsylvanie atterré par l'effet de l'industrie du gaz de schiste sur la campagne. *Le Nouvelliste*. Retrieved from *Le Nouvelliste* website: <http://www.lapresse.ca/le-nouvelliste/environnement/201203/27/01-4509701-gaz-de-schiste-on-a-vu-des-choses-qui-bouleversent.php>

Presse, A. F. (2012). États-Unis : Indépendance énergétique en vue. *Le Point*. Retrieved from http://www.lepoint.fr/auto-addict/actualites/les-etats-unis-en-route-vers-l-independance-energetique-aie-12-11-2012-1528027_683.php

Rose, B. (2012). Gaz de schiste - «Au fil du temps, nos inquiétudes sont devenues des certitudes» : L'approche gouvernementale serait «destructrice». *Le Devoir*. Retrieved from *Le Devoir* website: <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/348025/gaz-de-schiste-au-fil-du-temps-nos-inquietudes-sont-devenues-des-certitudes>

Shields, A. (2012). Le gaz de schiste en héritage : Lucien Bouchard plaide en faveur de la controversée filière énergétique en invoquant la responsabilité à l'égard des prochaines générations. *Le Devoir*. Retrieved from <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/362127/le-gaz-de-schiste-en-heritage>

Soleil, L. (2011). Gaz de schiste: de l'eau dans le gaz de Talisman Energy. Cyberpresse. Retrieved from La Presse website: <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/environnement/201101/26/01-4364090-gaz-de-schiste-de-leau-dans-le-gaz-de-talisman-energy.php>

Thibodeau, C. (2012). Annie Jean se range derrière les agriculteurs. L'Express Retrieved from L'Express website: <http://www.journalexpress.ca/Actualites/Politique/2012-08-13/article-3051529/Annie-Jean-se-range-derriere-les-agriculteurs/1>

Veillette, M.-E. (2012). Un premier voyage mitigé. Courrier Sud. Retrieved from Le Courrier du Sud website: <http://www.lecourriersud.com/Actualites/Actualites-regionales/2012-03-14/article-2926412/Un-premier-voyage-mitige/1>

Vermot-Desroches, P. (2011). Au pays du gaz de schiste. Le Nouvelliste. Retrieved from La Presse website: <http://www.lapresse.ca/le-nouvelliste/dossiers/gaz-de-schiste/201110/14/01-4457537-au-pays-du-gaz-de-schiste.php>

Vermot-Desroches, P. (2011). «Je regrette quasiment d'avoir loué mes terres» Jusque-là en faveur de l'exploitation gazière, René Bérubé a été marqué par son séjour en Pennsylvanie. La Presse. Retrieved from La Presse website: <http://www.lapresse.ca/le-nouvelliste/dossiers/gaz-de-schiste/201110/18/01-4458231-je-regrette-quasiment-davoir-loue-mes-terres.php>

Zabihyan, B. (2012). Les États pivots - Neuf États âprement disputés. Le Devoir. Retrieved from Le Devoir website: <http://www.ledevoir.com/international/etats-unis/363364/les-etats-pivots-neuf-etats-aprement-disputes>

B. Rapports et documents publics américains et de Pennsylvanie

Bamberger, M., & Oswald, R. E. (2012). Scientific solutions. Impacts of gas drilling on human and animal health. *New solutions*, 22 (1), 51 - 77.

Center, M. S. E. a. T. (2012). Economic Impacts of Marcellus Shale in Bradford County : Employment and Income in 2010. Retrieved from Marcellus Shale Education and Training Center website: http://www.marcellus.psu.edu/resources/PDFs/EI_Bradford.pdf

Commission, G. s. M. S. A. (2011). Report (pp. 137).

Corporation, C. O. G. (2012). Cabot Oil Gas Company Ratting Report. [Rating report]. Systainalytics, 2. corporation, C. o. P. d. o. e. p. a. C. O. G. (2010). Consent order and settlement agreement.

Covey, S. (2011). Local Experiences Related to the Marcellus Shale Industry: Guthrie.

Laura N. Vandenberg, T. C., Tyrone B. Hayes, Jerrold J. Heindel, David R. Jacobs, Jr., Duk-Hee Lee, Toshi Shioda, Ana M. Soto, Frederick S. vom Saal, Wade V. Welshons, R. Thomas Zoeller, and John Peterson Myers. (2012). Hormones and Endocrine-Disrupting Chemicals: Low-Dose Effects and Nonmonotonic Dose Responses. *Endocrine Reviews*, 78 pages.

Lisa M. McKenziea, R. Z. W., Lee S. Newmana, John L. Adgatea. Human Health Risk Assessment of Air Emissions from Development of Unconventional Natural Gas Resources. [University of Colorado study]. 30 pages.

N.A. (2012). Shale Gas Extraction : Industry Effluent Guidelines Retrieved 28 février 2013, from <http://water.epa.gov/scitech/wastetech/guide/shale.cfm>

Perry, S. L. (2012). Addressing the Societal Costs of Unconventional Oil and Gas Exploration and Production: A Framework for Evaluating Short-Term, Future, and Cumulative Risks and Uncertainties of Hydrofracking. *ENVIRONMENTAL REVIEWS AND CASE STUDIES*.

Powell, J. S. (1984). Political difficulties facing waste-to-energy conversion. California waste management board, 62 pages.

Richard J. Davies, S. M., Jennifer Moss, Steinar Hustoft and Leo Newport. (2012). Hydraulic Fractures: How Far Can They Go? , Durham University, Durham. Retrieved from <http://dro.dur.ac.uk/9594/1/9594.pdf>

Shapiro, S. (2009). Managing stakeholder and community resistance to the Marcellus Shale Gas Extraction Project. *Pennsylvania Natural Gas Summit 2009*.

Timothy W. Kelsey (Penn State), M. S. C. S., James R. Ladlee, (Penn State), a. M. W. P. S., in cooperation with Tracy L., Brundage (Penn College), L. L. M. P. C., and Thomas B. Murphy, & State, P. (2012). Economic Impacts of Marcellus Shale in Sullivan County: Employment and Income in 2010. In M. s. e. t. center (Ed.).

C. Presse américaine

Barnes, T. (2012). State Homeland Security chief resigns. Post Gazette. Retrieved from post-gazette.com website: <http://www.post-gazette.com/stories/local/breaking/state-homeland-security-chief-resigns-266319/>

Bateman, C. (2010). A colossal fracking mess. Vanity Fair, (June 21 2010). Retrieved from Vanity Fair website: <http://www.vanityfair.com/business/features/2010/06/fracking-in-pennsylvania-201006>

Funk, J. (2012). Former Pennsylvania Governor Tom Ridge says shale gas producers must be straight with the public. Cleveland.com. Retrieved from http://www.cleveland.com/business/index.ssf/2012/04/former_pennsylvania_gov_tom_ri.html

Gough, P. J. (2012). Meet Pittsburgh's Who's who in Energy Pittsburgh Business Times. Retrieved from Pittsburgh BusinessTimes website:
<http://www.bizjournals.com/pittsburgh/print-edition/2012/11/30/meet-pittsburghs-whos-who-in-energy.html?page=all>

Mahn, C. (2012). New Pennsylvani study claims methane migration into groundwater caused by fracking. IHS Global Insight Daily Analysis. Retrieved from http://www.sasolouisianaprojects.com/news.php?action=submit&story_id=37

N.A. (2012). Economic impact of Marcellus shale 2009. post-gazette.com. Retrieved from Post Gazette website:
<http://marcellus.psu.edu/resources/PDFs/Economic%20Impact%20of%20Marcellus%20Shale%202009.pdf>

Phillips, S. (2012). EPA's Test Results Show Safe Drinking Water in Dimock. Stateimpact. Retrieved from <http://stateimpact.npr.org/pennsylvania/2012/03/15/epas-test-results-show-safe-drinking-water-in-dimock/>

Plumer, B. (2012). Shale gas boom makes some Pennsylvanians richer — and some poorer. Washingtonpost.com. Retrieved from <http://www.washingtonpost.com/blogs/wonkblog/wp/2012/10/31/how-the-shale-gas-boom-is-making-some-pennsylvanians-richer-and-some-poorer/>

Schwartz, J. (2012). Gas Boom County Strives for Economic Afterglow. The New York Times. Retrieved from http://www.nytimes.com/2012/11/18/us/marcellus-shale-county-aims-for-long-term-gain.html?_r=0

Soraghan, M. (2011). Study finds methane contamination rises near shale gas wells. The New York Times. Retrieved from <http://www.nytimes.com/gwire/2011/05/09/09greenwire-study-finds-methane-contamination-rises-near-s-87464.html?pagewanted=all>

Wilson, S. (2009). Cited for chemical spills, Cabot Oil reports another. The Times Tribune. Retrieved from The Times Tribune website: <http://thetimes-tribune.com/news/cited-for-chemical-spills-cabot-oil-reports-another-1.277029>

D. Sites internet

Associated Press Business Staff (2012). Docs say Pa. drilling law hurts health. The Monteverde Group, 2012. Retrieved from Cleveland website:
http://www.cleveland.com/business/index.ssf/2012/04/doctors_say_drilling_law Hurts.html

Brasch, W. (2012). Fracking's Health and Environmental Impacts Greater Than Claimed. Truth Out. Retrieved from <http://www.truth-out.org/news/item/7349:frackings-health-and-environmental-impacts-greater-than-claimed>

Chiarella, T. (2012). Thank you for fracking. Esquire. Retrieved from Esquire website: <http://www.esquire.com/features/cabot-oil-gas-catskills-fracking-0113>

Chris Amico, D. D., Scott Detrow, Matt Stiles. (2013). Natural Gas Drilling in Pennsylvania. StateImpact Pennsylvania. Retrieved from StateImpact Pennsylvania website: <http://stateimpact.npr.org/pennsylvania/drilling/>

Doggett, T. (2010). EPA begins study on shale gas drilling. Reuters. Retrieved from Reuters.com website: <http://www.reuters.com/article/2010/03/18/us-energy-natgas-fracking-idUSTRE62H2KP20100318>

Downing, B. (2012). USGS Study Says PA Drilling Waste High in Radium. Ohio Utica Shale. Retrieved from Ohio Akron Beacon Journal Online website: <http://www.ohio.com/blogs/drilling/ohio-utica-shale-1.291290/study-says-pennsylvania-drilling-waste-high-in-radium-1.331703>

Goldstein, B. (2012). Pennsylvania: The Marcellus shale guinea pig state. Philly.com. Retrieved from http://www.philly.com/philly/blogs/public_health/Pennsylvania-The-Marcellus-shale-guinea-pig-state.html

Kelso, M. (2012). Spatial Distribution of Unconventional Production in PA. Fractacker. Retrieved from FrackTracker website: <http://www.fractracker.org/2012/09/spatial-distribution-of-unconventional-production-in-pa/>

Kelso, M. (2012). Production Data by Operator for PA's Unconventional Wells. Fractacker. Retrieved from <http://www.fractracker.org/2012/10/production-data-by-operator-for-pas-unconventional-wells/>

Kelso, M. (2012). Pennsylvania Marcellus Fines Data. Fractacker. Retrieved from <http://www.fractracker.org/2012/05/pennsylvania-marcellus-fines-data/>

Kenarov, D. (2013). Daity farms suffer US shale gas fracking boom. The Ecologist. Retrieved from The Ecologist website: http://www.theecologist.org/News/news_analysis/1784330/dairy_farms_suffer_in_us_shale_gas_fracking_boom.html

Lisak, J. (2013). The List of the Harmed - Pennsylvania Retrieved 2 octobre 2013, from <http://pennsylvaniaallianceforcleanwaterandair.wordpress.com/the-listpennsylvania/>

Long, C. (2012). Pennsylvania to forgo \$24 billion in fracking royalties. Retrieved from MuniLand website: <http://blogs.reuters.com/muniland/2012/01/24/pennsylvania-to-forgo-24-billion-in-fracking-royalties/>

Ludwig, M. (2012). Silencing communities : How the Fracking Industry Keeps Its Secrets. Truthout. Retrieved from <http://truth-out.org/news/item/9004-silencing-communities-how-the-fracking-industry-keeps-its-secrets>

Lustgarten, A. (2009). Frack Fluid Spill in Dimock Contaminates Stream, Killing Fish. Pro Publica. Retrieved from Pro Publica website: <http://www.propublica.org/article/frack-fluid-spill-in-dimock-contaminates-stream-killing-fish-921>

Magyar, R. (2012). Just six Pennsylvania counties account for the majority of shale gas production. examiner.com. Retrieved from <http://www.examiner.com/article/just-six-pennsylvania-counties-account-for-the-majority-of-shale-gas-production>

Maykuth, A. (2012). 'I had to be realistic' once an anti-shale symbol, a pennsylvania landowner bows to financial need and signs with driller. Pittsburgh Post-Gazette. Retrieved from Press Display website: <http://www.pressdisplay.com/pressdisplay/fr/viewer.aspx>

N.A. (2012). Gaz de schiste : intérêts privés VS intérêt public et bien commun. Association Québécoise de Lutte Contre la Pollution atmosphérique. Retrieved from AQLPA website: <http://www.aqlpa.com/actualites/communiques/499-gaz-de-schiste-interets-prives-vs-interet-public-et-bien-commun.html>

N.A. (2012). The Pennsylvania Guide to Hydraulic Fracturing, or "Fracking". Stateimpact Retrieved 15 septembre 2012, from <http://stateimpact.npr.org/pennsylvania/tag/fracking/>

N.A. (2012). "Truthland," the factual alternative to "Gasland," launches nationwide today. Pioga. Retrieved from Pennsylvania Independant Oil and Gas Association website: <http://www.pioga.org/news/truthland-the-factual-alternative-to-gasland-launches-nationwide/>

N.A. (2012). Dimock, PA: "Ground Zero" In The Fight Over Fracking Stateimpact. Retrieved from <http://stateimpact.npr.org/pennsylvania/tag/dimock/>

N.A. (2012). Gas Drilling Index Page. Delaware river basin commission Retrieved 4 février 2013, from <http://www.state.nj.us/drbc/programs/natural/Natural>

N.A. (2012). Physician Care P.C. Retrieved 19 février 2013, 2013, from <http://www.physiciancarepc.com/locations.html>

N.A. (2012). FracFocus : Chemical Disclosure Registry Retrieved 28 octobre 2012, from <http://www.fracfocusdata.org/fracfocusfind/>

N.A. (2012). Gasland : About the film Retrieved 1er septembre 2012, from <http://www.gaslandthemovie.com/about-the-film>

N.A. (2013). Comté de Bradford (Pennsylvanie). Wikipedia Retrieved 10 janvier 2013, from
http://fr.wikipedia.org/wiki/Comt%C3%A9_de_Bradford_%28Pennsylvanie%29

N.A. (2013). Comté de Sullivan (Pennsylvanie). Wikipedia Retrieved 4 janvier 2013, from
http://fr.wikipedia.org/wiki/Comt%C3%A9_de_Sullivan_%28Pennsylvanie%29

N.A. (2013). Comté de Susquehanna. Wikipedia Retrieved 11 janvier 2013, from
http://fr.wikipedia.org/wiki/Comt%C3%A9_de_Susquehanna

N.A. (2013). Economic Development & Business Resources. The heart of the Endless Mountains Region in Northeastern Pennsylvania. Retrieved from
<http://www.bradfordcountypa.org/Economic-Development-Business-Resources/>

N.A. (2013). Pennsylvanie. Wikipedia Retrieved 11 janvier 2013, from
<http://fr.wikipedia.org/wiki/Pennsylvanie>

N.A. (2013). Québec. Retrieved from Wikipédia website:
<http://fr.wikipedia.org/wiki/Qu%C3%A9bec>

N.A. (2013). Timberline Buildings : Areas Served Retrieved 27 février 2013, 2013, from <http://www.buildingsbytimberline.com/areas-served.php>

N.A. (2013). Sullivan County PA ; Gem of the Endless Mountains Retrieved 5 février 2013, 2013, from <http://www.sullivancounty-pa.org/>

N.A. (2013). Major Employers. Susquehanna Economic Development. Retrieved from <http://www.susqco.com/subsites/ecodev/pages/employers.htm>

N.A. (2013). Natural Gas Information Retrieved 9 janvier 2013, from
<http://www.bradfordcountypa.org/Natural-Gas.asp?specifTab=1>

N.A. (2013). About PennEnvironment Retrieved 27 février 2013, from
<http://www.pennenvironment.org/page/pae/about-pennenvironment>

N.A. (2013). Chocolate and Wine Festival of Montrose. Chocolate Wine Festival Retrieved 28 février 2013, from <http://www.chocolatewinefestival.com/>

N.A. (2013). EPA's study of Hydraulic Fracturing and its potential impact on drinking water resources Retrieved 28 février 2013, from
<http://www.epa.gov/hfstudy/>

N.A. (2013). Environmental Complaints. Department of Environmental Protection. Retrieved from Pennsylvania Department of Environmental Protection website:
http://www.portal.state.pa.us/portal/server.pt/community/report_an_incident/6010/environmental_complaints/618109

Peggy Heinkel-Wolfe, L. B. (2012). Into hostile territory. Denton Record-Chronicle, 6. Retrieved from Denton Record-Chronicle website:

<http://www.dentonrc.com/local-news/local-news-headlines/20120107-into-hostile-territory.ece>

Protection, P. D. o. E. (2012). DEP Orders Cabot Oil and Gas to Cease All Gas Well Fracking in Susquehanna County. Retrieved from Bloomberg website: <http://www.bloomberg.com/apps/news?pid=newsarchive&sid=apIpoYfeowI4>

Rubinkam, M. (2012). Pa. drilling town agrees to settlement in fracking federal lawsuit CSMonitor.com. Retrieved from <http://www.csmonitor.com/USA/Latest-News-Wires/2012/0815/Pa.-drilling-town-agrees-to-settlement-in-fracking-federal-lawsuit>

Rubinkam, M. (2012). Dimock residents, Cabot settle, Residents had alleged that their drinking water was contaminated by gas driller. Ernst v. Encana Corporation Retrieved 1er février 2013, from <http://www.ernstversusencana.ca/dimock-residents-cabot-settle-residents-had-alleged-that-their-drinking-water-was-contaminated-by-gas-driller>

Snyder, J. (2012). Tainted-Well Lawsuits Mount Against Gas Frackers Led by Cabot. Bloomberg.com. Retrieved from <http://www.bloomberg.com/news/2012-01-31/tainted-well-lawsuits-mount-against-gas-frackers-led-by-cabot.html>

Spencer, S. H. (2012). Wins and losses for gas company in Marcellus Shale. The Legal Intelligencer. Retrieved from The Legal Intelligencer website: <http://www.law.com/jsp/pa/PubArticlePA.jsp?id=1202575736488&slreturn=20130128150153>

Staaf, E. (2012). Risky Business: An Analysis of Marcellus Shale Gas Drilling Violations in Pennsylvania 2008-2011 Retrieved 1er février 2013, from http://pennenvironmentcenter.org/sites/environment/files/reports/Risky%20Business%20Violations%20Report_0.pdf

Tadena, N. (2012). Cabot oil 3rd-Quarter profit up 29% as production increases. Dow Jones News Service. Retrieved from <http://english.capital.gr/dj/news.asp?details=1650612>

Troutman, M. (2012). Pennsylvania Violations: With Every New Oil & Gas Well Drilled There Are No Guarantees. Public Herald. Retrieved from <http://www.publicherald.org/archives/15622/investigative-reports/energy-investigations/>

White, R. (2012). How unconventional Oil and Gas is supercharging the U.S economy. Forbes. Retrieved from Freedomworks website: <http://connect.freedomworks.org/news/view/335164?destination=gac%2Fhome>

White, R. (2012). Pa. anti-drilling advocate has change of heart. Gas daily. Retrieved from Well Said Cabot website: <http://wellsaidcabot.com/tag/rodney-white/>

Wile, R. (2012). 11 Incredible Charts On Pennsylvania's Booming Shale Energy Industry. Business Insider. Retrieved from <http://www.businessinsider.com/charts-pennsylvania-shale-gas-industry-2012-7?op=1>

E. Médias internationaux

Garric, A. (2012). Gaz de schiste : un engouement mondial, mais beaucoup de doutes. Le Monde. Retrieved from Le Monde Planète website: http://www.lemonde.fr/planete/article/2012/12/21/gaz-de-schiste-un-engouement-mondial-mais-beaucoup-de-doutes_1809052_3244.html

Garric, A. (2013). Gaz de schiste : des fuites de méthane plus importantes que prévu. Le Monde. Retrieved from http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/01/04/gaz-de-schiste-des-fuites-de-methane-plus-importantes-que-prevu_1812943_3244.html

F. Livres

McGraw, S. (2011). The End of Country ; Dispatches from the fracking zone. United States of America: Random House Trade Paperback Edition.

Wilber, T. (2012). Under the surface ; Fracking, fortunes, and the fate of the marcellus shale. New York: Cornell University Press.

3. Entrevues

PA (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 16 octobre 2012.
 PB (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 16 octobre 2012.
 PC (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 16 octobre 2012.
 PD (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 30 octobre 2012.
 PE (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 19 octobre 2012.
 PF (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 18 octobre 2012.
 PG (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 10 octobre 2012.
 PH (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 16 octobre 2012.
 PI (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 18 octobre 2012.
 PJ (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 17 octobre 2012.
 PK (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 21 octobre 2012.
 PL (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 20 octobre 2012.
 PM (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 27 novembre 2012.
 PN (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 20 octobre 2012.
 PO (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 18 octobre 2012.
 PP (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 17 octobre 2012.
 PQ (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 15 novembre 2012.
 PR (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 30 octobre 2012.

PS (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 30 octobre 2012.
 PT (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 16 octobre 2012.
 PU (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 16 octobre 2012.
 PV (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 18 octobre 2012.
 PW (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 21 octobre 2012.
 PX (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 20 octobre 2012.
 PY (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 20 octobre 2012.
 PZ (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 20 octobre 2012.
 PAA (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 19 octobre 2012.

ⁱ Voir carte 2.1 de l'annexe II.

ⁱⁱ N.A. (2013). *Sullivan County PA ; Gem of the Endless Mountains* [en ligne], [réf. du 5 février 2013]. <<http://www.sullivancounty-pa.org/>>.

ⁱⁱⁱ N.A. (2013). « Economic Development & Business Resources ». *The heart of the Endless Mountains Region in Northeastern Pennsylvania* [en ligne], <<http://www.bradfordcountypa.org/Economic-Development-Business-Resources/>>.

^{iv} N.A. (2013). Major Employers. *Susquehanna Economic Development* [en ligne] <<http://www.susqco.com/subsites/ecodev/pages/employers.htm>>.

^v PM (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 27 novembre 2012.

^{vi} PD (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 30 octobre 2012.

^{vii} PC (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 16 octobre 2012.

^{viii} PX (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 20 octobre 2012.

^{ix} Agence France Presse (2012). « États-Unis : Indépendance énergétique en vue » [en ligne], *Le Point*. <http://www.lepoint.fr/auto-addict/actualites/les-etats-unis-en-route-vers-l-independance-energetique-aie-12-11-2012-1528027_683.php>.

^x PV (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 18 octobre 2012.

^{xi} Raufflet *et al.*, (2012). *Analyse du comportement actuel et passé de l'industrie du gaz de schiste au Québec et à l'étranger, ainsi que des pratiques de responsabilité sociale dans les secteurs pétroliers et miniers, étude de l'applicabilité du cadre de responsabilité sociale proposé par ISO 26000 et d'autres normes internationales et, le cas échéant, analyse de la pertinence de leur application à l'industrie du gaz de schiste au Québec* [en ligne], rapport soumis par le Groupe de recherche interdisciplinaire en développement durable (GRIDD) de HEC Montréal, 162 p. <<http://ees-gazdeschiste.gouv.qc.ca/wordpress/wp-content/uploads/2013/01/Tableau-etudes-EES-24-janvier-2013.pdf>>.

^{xii} Raufflet *et al.*, (2012). *Analyse du comportement actuel et passé de l'industrie du gaz de schiste au Québec et à l'étranger, ainsi que des pratiques de responsabilité sociale dans les secteurs pétroliers et miniers, étude de l'applicabilité du cadre de responsabilité sociale proposé par ISO 26000 et d'autres normes internationales et, le cas échéant, analyse de la pertinence de leur application à l'industrie du gaz de schiste au Québec* [en ligne], rapport soumis par le Groupe de recherche interdisciplinaire en développement durable (GRIDD) de HEC Montréal, 162 p. <<http://ees-gazdeschiste.gouv.qc.ca/wordpress/wp-content/uploads/2013/01/Tableau-etudes-EES-24-janvier-2013.pdf>>.

^{xiii} PC (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 16 octobre 2012.

^{xiv} Voir chronologie en annexe I.

^{xv} PD (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 30 octobre 2012.

^{xvi} Mentionné dans les entrevues avec les répondants PC, PD, PG, PL, PM, PN, PO, PP, PQ, PS, PT, PU, PV, PW, PX, PY et PZ.

^{xvii} N.A. (2013). « Natural Gas Information » [en ligne], [réf. du 9 janvier 2013]. <<http://www.bradfordcountypa.org/Natural-Gas.asp?specifTab=1>>.

^{xviii} PM (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 27 novembre 2012.

^{xix} PU (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 16 octobre 2012.

^{xx} PQ (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 30 octobre 2012.

^{xxi} PP (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 17 octobre 2012.

^{xxii} PZ (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 20 octobre 2012.

^{xxiii} PP (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 17 octobre 2012.

^{xxiv} Lisak, Jenny (2013). *The List of the Harmed - Pennsylvania* [en ligne], [réf. du 2 octobre 2013], <<http://pennsylvaniaallianceforcleanwaterandair.wordpress.com/the-listpennsylvania/>>.

^{xxv} Mentionné dans les entrevues avec les répondants PM, PT, PU et PW.

^{xxvi} Mentionné dans les entrevues avec les répondants PM, PT, PU et PW.

^{xxvii} PT (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 16 octobre 2012.

^{xxviii} PM (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 27 novembre 2012.

^{xxix} Amico, Chris, Danny DeBelius, Scott Detrow et Matt Stiles (2013). *Natural Gas Drilling in Pennsylvania* [en ligne], StateImpact Pennsylvania. <<http://stateimpact.npr.org/pennsylvania/drilling/>>.

xxx Wile, Rob (2012). « 11 Incredible Charts On Pennsylvania's Booming Shale Energy Industry » [en ligne], *Business Insider*. <<http://www.businessinsider.com/charts-pennsylvania-shale-gas-industry-2012-7?op=1>>.

xxxi Amico, Chris, Danny DeBelius, Scott Detrow et Matt Stiles (2013). *Natural Gas Drilling in Pennsylvania* [en ligne], StateImpact Pennsylvania. <<http://stateimpact.npr.org/pennsylvania/drilling/>>.

xxxii Wilber, Tom (2012). *Under the surface ; Fracking, fortunes, and the fate of the marcellus shale*. New York, Cornell University Press.

xxxiii Marcellus Shale Education and Training Center (2012). *Economic Impacts of Marcellus Shale in Bradford County : Employment and Income in 2010* [en ligne]. <http://www.marcellus.psu.edu/resources/PDFs/EI_Bradford.pdf>.

xxxiv Schwartz, John (2012). « Gas Boom County Strives for Economic Afterglow » [en ligne], *The New York Times*. <<http://www.nytimes.com/2012/11/18/us/marcellus-shale-county-aims-for-long-term-gain.html?r=0>>.

xxxv Mentionné par les répondants PO, PP, PQ, PT, PU, PV, PX, PY et PZ.

xxxvi Mentionné dans les entrevues avec les répondants PO, PP, PQ, PT, PU, PV, PX, PY et PZ.

xxxvii Kelso, Matt (2012). « Pennsylvania Marcellus Fines Data » [en ligne], *Fractacker*. <<http://www.fractacker.org/2012/05/pennsylvania-marcellus-fines-data/>>.

xxxviii Amico, Chris, Danny DeBelius, Scott Detrow et Matt Stiles (2013). « Natural Gas Drilling in Pennsylvania » [en ligne], StateImpact Pennsylvania. <<http://stateimpact.npr.org/pennsylvania/drilling/>>.

xxxix Kelso, Matt (2012). « Pennsylvania Marcellus Fines Data » [en ligne], *Fractacker*. <<http://www.fractacker.org/2012/05/pennsylvania-marcellus-fines-data/>>.

xl Troutman, Melissa (2012). « Pennsylvania Violations: With Every New Oil & Gas Well Drilled There Are No Guarantees » [en ligne], *Public Herald*. <<http://www.publicherald.org/archives/15622/investigative-reports/energy-investigations/>>.

xli Staaf, Erika (2012). *Risky Business: An Analysis of Marcellus Shale Gas Drilling Violations in Pennsylvania 2008-2011*.

xlii Idem.

xliii Idem.

xliv PA (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 16 octobre 2012.

xlv N.A. (2013). *About PennEnvironment* [en ligne], [réf. du 27 février 2013]. <<http://www.pennenvironment.org/page/pae/about-pennenvironment>>.

xvi Staaf, Erika (2012). *Risky Business: An Analysis of Marcellus Shale Gas Drilling Violations in Pennsylvania 2008-2011*.

xvii PP (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 17 octobre 2012.

xviii N.A. (2012). « Dimock, PA: "Ground Zero" In The Fight Over Fracking » [en ligne], *StateImpact*. <<http://stateimpact.npr.org/pennsylvania/tag/dimock/>>.

xlix Rubinkam, Michael (2012). « Dimock residents, Cabot settle, Residents had alleged that their drinking water was contaminated by gas driller » *Ernst v. Encana Corporation*.

¹ PJ (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 17 octobre 2012.

li PI (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 18 octobre 2012.

lii PI (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 18 octobre 2012.

liii PK (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 21 octobre 2012.

liv PK (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 21 octobre 2012.

lv PR (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 15 novembre 2012.

lvii Mentionné en entrevue par les répondants PD, PE, PF, PK, PL, PM, PO, PP, PQ, PT, PU, PV et PW.

lviii Mentionné en entrevue par les répondants PD, PE, PF, PK, PL, PM, PO, PP, PQ, PT, PU, PV et PW.

lix Mentionné en entrevue par les répondants PG, PI, PK, PL, PM, PO, PP, PR, PT, PU, PV et PW.

lx Mentionné en entrevue par les répondants PD, PI, PK, PL, PM, PO, PP, PQ, PT, PU, PV, PX, PY et PZ.

lxii PP (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 17 octobre 2012.

lxiii Mentionné dans les entrevues des répondants PD, PM, PO, PP, PQ, PR, PT, PU, PV, PW, PX, PY et PZ.

lxiv McGraw, Seamus (2011). *The End of Country ; Dispatches from the fracking zone*. United States of America, Random House Trade Paperback Edition.

lxv Mentionné dans les entrevues des répondants PD, PM, PO, PP, PQ, PR, PT, PU, PV, PW, PX, PY et PZ.

lxvi Mentionné dans les entrevues des répondants PD, PM, PO, PP, PQ, PR, PT, PU, PV, PW, PX, PY et PZ.

lxvii PO (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 18 octobre 2012.

lxviii Mentionné en entrevue par les répondants PD, PI, PK, PO, PP, PQ, PT, PU et PV.

lxix N.A. (2013). *EPA's study of Hydraulic Fracturing and its potential impact on drinking water resources* [en ligne], [réf. du 28 février 2013]. <<http://www.epa.gov/hfstudy/>>.

lxx Doggett, Tom (2010). « EPA begins study on shale gas drilling » [en ligne], *Reuters*. <<http://www.reuters.com/article/2010/03/18/us-energy-natgas-fracking-idUSTRE62H2KP20100318>>.

lxxi Doggett, Tom (2010). « EPA begins study on shale gas drilling » [en ligne], *Reuters*. <<http://www.reuters.com/article/2010/03/18/us-energy-natgas-fracking-idUSTRE62H2KP20100318>>.

lxxii PP (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 17 octobre 2012.

lxviii Phillips, Susan (2012). « EPA's Test Results Show Safe Drinking Water in Dimock » [en ligne], *StateImpact*. <<http://stateimpact.npr.org/pennsylvania/2012/03/15/epas-test-results-show-safe-drinking-water-in-dimock>>.

lxix PP (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 17 octobre 2012.

lxvii PM (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 27 novembre 2012.

lxviii Agence France Presse (2012). « États-Unis : Indépendance énergétique en vue » [en ligne], *Le Point*. <http://www.lepoint.fr/auto-addict/actualites/les-etats-unis-en-route-vers-l-independance-energetique-aie-12-11-2012-1528027_683.php>.

lxix Garric, Audrey (2012). « Gaz de schiste : un engouement mondial, mais beaucoup de doutes » [en ligne], *Le Monde*. <http://www.lemonde.fr/planete/article/2012/12/21/gaz-de-schiste-un-engouement-mondial-mais-beaucoup-de-doutes_1809052_3244.html>.

lxxviii N.A. (2012). *Gasland : About the film* [en ligne], [réf. du 1^{er} septembre 2012] <<http://www.gaslandthemovie.com/about-the-film>>.

lxxix PO (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 18 octobre 2012.

lxxxi Mentionné dans les entrevues des répondants PD, PO, PP, PQ, PT, PU, PV et PW.

lxxxi PT (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 16 octobre 2012.

lxxxi PV (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 18 octobre 2012.

lxxxiii Mentionné dans les entrevues des répondants PD, PO, PP, PQ, PT, PU, PV et PW.

lxxxiv PT (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 16 octobre 2012.

lxxxi PT (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 16 octobre 2012.

lxxxi PT (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 16 octobre 2012.

lxxxiix Barnes, Tom (2012). « State Homeland Security chief resigns » [en ligne], *Post Gazette*. <<http://www.post-gazette.com/stories/local/breaking/state-homeland-security-chief-resigns-266319/>>.

lxxxi PT (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 16 octobre 2012.

lxxxi Funk, John (2012). « Former Pennsylvania Governor Tom Ridge says shale gas producers must be straight with the public » [en ligne], *Cleveland.com*. <http://www.cleveland.com/business/indexssf/2012/04/former_pennsylvania_gov_tom_ri.html>.

xc PD (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 30 octobre 2012.

xcii PO (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 18 octobre 2012.

xcii PT (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 18 octobre 2012.

xciii Bateman, C (2010). « A colossal fracking mess » [en ligne], *Vanity Fair*, (21 juin 2010). <<http://www.vanityfair.com/business/features/2010/06/fracking-in-pennsylvania-201006>>.

xciv N.A. (2012). « Dimock, PA Fracking : EPA Water Samples Contained « Danderous » Levels of Methane » [en ligne], *Huffington Post Canada*. <http://www.huffingtonpost.com/2012/03/20/dimock-pa-fracking-epa-water_n_1368148.html>.

xcv PF (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 18 octobre 2012.

xcvi PA (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 16 octobre 2012.

xcvii PA (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 16 octobre 2012.

xcviii N.A. (2013). « Chocolate and Wine Festival of Montrose » [en ligne], *Chocolate Wine Festival* [réf. du 28 février 2013]. <<http://www.chocolatewinefestival.com/>>.

xcix Entrevue PA, 16 octobre 2012.

ci Mentionné dans les entrevues des répondants PJ, PP, PQ, PT, PU et PV.

ci PP (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 17 octobre 2012.

cii N.A. (2012). *FracFocus : Chemical Disclosure Registry* [en ligne], [réf. du 28 octobre 2012]. <<http://www.fracfocusdata.org/fracfocusfind/>>.

ciii Ludwig, Mike (2012). « Silencing communities : How the Fracking Industry Keeps Its Secrets » [en ligne], *Truthout*. <<http://truth-out.org/news/item/9004-silencing-communities-how-the-fracking-industry-keeps-its-secrets>>.

civ Mentionné en entrevue par les répondants PL, PM, PO, PP, PQ, PT, PU, PV et PW.

cv PM (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 27 novembre 2012.

cvi Ludwig, Mike (2012). « Silencing communities : How the Fracking Industry Keeps Its Secrets » [en ligne], *Truthout*. <<http://truth-out.org/news/item/9004-silencing-communities-how-the-fracking-industry-keeps-its-secrets>>.

cvi PM (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 27 novembre 2012.

cviii Mentionné en entrevue par les répondants PL, PM, PO, PP, PQ, PT, PU, PV et PW.

cix PD (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 30 octobre 2012.

cxi PM (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 27 novembre 2012.

cxi PT (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 16 octobre 2012.

cxi PT (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 16 octobre 2012.

cxi PL (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 20 octobre 2012.

cxiv PD (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 30 octobre 2012.

cxi PV (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 18 octobre 2012.

cvi Ludwig, Mike (2012). « Silencing communities : How the Fracking Industry Keeps Its Secrets » [en ligne], *Truthout*. <<http://truth-out.org/news/item/9004-silencing-communities-how-the-fracking-industry-keeps-its-secrets>>.

cvi Mentionné en entrevue par les répondants PL, PM, PO, PP, PQ, PT, PU, PV et PW.

cvi PA (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 16 octobre 2012.

cix PA (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 16 octobre 2012.

cxx N.A. (2013). « Chocolate and Wine Festival of Montrose » [en ligne], *Chocolate Wine Festival* [réf. du 28 février 2013]. <<http://www.chocolatewinefestival.com/>>.

cxxi N.A. (2013). « Natural Gas Information » [en ligne], [réf. du 9 janvier 2013]. <<http://www.bradfordcountypa.org/Natural-Gas.asp?specifTab=1>>

cxxii PM (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 27 novembre 2012.

cxxiii PD (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 30 octobre 2012.

cxxiv Mentionné dans les entrevues des répondants PD, PM, PO, PP, PQ, PR, PT, PU, PV, PW, PX, PY et PZ.

cxxv Doggett, Tom (2010). « EPA begins study on shale gas drilling » [en ligne], *Reuters*. <<http://www.reuters.com/article/2010/03/18/us-energy-natgas-fracking-idUSTRE62H2KP20100318>>.

cxxvi PP (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 17 octobre 2012.

cxxvii Phillips, Susan (2012). « EPA's Test Results Show Safe Drinking Water in Dimock » [en ligne], *StateImpact*. <<http://stateimpact.npr.org/pennsylvania/2012/03/15/epas-test-results-show-safe-drinking-water-in-dimock/>>.

cxxviii Agence France Presse (2012). « États-Unis : Indépendance énergétique en vue » [en ligne], *Le Point*. <http://www.lepoint.fr/auto-addict/actualites/les-etats-unis-en-route-vers-l-independance-energetique-aie-12-11-2012-1528027_683.php>.

cxxix Garric, Audrey (2012). « Gaz de schiste : un engouement mondial, mais beaucoup de doutes » [en ligne], *Le Monde*. <http://www.lemonde.fr/planete/article/2012/12/21/gaz-de-schiste-un-engouement-mondial-mais-beaucoup-de-doutes_1809052_3244.html>.

cxxx N.A. (2012). *Gasland : About the film* [en ligne], [réf. du 1^{er} septembre 2012] <<http://www.gaslandthemovie.com/about-the-film>>.

cxxxi PO (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 18 octobre 2012.

cxxxii Marcellus Shale Education and Training Center (2012). *Economic Impacts of Marcellus Shale in Bradford County : Employment and Income in 2010* [en ligne]. <http://www.marcellus.psu.edu/resources/PDFs/EI_Bradford.pdf>.

cxxxiii Schwartz, John (2012). « Gas Boom County Strives for Economic Afterglow » [en ligne], *The New York Times*. <http://www.nytimes.com/2012/11/18/us/marcellus-shale-county-aims-for-long-term-gain.html?_r=0>.

cxxxiv Mentionné par les répondants PO, PP, PQ, PT, PU, PV, PX, PY et PZ.

cxxxv Amico, Chris, Danny DeBelius, Scott Detrow et Matt Stiles (2013). « Natural Gas Drilling in Pennsylvania » [en ligne], *StateImpact Pennsylvania*. <<http://stateimpact.npr.org/pennsylvania/drilling/>>.

cxxxvi Mentionné en entrevue par les répondants PD, PE, PF, PK, PL, PM, PO, PP, PQ, PT, PU, PV et PW.

cxxxvii Mentionné en entrevue par les répondants PD, PE, PF, PK, PL, PM, PO, PP, PQ, PT, PU, PV et PW.

cxxxviii Mentionné en entrevue par les répondants PG, PI, PK, PL, PM, PO, PP, PR, PT, PU, PV et PW.

cxxxix Mentionné en entrevue par les répondants PG, PI, PK, PO, PP, PT, PU et PW.

cxl PP (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 17 octobre 2012.

cxi N.A. (2012). *FracFocus : Chemical Disclosure Registry* Retrieved 28 octobre 2012, from <http://www.fracfocusdata.org/fracfocusfind/>

cxlii PA (2012). Entrevue menée par Emmanuelle Jobidon, le 16 octobre 2012.

cxlili Entrevue PA, 16 octobre 2012.

cxliv N.A. (2013). Chocolate and Wine Festival of Montrose. *Chocolate Wine Festival* Retrieved 28 février 2013, from <http://www.chocolatewinefestival.com/>

cxlv Barnes, Tom. (2012). State Homeland Security chief resigns. *Post Gazette*. Retrieved from post-gazette.com website: <http://www.post-gazette.com/stories/local/breaking/state-homeland-security-chief-resigns-266319/>

cxlvi Entrevue PT, 16 octobre 2012.